



LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM
Société anonyme au capital de 3.881.659.50 €.
Siège social : 6, avenue des Andes – Bâtiment 11, 91940 Les Ulis.
323 036 921 R.C.S. Evry - LEI : 969500MBA2IX17UII261

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 29 juin 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé, s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- I. Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2020 figurent aux pages 64 à 127 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 29 juin 2020 sous le numéro D.20-0584, les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux pages 61 à 63 et 101 à 104 de ce document d'enregistrement universel.
- II. Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2019 figurent aux pages 61 à 117 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 juin 2019 sous le numéro D.19-0616, les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux pages 58 à 60 et 96 à 98 de ce document de référence.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais au siège social de LEXIBOOK, 6 Avenue des Andes – Bâtiment 11 – 91940 LES ULIS, sur le site internet de la société (www.LEXIBOOK.com), ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

PREAMBULE

Le document d'enregistrement universel de la société LEXIBOOK contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement de la société LEXIBOOK. Ces informations ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints.

Les déclarations prospectives contenues dans le document d'enregistrement universel visent également des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la société LEXIBOOK soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale, ainsi que les facteurs de risque exposés dans la partie IV du présent document d'enregistrement universel.

Dans le document d'enregistrement universel, la société LEXIBOOK est dénommée « LEXIBOOK », ou « LEXIBOOK SA » ou la « Société ». Le « Groupe » ou le « Groupe LEXIBOOK » désigne LEXIBOOK et ses filiales directes et indirectes, telles que décrites dans la partie VI du présent document d'enregistrement universel.

Table des matières

I.	PERSONNES RESPONSABLES	6
I1.	Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel	6
I2.	Attestation du responsable du document d'enregistrement universel	6
II.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	7
II1.	Commissaires aux comptes titulaires	7
II2.	Commissaires aux comptes suppléants.....	7
III.	FACTEURS DE RISQUES	8
IV.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	15
IV1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur.....	15
IV2.	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	15
IV3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	15
IV4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur	15
V.	APERÇU DES ACTIVITES.....	15
V1.	Principales activités	15
V2.	Principaux marchés	17
V3.	Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	21
V4.	Stratégie	22
V5.	Dépendance de l'émetteur à l'égard des licences.....	25
V6.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.....	25
V7.	Investissements.....	25
V71.	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....	25
V72.	Principaux investissements en cours ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction.....	26
VI.	Structure organisationnelle.....	26
VI1.	Description du Groupe.....	26
VI2.	Liste des filiales	28
VII.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	29
I1.	Examen de la situation financière consolidée des exercices clos au 31 mars 2021, 31 mars 2020 et 31 mars 2019.....	30
I11.	Situation financière – bilan simplifié consolidé : exercices 2020-2021 / 2019-2020.....	30
I12.	Situation financière – bilan simplifié consolidé : exercices 2019-2020 / 2018-2019.....	31
I2.	Examen du compte de résultat consolidé pour les exercices clos au 31 mars 2021, 31 mars 2020 et 31 mars 2019.....	32
I21.	Compte de résultat consolidé – exercices 2020-2021 / 2019-2020.....	32
I22.	Compte de résultat consolidé – exercices 2018-2019 / 2019-2020.....	34
VIII.	TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES.....	36
VIII1.	Informations simplifiées sur les capitaux propres de l'émetteur.....	36
VIII2.	Flux de trésorerie.....	37
VIII3.	Conditions d'emprunts et structure de financement.....	37
VIII4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux.....	37
VIII5.	Sources de financement relatives aux investissements futurs de la Société.....	37
IX.	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	37

X.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	38
X1.	Tendances ayant affecté l'activité depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement universel.....	38
X2.	Tendance connue, incertitude, demande ou tout événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	39
XI.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU RESULTAT.....	39
XI1.	Déclaration de l'émetteur.....	39
XII.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	39
XII1.	Mandataire sociaux et organes de gouvernement d'entreprise	39
XII11.	Comité Exécutif.....	40
XII12.	Directoire	40
XII13.	Conseil de Surveillance	41
XII2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	42
XIII.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	43
XIII1.	Montant de la rémunération versée aux mandataires sociaux.....	46
XIII2.	Retraites et autres avantages.....	48
XIV.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	48
XIV1.	Dates d'expiration des mandats des organes d'administration et de Direction	48
XIV2.	Contrats de service liant les mandataires sociaux	50
XIV3.	Comités spécialisés – Comité d'audit.....	50
XIV4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise.....	51
XIV5.	Informations sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	51
XV.	SALARIES	54
XV1.	Effectifs à la fin de la période couverte	54
XV2.	Stocks options et/ou autres avantages attribués aux mandataires sociaux	57
XV3.	Stocks options et/ou autres avantages attribués aux salariés	57
XVI.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	57
XVI1.	Répartition actuelle du capital social et des droits de vote	57
XVI2.	Droits de vote différenciés	58
XVI3.	Contrôle de la société	58
XVI4.	Description d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans le contrôle	59
XVII.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	59
XVIII.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	64
XVIII1.	Comptes consolidés au 31 mars 2021	64
XVIII11.	Etat de la situation financière consolidée pour l'exercice clos au 31 mars 2021	67
XVIII12.	Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos au 31 mars 2021	68
XVIII13.	Tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 mars 2021	69
XVIII14.	Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 mars 2021.....	70
XVIII15.	Annexes aux comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2021	71
XVIII2.	Information financière pro forma.....	99
XVIII3.	Etats financiers de la société mère.....	100

XVIII4.	Vérification des informations historiques annuelles	125
XVIII5.	Dates des dernières informations financières	125
XVIII6.	Informations financières intermédiaires et autres.....	125
XVIII7.	Dividendes	125
XVIII8.	Procédures judiciaires et arbitrage	126
XVIII9.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	126
XVIII10.	Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 mars 2021	126
XIX.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	126
XIX1.	Capital social	126
XIX11.	Montant du Capital émis	126
XIX12.	Nombre et principales caractéristiques des actions non représentatives du capital.....	126
XIX13.	Actions détenues par la société ou ses filiales	126
XIX14.	Résultat sur les 5 derniers exercices et tableau des délais de paiement clients et fournisseurs.....	127
XIX15.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription ...	129
XIX16.	Informations sur les droits d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit non libéré	129
XIX17.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent.....	130
XIX18.	Historique du capital	130
XIX2.	Acte constitutif et statuts.....	130
XIX21.	Objet social (article 2)	131
XIX22.	Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la société	131
XIX23.	Droits, privilèges, restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	131
XIX24.	Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires	131
XIX25.	Assemblées Générales	132
XIX26.	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	138
XIX27.	Dispositions fixant les seuils au-dessus duquel toute participation doit être divulguée ...	138
XIX28.	Conditions régissant les modifications du capital	138
XX.	CONTRATS IMPORTANTS (AUQUEL TOUT MEMBRE DU GROUPE EST PARTIE)	138
XXI.	DOCUMENTS DISPONIBLES	138
XXII.	TABLES DE RECONCILIATION	139
XXII1.	Table de réconciliation du rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l'AMF)	139
XXII2.	Table de réconciliation du rapport de gestion	139
XXII3.	Table de réconciliation du rapport sur le gouvernement d'entreprise	140

I. PERSONNES RESPONSABLES

I1. Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel

Le Président du Directoire, Monsieur Aymeric LE COTTIER, est responsable des informations contenues dans le présent document, à l'exception des informations contenues dans le rapport visé à l'article L. 225-68 du Code de Commerce dont le responsable est le Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Luc LE COTTIER.

I2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (dont la table de réconciliation figure en page 139 du document d'enregistrement universel), présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient aucune observation de leur part.

Les Ulis, le 29 juin 2021
Aymeric LE COTTIER,
Président du Directoire

II. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

II1. Commissaires aux comptes titulaires

- **RSA**
11-13, avenue de Friedland
75 008 Paris
Représenté par Monsieur Arnaud DEVOUCOUX
Date du premier mandat:
Assemblée Générale du 24 juillet 2015
Date de fin de mandat :
Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2021
- **KPMG**
2 Avenue Gambetta, Tour Eqho,
CS 60055
92 066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Représenté par Monsieur Rémi TOULEMONDE
Date du premier mandat:
Assemblée Générale du 24 juillet 2015
Date de fin de mandat :
Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2021

II2. Commissaires aux comptes suppléants

- **Jean-Louis FOURCADE**
11-13, avenue de Friedland
75 008 Paris
Date du premier mandat:
Assemblée Générale du 24 juillet 2015
Date de fin de mandat :
Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2021
- **SALUSTRO REYDEL**
2 Avenue Gambetta, Tour Eqho,
CS 60055
92 066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Date du premier mandat:
Assemblée Générale du 24 juillet 2015
Date de fin de mandat :
Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2021

III. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous et les risques financiers présentés en Note 29 de l'annexe aux comptes consolidés (Risques de liquidité, de taux et de change)

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Risques liés aux contrats de licences de marques

	2020/2021	2019/2020
Chiffres d'affaires sous licences	14 010 205	12 206 097
%	51,2%	52,6%
Chiffres d'affaires hors licences	13 351 078	10 993 281
%	48,8%	47,4%
Total	27 361 283	23 199 378

1/ Risque lié aux Minimum garantie (MG)

Au cours des trois dernières années, des contrats de licence de marque ont été conclus par LEXIBOOK avec des partenaires tels que Mattel, Walt Disney, Universal, Marvel. D'une durée de 2 ans à 5 ans reconductibles, ils prévoient des montants minima garantis de royalties à verser aux concédants. Le risque lié à ces MG serait de devoir payer des royalties sans atteindre le chiffre d'affaires correspondant et prévu contractuellement.

Ces minimas sont globalement atteints pour l'exercice 2020-2021.

Les taux de royalties varient traditionnellement de 5% à 19,4%.

2/ Risque lié à la non reconduction

La non reconduction d'une licence pourrait entraîner une baisse de chiffre d'affaires, toutefois, compte tenu du renouvellement régulier des licences au cours des derniers exercices, ce risque ne semble pas significatif. Les licences sont accordées à la fois pour des durées variables, traditionnellement deux à cinq ans, dont les termes sont différents, sur plusieurs familles produits (en moyenne 5 à 10). Le Groupe considère que ces éléments, notamment, produisent un effet dilutif sur le risque de dépendance puisque la probabilité de perdre une licence sur la totalité des produits lui semble faible.

Le risque de non renouvellement des licences serait d'avoir en stock des marchandises qui ne seraient plus commercialisables. Au cours des dernières années, les enjeux n'ont pas été significatifs, d'autant plus que les contrats de licence prévoient tous une clause dite de « sell-off » permettant de vendre les produits pendant une période de 3 à 12 mois après l'échéance du contrat.

3/ Risque de dépendance

La société n'a pas identifié de risque de dépendance autre que ceux identifiés ci-dessus. Toutefois la perte d'une licence renommée entraînant la perte d'exclusivité de certains produits, pourrait entraîner une perte significative de chiffre d'affaires, un déréférencement auprès de certains clients, la liquidation des stocks et dans l'hypothèse la plus défavorable mettre en péril le renouvellement des autres licences.

Risques réglementaires

LEXIBOOK se conforme au règlement CE 1103/97 modifié par le règlement CE 2595/2000 et aux normes en vigueur sur ses produits.

Tous les produits fabriqués et commercialisés par LEXIBOOK répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union Européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, le segment spécifique du jouet répond à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant la conformité des produits LEXIBOOK avec les normes en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe commercialise ses produits.

Risques liés à une épidémie ou une pandémie

Le Groupe est exposé aux crises liées aux épidémies et pandémies comme celle liée au Covid-19 et à leurs récurrences éventuelles. Celles-ci peuvent paralyser l'appareil de production en Chine ainsi que les livraisons, pouvant ainsi priver le Groupe d'une partie ou de toutes ses sources d'approvisionnement. En cas de survenance rapide d'une telle crise, le Groupe, privé d'approvisionnement, serait confronté à une perte d'activité qui peut être partielle ou totale si l'épidémie se diffuse rapidement et se prolonge de plusieurs semaines, et peut être soumis à des pénalités de retard de ses clients ainsi qu'à des annulations de commandes et des frais logistiques accrus. Parallèlement au risque lié à la production, le Groupe peut être confronté à un risque commercial qui pèserait directement sur l'activité, en particulier en cas de mesures de confinement ou de fermetures des magasins en raison de l'épidémie. Les effets directs peuvent inclure des annulations de commandes, des retards de paiement, la réduction ou la disparition de chiffre d'affaires avec certains clients, et le maintien en stock de produits potentiellement rendus obsolètes si la crise se prolonge plusieurs mois. De telles épidémies peuvent ainsi dégrader rapidement l'activité de la société et peser lourdement sur la trésorerie, les résultats et les fonds propres.

Risques fiscaux

La société n'est exposée à aucun risque fiscal significatif.

Risques industriels et risques liés à l'environnement

Risque de dépendance à un fournisseur

LEXIBOOK n'est dépendant d'aucun fournisseur en particulier. La société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin ce qui lui permet de réorganiser sa production en quelques semaines. Ce risque est donc pris en compte par l'entreprise.

Environ cinquante usines travaillent à la fabrication des produits. Elles sont soumises à des impératifs de qualité, de prix et de délai, dont le défaut est sanctionné par des pénalités. Ces usines ont été sélectionnées en fonction de leur solidité financière et de leur qualité de production.

Risque de fuite de technologie et de qualité

Les usines sont liées à LEXIBOOK par des accords de confidentialité et de non divulgation d'informations et par un accord cadre négocié au cas par cas et précisant aussi les contraintes de respect de qualité, des normes techniques, des prix, des délais et des pénalités éventuelles. Le délai de règlement de ces fournisseurs est de 30 à 90 jours par virement bancaire ou lettre de crédit.

Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs, est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par LEXIBOOK Hong-Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais d'entreprises spécialisées.

Risque de pénurie de composants et d'inflation des prix de fabrication

Le risque de pénurie de composants est habituellement peu significatif étant donné la diversité des fournisseurs de LEXIBOOK, sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et la possibilité de substituer les composants indisponibles. Néanmoins, ce risque est actuellement renforcé par la pénurie mondiale de composants sur les produits les plus techniques. Il résulte en une hausse des prix qui pourrait impacter directement la marge si la pénurie se maintenait plusieurs mois. Ce risque est aussi lié au risque sur le change, les achats des composants étant réalisés en US\$. La pénurie de composants implique également une tension sur les délais de livraisons : l'allongement des délais de production en particulier sur les produits les plus technologiques comme les tablettes est significatif, ce qui oblige le Groupe à commander les produits plus tôt que d'ordinaire, augmente le risque de ruptures de stock, et limite les possibilités de réassort.

Risques technologiques

LEXIBOOK maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong-Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique.

Risque sur la propriété intellectuelle

Etant donnée la nature de son activité, la société protège ses marques et ne dépose pas de brevets. Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques LEXIBOOK, et plus de 40 marques appartenant à la société, sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier. Les protections courent jusqu'en 2031 pour les plus lointaines. Depuis plusieurs années, LEXIBOOK a étendu la protection de ses marques à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de principaux noms de domaine correspondant à ses marques internationales les plus fortes.

Risque sur l'obsolescence des produits

Le Groupe étant positionné sur des segments technologiques ou à licence, le risque d'obsolescence existe sur des produits qui pourraient être dépassés technologiquement ou sur lesquels les licences seraient passées de mode. Le Groupe essaie de minimiser ces risques en ajustant ses stocks au plus près des besoins clients et en misant sur des licences classiques pérennes. La société est néanmoins contrainte de provisionner des dépréciations régulièrement afin de valoriser ses stocks à leur juste valeur de revente.

Autres risques particuliers

Intensification de la pression sur les prix et risque de concurrence :

Sur le marché des produits électroniques grand public, l'érosion observée sur les prix de vente s'accompagne d'une érosion de la marge des offreurs.

La réponse consiste à :

- Lancer de nouveaux produits,
- Créer de la valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités, améliorer le marketing autour des produits,
- Augmenter les ventes et donc les approvisionnements pour obtenir des conditions d'achats attractives,
- Maintenir les frais de structure à un plus faible niveau que les concurrents, qui en raison de leur taille, connaissent des frais fixes incompressibles supérieurs.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité de la Société :

L'activité de la Société étant essentiellement la vente de produits électroniques, (Jouets, Calculatrices, Tablettes, Lecteur Audio CD, Réveils, Consoles, etc.), en direct, par l'intermédiaire de grands magasins, de grossistes ou de détaillants, par correspondance, et par voie de commerce électronique, elle n'a aucun impact significatif sur l'environnement. La Société n'est en effet, pas soumise à un risque environnemental lié à des rejets ou stockage de matières dangereuses.

Les services comptable et logistique de la société sont en charge du respect de la réglementation environnementale, et veillent au quotidien à limiter les impacts de la Société sur l'environnement.

Les missions principales liées à l'environnement sont les suivantes :

Organiser la gestion du traitement des déchets (contenants, flux internes et externes)

Organiser le tri sélectif et revaloriser le maximum de déchets

Mettre en place des actions pour diminuer l'impact des activités sur l'environnement

Assurer une veille réglementaire et anticiper sur les nouvelles directives environnementales

Faire le lien avec les eco-organismes français et étranger en charge des filières de recyclage, auxquels la société est adhérente, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs de déchets.

LEXIBOOK est concernée par les filières de recyclage suivantes :

Les déchets d'emballages,

Les déchets de piles et d'accumulateurs,

Les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les déchets d'emballages :

Le Décret n° 92-377 du 1er Avril 1992 a confié aux conditionneurs la responsabilité de contribuer ou pourvoir à l'élimination des déchets d'emballages qui résultent de la consommation par les ménages de leurs produits.

Les emballages ayant fait l'objet d'une contribution sont en général marqués avec les logos appropriés. Pour satisfaire à ses obligations, le Groupe est adhérent de l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES pour la France et des éco-organismes équivalents dans les autres pays.

Les déchets de piles et d'accumulateurs :

Le Décret n° 92-374 du 12 Mai 1999 a instauré que les producteurs et importateurs de piles, d'accumulateurs et d'appareils qui en contiennent, doivent organiser après usage, la collecte, le recyclage et l'élimination des produits commercialisés.

Les piles et les accumulateurs sont en général pourvus du symbole de la poubelle barrée. Pour satisfaire à ses obligations, le Groupe est adhérent de l'éco-organisme SCRELEC pour la France.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques :

Selon le Décret n° 2005-289 du 20 Juillet 2005, les producteurs de matériel électrique et électronique sont tenus d'organiser et de financer la récupération et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, officiellement en France depuis le 15 novembre 2006.

Afin de remplir à cette obligation, la Société a choisi de cotiser auprès de la société Ecologic France, éco-organisme agréé.

Risques clients

Le délai de paiement moyen est de 60 jours. La société souscrit une assurance-crédit sur pratiquement tous ses clients, à hauteur de 70 à 90 % de la créance H.T. selon qu'il s'agisse de clients dénommés (c'est-à-dire signalés et pour lesquels une autorisation a été demandée) ou non dénommés.

Les principaux clients sont les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée. Ces enseignes ne présentent pas de risque de solvabilité.

21,03 % du chiffre d'affaires est réalisé avec le 1er client et 5,57 % avec le deuxième client. Le tableau ci-dessous montre la répartition entre les autres acteurs et souligne la limitation du risque de dépendance clients. Il n'en reste pas moins que dans un marché relativement concentré, la perte d'un des principaux clients de la Société pourrait entraîner une baisse de son chiffre d'affaires, si la Société n'était pas en mesure d'attirer de nouveaux clients. De plus, même si la Société parvenait à attirer de nouveaux clients, ceux-ci pourraient ne pas avoir besoin du même niveau de produits que les clients perdus ou pourraient demander des conditions de paiement différentes.

Le tableau suivant indique la concentration de la clientèle au cours des deux derniers exercices :

	AU 31/03/21			
	CA HT	% CA	CA CUMULE	CA % CUMULE
Client 1	5 753 521	21,03%	5 753 521	21,03%
Client 2	1 525 316	5,57%	7 278 837	26,60%
Client 3	1 099 163	4,02%	8 378 000	30,62%
Client 4	951 833	3,48%	9 329 833	34,10%
Client 5	874 768	3,20%	10 204 601	37,30%
Client 6	872 610	3,19%	11 077 211	40,48%
Client 7	867 091	3,17%	11 944 302	43,65%
Client 8	822 828	3,01%	12 767 130	46,66%
Client 9	803 389	2,94%	13 570 519	49,60%
Client 10	782 073	2,86%	14 352 592	52,46%
Clients Autres	13 008 691	47,54%	27 361 283	100,00%
TOTAL	27 361 283	100,00%	27 361 283	100,00%

	AU 31/03/20			
	CA HT	% CA	CA CUMULE	CA % CUMULE
Client 1	2 763 071	12,90%	2 763 071	12,90%
Client 2	2 092 131	9,76%	4 855 202	22,66%
Client 3	1 686 542	7,87%	6 541 745	30,53%
Client 4	990 009	4,62%	7 531 754	35,15%
Client 5	798 034	3,72%	8 329 788	38,88%
Client 6	779 299	3,64%	9 109 087	42,51%
Client 7	766 348	3,58%	9 875 435	46,09%
Client 8	737 994	3,44%	10 613 429	49,53%
Client 9	713 533	3,33%	11 326 962	52,86%
Client 10	672 352	3,14%	11 999 314	56,00%
Clients Autres	11 200 064	52,27%	23 199 378	108,27%
TOTAL	23 199 378	100,00%	23 199 378	100,00%

Risques liés aux stocks

Le stock net au 31 mars 2021 représente 4,98 M€ contre 4,5 M€ au 31 mars 2020. La majorité du stock est centralisée et gérée à Gent par un prestataire extérieur.

Le stock de la filiale américaine est localisé aux USA et géré par un prestataire extérieur. Ce stock représente une valeur nette au 31/03/2021 de 301,6 K€.

Le stock de la filiale hongkongaise est localisé à Hong-kong directement sur les lieux de fabrication. Ce stock représente une valeur nette au 31/03/2021 de 95,9 K€.

La société est exposée à un risque de rupture de stock et de surstock, dans le cas d'une demande réelle non conforme aux prévisions. Dans l'éventualité où les produits de la société viendraient à ne plus être disponibles du fait d'une rupture de stock, sa réputation pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux. Dans l'éventualité où les produits de la société viendraient à ne pas s'écouler de manière satisfaisante, la société pourrait alors avoir à concéder des baisses de prix significatives.

Afin de réduire ce risque, la société :

- Utilise un système d'information pour passer ses commandes et gérer les stocks.
- Passe des commandes auprès de ses fournisseurs, soit lorsqu'il dispose de commandes fermes, soit à minima aux vues de l'historique de chaque client et de ses intentions d'achat exprimés en cours d'année.

Enfin, la société a souscrit une assurance multirisque couvrant les pertes sur stocks ainsi que la perte d'exploitation liée.

Dans l'éventualité où les commandes réelles seraient supérieures aux prévisions et aux approvisionnements, LEXIBOOK pourrait être amenée à expédier les marchandises en rupture par avion et par camions en express, ce qui pourrait occasionner des frais sur achats significatifs, venant directement impacter la marge. Dans l'éventualité où LEXIBOOK ne pourrait pas livrer ces marchandises même en recourant au transport aérien, le Groupe serait confronté à un manque à gagner et éventuellement à des pénalités de retard ou de non-livraison de ses clients. LEXIBOOK ayant connaissance des commandes ou des prévisions de commandes de ses clients plusieurs mois à l'avance, ce risque est néanmoins faible.

Dans l'éventualité où les ventes « sorties caisse » des magasins seraient très mauvaises, LEXIBOOK pourrait être contraint par certains distributeurs à accorder des remises commerciales et/ou reprendre une partie des produits en stock en magasins à titre commercial. Ce risque est toutefois limité compte tenu du rééquilibrage du mix produits.

Risques liés au transport

LEXIBOOK, lorsqu'elle vend en NON FOB à la responsabilité du transport depuis les pays où elle fait fabriquer vers son entrepôt de Gant, puis vers ses marchés de distribution. La société a recours à différents transporteurs et moyens de transport (mer et air) et a souscrit une assurance transport. La pandémie de Covid-19 a provoqué une pénurie des containers et des navires. Ceci crée actuellement une tension sur les prix et les délais du fret tant maritime que ferroviaire ou aérien. Celle-ci pourrait impacter les marges du Groupe si elle était amenée à se poursuivre durablement.

Risque de saisonnalité

Dans le secteur des jouets, près des 2 tiers de l'activité sont généralement générés sur une période courte entre le mois d'août et le mois de novembre. Cela nécessite une bonne planification, entraîne des pics de trésorerie et rend plus difficile la visibilité sur les résultats dans les trois derniers mois de l'exercice.

Ce risque étant une donnée de son marché, LEXIBOOK met en place des actions pour sécuriser cette pointe d'activité, notamment en suivant les délais d'approvisionnement et en négociant avec ses partenaires bancaires des lignes de financement supplémentaires sur cette période.

Risques liés aux impôts différés

Au 31 mars 2021 les impôts différés sont activés dans les comptes pour 0.12 M€ contre 0.2 M€ au 31 mars 2020. 71.7 K€ correspondent aux impôts activés sur les déficits reportables de Lexibook Iberica. Dans le cas où la filiale ne dégagerait pas de bénéfices futurs, le Groupe serait amené à reprendre cet impôt.

Le reste des impôts différés activés correspondent à des décalages temporaires liés principalement aux retraitements IFRS et ne présentent pas de risque particulier.

Assurance - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus

L'entreprise dispose d'assurances pour l'ensemble des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. La société a notamment une assurance multirisque professionnelle - qui couvre les risques d'incendie (à hauteur de 813 218 € par sinistre), les frais supplémentaires d'exploitation (à hauteur de 250 570 € par sinistre), le vol (à hauteur de 60 991 €) - une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus (à hauteur de 10 000 000 € par sinistre) , une assurance stocks (à hauteur de 9 millions d'euros par sinistre, dont 2 millions d'euros en cas de vol) et marchandises transportées (à hauteur de 2 500 000 € par transport), une

assurance risque clients (France et export), une assurance hommes clefs (en cas de décès de Aymeric ou Emmanuel LE COTTIER, la société LEXIBOOK percevra 840 000 euros individuellement), une assurance fraude (à hauteur de 500 K€ par sinistre en cas de cybervol, et de 500 K€ par sinistre en cas de fraude) et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée. Au titre de l'exercice 2020-2021 les primes relatives à toutes ces assurances se sont élevées à 268 244 € pour l'ensemble du Groupe LEXIBOOK.

Risques résultant de l'exercice de son activité par la société

Le Groupe LEXIBOOK poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Il s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le code du travail.

Il s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur le droit de l'enfant et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile ou forcée et est attentif à ce que ses sous-traitants en Asie respectent eux-mêmes ces obligations.

Le Groupe est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclable autant que cela est commercialement possible. La société a adhéré à des organismes permettant la collecte et le recyclage des déchets d'origine électronique selon les dispositions de la directive DEEE.

Risque liés au secteur d'activité de la Société

La Société doit s'attendre à ce que la concurrence s'adapte rapidement en termes d'offre et de prix et modifie les conditions d'offre et d'attractivité des produits. Les marchés sur lesquels la Société évolue sont toujours en mutation.

La Société est en concurrence avec un certain nombre d'entreprises, cotées ou non, sur les lignes de produit qu'elle développe. Il est possible que des concurrents actuels ou de nouveaux concurrents apparaissent sur chacune des lignes de produits développés par la Société. En effet le concept, jadis précurseur, de convergence des médias devient chaque jour une réalité économique et industrielle plus forte. Cette convergence risque d'affecter très sensiblement l'environnement concurrentiel de la Société.

Les principaux concurrents de LEXIBOOK sont des acteurs majeurs de l'électronique grand public : V-tech, BigBen Interactive, Ryght, Lowtronic, Sony, LG, Archos, Muse, IMC Toys, Buki... Les concurrents de la Société interviennent à la fois sur leur marché local ainsi que sur les marchés internationaux.

De ce fait certains concurrents disposent, en comparaison avec la Société, d'une plus longue durée d'exploitation, de ressources techniques significativement plus élevées, d'une plus grande reconnaissance de marque, offre de produits et nombre de consommateurs ainsi que de relations établies de longue date avec les clients, présents ou potentiels de la Société, ce qui est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

En outre, certains fabricants disposent d'une taille et d'une puissance financière beaucoup plus importantes que celles de LEXIBOOK et il ne peut être exclu que ces intervenants profitent de cette supériorité et de leur connaissance du secteur pour tenter d'établir des positions concurrentielles fortes sur les segments de marchés qui leur sembleront les plus porteurs.

Dans tous ces cas, il est probable que les offres développées par ces acteurs créeraient une concurrence significative pour la Société.

Compte tenu de ce contexte, la Société ne peut assurer qu'elle conservera ou augmentera à l'avenir sa part de marché actuelle

Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est susceptible d'être impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Le Groupe ne peut notamment pas garantir que certains de ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits. En cas de dysfonctionnement des produits commercialisés par la Société, la responsabilité délictuelle ou contractuelle de la Société pourrait être engagée. Des dommages et intérêts pourraient être demandés dans le cadre de ces procédures.

Il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu, dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et de ses filiales.

IV. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

IV1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La dénomination de la société est LEXIBOOK Linguistique Electronic System. Le nom commercial est LEXIBOOK.

IV2. Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro B 323 036 921. Son identifiant d'entité juridique (LEI) est le 969500MBA2IX17UII261.

LEXIBOOK est coté sur le marché Euronext Growth de NYSE Euronext, depuis le 6 juillet 2015 sous le code ISIN : FR0000033599 ALLEX.

IV3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société a été créée le 1^{er} octobre 1981 pour 99 ans, soit le 30 septembre 2080 sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée, notamment décidées par l'Assemblée Générale à la majorité prévue pour les modifications statutaires.

IV4. Siège social et forme juridique de l'émetteur

Son siège social est 6 Avenue des Andes - Bâtiment 11 - 91 940 LES ULIS.

La Société est joignable au 00 33 (1) 73 23 23 23.

La société LEXIBOOK est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français depuis le 19 décembre 2006 et soumise à la loi du 24 juillet 1966 et à son décret d'application.

Le site web de la société est www.lexibook.com. Attention, les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus.

V. APERCU DES ACTIVITES

V1. Principales activités

La société LEXIBOOK conçoit et commercialise une gamme complète de produits électroniques de loisirs intelligents sous ses différentes marques et sous licences, comme par exemple des robots et des ordinateurs éducatifs, des jeux électroniques, des produits audio et vidéo, des réveils, des talkie-walkies, des karaokés, des traducteurs et dictionnaires électroniques...

La société exploite un certain nombre de licences, dont La Reine des Neiges, Disney Cars, Disney Princesses, Avengers, Minions, Pat' Patrouille, Barbie, Spider-Man, Super Mario, etc...

Celles-ci permettent de développer une gamme de produits sous licences, LEXIBOOK se positionnant, non pas comme un sous-traitant mais comme un intervenant indépendant développant ses propres produits après avoir reçu l'accord des Licenseurs.

D'autres licences « techniques » lui donnent accès à un certain nombre de technologies nécessaires au développement et l'utilisation de ses produits, comme par exemple Sisvel, Bluetooth, HDMI...

Ces exploitations de licences donnent lieu à versement régulier de droits sous forme de royalties et notamment mais non exclusivement à : Mattel, The Walt Disney Company, Universal, Nickedoleon Viacom, Larousse, Nintendo...

La société dispose également d'un portefeuille de marques et commercialise ainsi de nombreux produits sous ses marques propres telles que Lexibook, LexiTab, Yeno, Powerman, Cyber Arcade, Chessman...

Le Groupe continue d'enrichir son portefeuille en misant sur de nouvelles marques prometteuses : iParty, Acoustix...

Leader européen des produits électroniques multimédia pour enfants, le Groupe possède de solides atouts :

- une gamme de produits innovante et complète,
- des licences majeures: Disney, Marvel, Minions, Scrabble, Larousse, The Voice, Pat' Patrouille, Barbie, Super Mario...
- un solide réseau de distribution européen et un mix clients équilibré
- des marques propres reconnues
- un business model fabless flexible
- un mix produits équilibré

Les facteurs clés de succès sont :

- l'innovation, le design, l'aspect ludique, les contenus et la convivialité des outils
- la combinaison de l'électronique et du côté affectif lié aux personnages préférés des enfants
- la sécurité des produits
- la capacité à sortir des produits correspondant à un time to market optimum

Lexibook se positionne sur les 9 segments suivants :

- Dictionnaires et calculatrices (métier historique)
- Horlogerie
- Jouets, consoles et robots éducatifs
- Produits audio : enceintes et casques principalement
- Produits Vidéo : Appareils photos numériques et lecteurs DVD principalement
- Produits de radio-télécommunication : talkie-walkies et GSM
- Produits musicaux : karaokés et instruments de musique pour enfants
- Tablettes pour enfants
- Luminaires et produits de décoration innovants sous la marque Decotech.

Face à la chute du segment des tablettes, le Groupe s'est concentré sur un rééquilibrage de son mix produits sur des produits plus contributeurs de marges que les tablettes. Lexibook a ainsi misé sur de nouveaux segments et a réussi sa diversification sur le marché de l'edutainment pour adolescents et jeunes adultes avec sa marque iParty qui signe une nouvelle gamme high tech de produits nomades et connectés. Le Groupe mise aussi sur les produits innovants décoratifs depuis 2017, dont les lampes et veilleuses, regroupés sous la marque Decotech. Enfin, Lexibook a misé sur les jouets éducatifs et les jeux de société, particulièrement en vogue en période de confinement pour occuper les enfants. Ce rééquilibrage a été rendu possible grâce aux licences qui ont joué le rôle de bouclier naturel pendant cette période de bouleversement du mix. En effet, afin d'asseoir son leadership sur les produits à licence pour les enfants, Lexibook a noué des partenariats avec les licensors sur les propriétés les plus populaires auprès des enfants et adolescents, sur toutes les tranches d'âge et aussi bien pour les filles que pour les garçons. Ces partenariats se sont focalisés pour partie sur les propriétés ayant une actualité cinématographique, afin de profiter à plein des campagnes de marketing des licensors. L'année 2020 a été marquée par une absence inhabituelle de sorties au cinéma du fait de la pandémie mondiale de Covid-19. Lexibook a ainsi misé sur des propriétés classiques complétées par des licences issues de dessins animés, à l'image de Pat' Patrouille, Peppa Pig ou PyjaMasques, mais aussi sur des propriétés liées à des programmes TV à succès comme The Voice ou liées à des jeux vidéo à succès comme Super Mario. Ce positionnement fait de Lexibook l'acteur incontournable sur les segments de loisirs à licence à destination des enfants. L'année 2020 a également été marquée par le succès des ventes sur les robots éducatifs Powerman dont 350.000 exemplaires ont été vendus sur les 3 derniers exercices fiscaux. Lexibook a aussi lancé son traducteur vocal instantané Interpreter® qui a permis au segment de dictionnaires électronique de retrouver un nouveau souffle. Ces éléments expliquent logiquement un rééquilibrage de la répartition des ventes du Groupe : la gamme de produits sous licence a ainsi représenté 51,2 % du CA 2020-2021 généré à partir de produits sous licence contre 52,6 % du CA 2019-2020.

V2. Principaux marchés

LEXIBOOK commercialise ses produits dans plus de quarante pays, principalement à travers la Grande Distribution Spécialisée et Généraliste et sur internet via les sites de e-commerce.

Lexibook se positionne à la croisée des marchés de l'électronique grand public et du jouet qui évoluent de manière différenciée. La taille de Lexibook est insignifiante sur de tels marchés. En effet en 2018, selon les chiffres de GfK, le marché mondial de l'électronique grand public 2018 représente un chiffre d'affaires total d'environ 138 milliards d'euros, dont 100 milliards d'euros sur les TV. Casques et enceintes portables Bluetooth sont le moteur de croissance du marché de l'audio : le chiffre d'affaires mondial des casques et écouteurs a augmenté de près de 40 % en 2018, atteignant environ 14 milliards d'euros. Plus de 50% du CA a été généré par des appareils Bluetooth. Comme les fabricants de smartphones éliminent de plus en plus les prises casque des appareils, les modèles Bluetooth poursuivront leur tendance de croissance dans les prochaines années. Les enceintes portables et connectables à un smartphone via Bluetooth ont augmenté de +15 % pour atteindre près de 5 milliards d'euros. Ce segment est également clairement orienté vers le premium : les classes de prix >150 € représentent quasi 1/3 du chiffre d'affaires total. En France, selon une étude GfK publiée mardi 4 février 2020, le chiffre d'affaires du secteur a terminé en léger recul en 2019 (- 0,7 %), à 27,7 milliards d'euros. Une performance en retrait par rapport à une industrie qui affiche une croissance fragile de 0,6 % à l'échelle mondiale.

Le marché mondial du jouet est quant à lui estimé à 89 milliard de dollars en 2017 par NPD. Selon le rapport de recherche, le marché mondial du jouet devrait afficher une croissance lente mais soutenue représentée par un TCAC de 1,4% entre 2020 et 2025.

La pandémie COVID-19 a un impact minimal sur l'industrie mondiale du jouet malgré les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la fermeture des points de vente au détail, car le canal de commerce électronique a facilité la croissance du marché. La pandémie a entraîné la fermeture d'écoles et les enfants doivent être divertis et apprendre à la maison, ce qui a également stimulé le marché des jouets.

En outre, l'augmentation de la population mondiale et la flambée du pouvoir d'achat moyen des habitants des pays en développement agissent comme un catalyseur de la croissance de l'industrie du jouet compte tenu de la faible corrélation entre l'économie mondiale et le marché du jouet.

En France, les ventes de jeux et de jouets ont reculé de 1,5 % en valeur au cours de l'année 2020, selon l'institut NPD. Relativement stable année après année, le marché du jouet a une nouvelle fois prouvé sa résilience en 2020. « Les ventes de jeux et jouets ont reculé de 1,5 % en valeur, malgré les fermetures de magasins », a déclaré Frédérique Tutt, experte du secteur chez NPD Group lors d'une conférence de presse, mardi 12 janvier. En 2019, le marché français du jouet avait fini l'année à l'équilibre, avec un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros. La baisse de 8 % des volumes a été, en partie, compensée par la hausse de 7 % du prix moyen (à 17,83 euros en moyenne) « car les gens ont acheté des plus gros jouets pour occuper les enfants », a précisé Mme Tutt. En fin d'année surtout, « ils ont anticipé leurs achats » avant le reconfinement de novembre, « et ils sont revenus en magasins pour les terminer », comme le montre la progression de 31 % des ventes la semaine du 30 novembre, lors du déconfinement, qui était aussi celle du Black Friday. « 10 % des ventes annuelles en magasins – soit 300 millions d'euros – ont été faites en une semaine », précise Mme Tutt. Le dernier trimestre, qui pèse 55 % du chiffre d'affaires, a enregistré une baisse de 2,2 % en raison de la fermeture des magasins physiques, selon l'institut NPD. Internet a servi d'amortisseur tout au long de l'année : 32 % des ventes ont été faites à distance, selon NPD, poussées par le drive et le click & collect mis en place par les distributeurs, contre 26 % en 2019 (et 22 % en 2015).

Au Royaume-Uni, Le plus gros pic des ventes est survenu lors du premier lockdown; les ventes totales de l'année ont atteint 3,3 milliards de livres sterling. Malgré une année commerciale difficile pour de nombreuses industries, le marché du jouet est resté dynamique et résistant en 2020, les ventes globales ayant augmenté en valeur de 5%, la plus forte hausse des ventes ayant eu lieu lors du premier confinement de 2020 (+ 22%). Les ventes totales de l'année ont été de 3,3 milliards de livres sterling, ce qui maintient la position du Royaume-Uni en tant que plus grand marché du jouet en Europe et quatrième au monde, a rapporté le NPD Group.

Les jeux et les puzzles ont connu la plus forte croissance de la catégorie (+ 19%), les familles passant plus de temps à jouer ensemble. La fermeture périodique des écoles et des crèches signifie également que de nombreux parents se tournent vers des jouets éducatifs pour obtenir de l'aide afin de renforcer le développement cognitif de leurs enfants. Cela a entraîné une augmentation de 9% des ventes de jouets

d'apprentissage et d'exploration tels que les ensembles scientifiques et les instruments de musique. À Noël, préoccupés par les pénuries d'approvisionnement et de capacité de livraison, les consommateurs ont effectué leurs achats plus tôt. Le secteur du jouet a connu un mois de novembre vigoureux, en hausse de 11% en glissement annuel, suivi de ventes inférieures à la normale en décembre (en baisse de 9% en glissement annuel), exacerbées par les blocages à travers le Royaume-Uni.

Classées comme étant des détaillants essentiels en Angleterre et autorisés à rester ouvertes pendant les confinements, les chaînes de spécialistes se sont bien comportées pour les ventes de jouets en hausse de 10% sur un an.

Aux USA, les ventes au détail américaines de jouets ont généré 25,1 milliards de dollars en 2020, soit une augmentation de 16% ou 3,5 milliards de dollars. Les ventes unitaires de l'année sont restées stables tandis que le prix de vente moyen a augmenté de 16%.

Une grande partie de la croissance en 2020 était directement corrélée à la pandémie de COVID-19 et au changement de comportement des consommateurs associé aux confinements et aux fermetures d'écoles généralisés, au revenu disponible détourné d'autres types de divertissement vers les jouets, ainsi qu'à l'apparition de plans fédéraux de relance. Alors que les ventes de jouets jusqu'à la mi-mars 2020 étaient stables par rapport à 2019, des mesures de verrouillage généralisées ont conduit à une augmentation brutale des ventes. Cela a été encore amplifié par la distribution de plans de relance à partir d'avril, ce qui s'est traduit par le mois de croissance le plus fort de l'année en mai (+ 38%). La croissance de l'industrie du jouet a de nouveau culminé en octobre avec une augmentation de 33% lorsque la saison des vacances a débuté avec Amazon Prime Day ainsi que d'autres offres de détaillants la même semaine.

«2020 a été une année sans précédent pour l'industrie américaine du jouet. La croissance que nous avons constatée dans l'industrie du jouet témoigne du fait que les parents sont prêts à mettre le bonheur de leurs enfants avant tout », a déclaré Juli Lennett, vice-président et conseiller de l'industrie, U.S. Toys, The NPD Group. «La résilience de l'industrie est largement étayée par le fait que, en période de difficultés, les familles se tournent vers les jouets pour aider leurs enfants à rester engagés, actifs et ravis. En termes simples, les jouets sont une grande partie de l'équation du bonheur. »

Un thème majeur en 2020 était la croissance des achats en ligne. Certaines fermetures de magasins et l'hésitation des consommateurs à faire des achats dans les magasins ont entraîné une augmentation des ventes de jouets en ligne. Au cours des trois premiers trimestres de 2020, le canal en ligne a gagné 10 points de parts de marché à 33% contre 23% en 2019, entraînant une croissance de 75% des ventes globales de jouets en ligne d'une année à l'autre. Non seulement les détaillants en ligne pure play ont bien performé, mais les détaillants physiques qui avaient des options d'achat en ligne, de click & collect ont également surperformé.

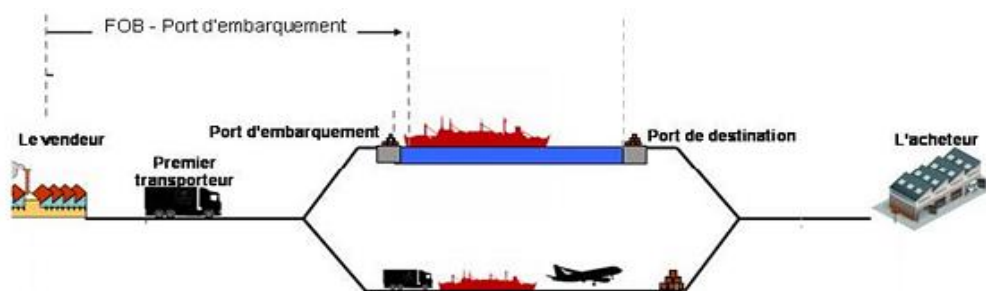
Les principaux sous-segments de croissance en dollars en 2020 ont été les jouets de sport, (+ 31%), les poupées et accessoires de mode (+ 56%), les ensembles de construction (+ 26%), les jeux (+ 29%) et jouets saisonniers d'été (+ 24%).

Alors que les volumes ont diminué dans sept des 11 supercatégories, le prix de vente moyen a augmenté dans chaque supercatégorie. L'augmentation du prix moyen a été l'un des principaux moteurs de la croissance des ventes en dollars.

Canaux de distribution : FOB / NON FOB

FOB : Free On Board :

Le vendeur (exportateur) est responsable de livrer la marchandise depuis son entreprise et de la charger à bord du navire au port d'exportation. Il est également responsable du dédouanement dans le pays d'exportation. Dès que la marchandise passe la " passerelle du navire " le " risque de perte " est transféré à l'acheteur (importateur). A partir de cet instant, l'acheteur doit assumer les coûts de transport et assurance, et doit également prendre en charge les formalités de dédouanement dans le pays d'importation. Une transaction FOB sera lue " FOB, port d'exportation "(dans le cas de LEXIBOOK ; FOB Hong Kong)



Depuis le 30 septembre 2010, l'information financière du Groupe LEXIBOOK est donnée par rapport à ses deux canaux de distribution que sont la vente FOB et la vente non FOB. Cette répartition est celle utilisée par le Reporting interne de la société.

Cette information correspond non seulement à un circuit de distribution, mais aussi au chiffre d'affaires réalisé par les deux sociétés composant aujourd'hui le Groupe LEXIBOOK : LEXIBOOK SA en France et LEXIBOOK LTD à Hong Kong. Le chiffre d'affaires de cette dernière est réalisé en FOB et celui de LEXIBOOK SA sur une base de facturation domestique (NON FOB).

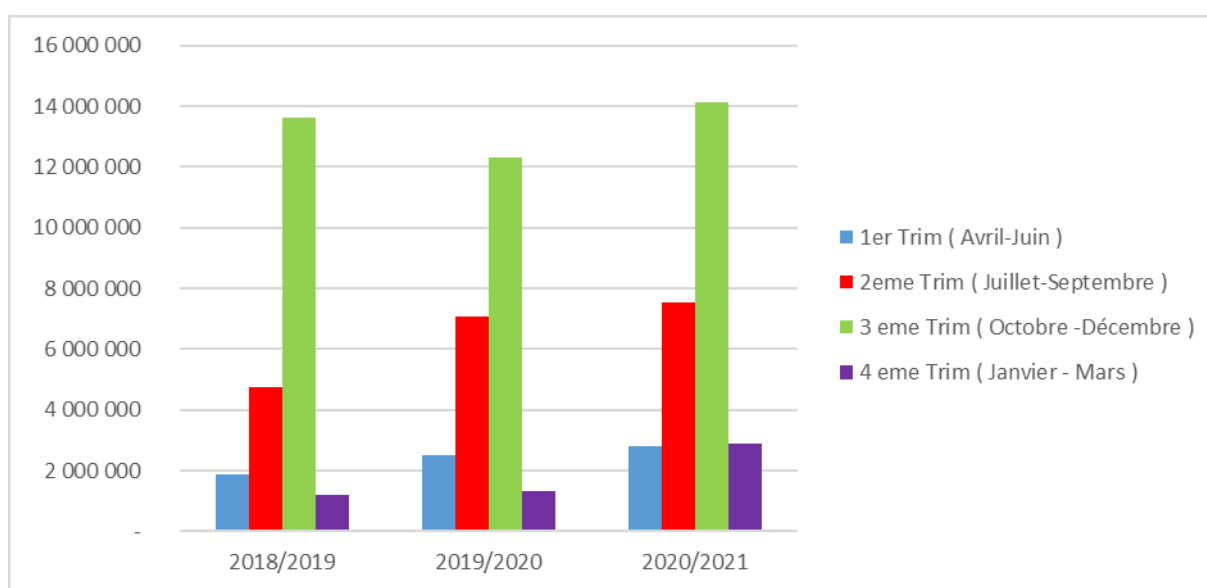
Depuis Mars 2010, LEXIBOOK, qui distribuait ses produits par le biais de filiales implantées dans les principaux pays européens a choisi de se réorganiser autour de partenaires locaux assurant la distribution afin de réduire ses charges d'une part et de réduire son encours client d'autre part.

Auparavant, le chiffre d'affaires réalisé par les autres filiales européennes et américaines de LEXIBOOK était réalisé en quasi intégralité en sur une base de facturation domestique (NON FOB). Cette activité a été reportée en FOB depuis Hong Kong et en Non FOB.

La répartition des activités entre Hong-Kong (ventes FOB) et France (ventes Domestiques ou NON FOB) ont varié respectivement de +19 % (5,07 M€ au 31/03/2021 vs 4,26 M€ au 31/03/2020) et de +17,9% (22,29 M€ au 31/03/2021 vs 18,9 M€ au 31/03/2020).

Cette variation est sans incidence sur la rentabilité du Groupe mais permet une meilleure adaptabilité à la demande des clients d'une part et aux fluctuations du dollar (Ce dernier canal de distribution (FOB) présente l'avantage de ne pas nécessiter de couvertures de change, la facturation depuis HK se faisant en USD, de ne pas supporter les frais de transport, de ne pas supporter de retours et de raccourcir les délais de financement (voir § sur canal de distribution FOB/NON FOB)

Le graphique suivant montre le chiffre d'affaires trimestriel en euros sur les trois derniers exercices :



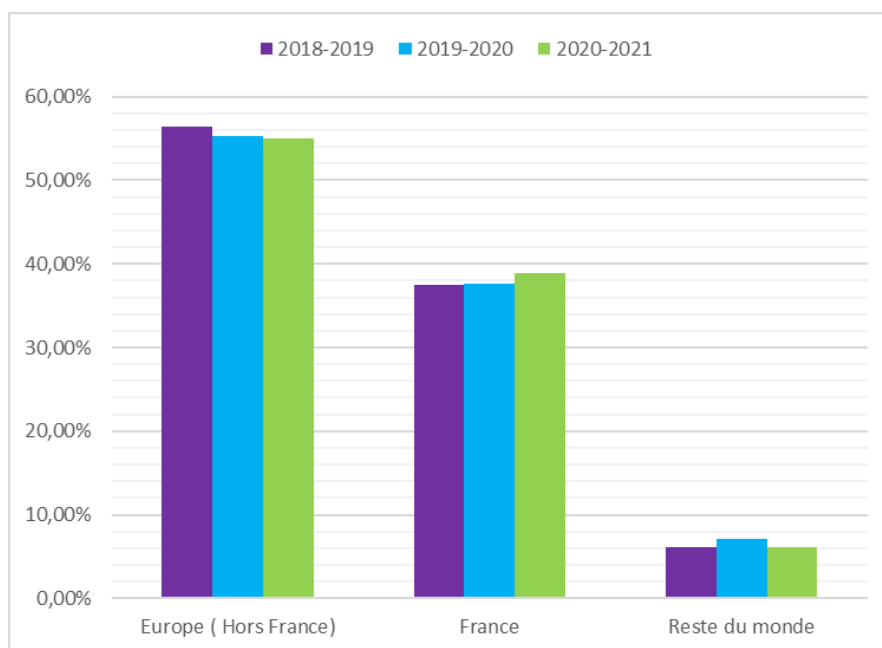
Lorsque cela est possible et que l'environnement y est plus favorable, le Groupe essaye de développer le canal de distribution FOB qui a les avantages suivants :

1/ Logistique et Stock : la marchandise étant cédée à l'embarquement, le Groupe réduit ses frais de transport, assurance, stock et manutention.

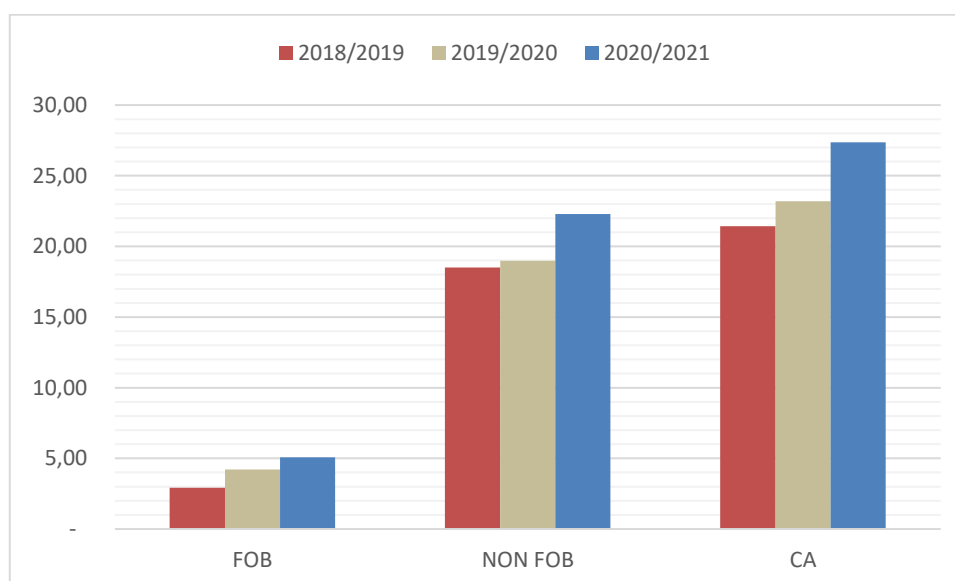
2/ Financement : les clients ouvrent directement des lettres de crédit auprès de LEXIBOOK LTD dont l'échéance est celle du transfert de propriété, ce qui réduit le délai d'encours du poste client et facilite le financement des achats correspondants auprès des usines. De plus, les clients FOB ne sont pas facturés et leurs créances n'ont pas besoin d'être couvertes, ces dernières étant libellées en dollar US.

Evolution du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices (par lieu de destination)

Répartition France / Europe (hors France) / Reste du monde en pourcentage



Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution en millions d'euros



V3. Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

De nombreuses années d'expérience qui permettent à LEXIBOOK de confirmer sa position de leader (Il s'agit ici d'estimation interne de la société aux vues d'informations verbales recueillies auprès de ses distributeurs et clients et aux vues de la place des produits LEXIBOOK dans les linéaires de ses clients) sur le marché de l'électronique grand public et le succès de la diversification sur le marché du jeu électronique

- 1993-1997** Lancement de la marque LEXIBOOK avec la création du Grand Dictionyme. Extension de la gamme des dictionnaires, traducteurs, organisateurs électroniques dont le TouchMan.
- 1997** Introduction au Nouveau Marché et création de filiales en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni.
- 1998 -2008** Acquisition des sociétés ITMC (France) et SPACE TOYS (Hongkong), spécialiste des jeux électroniques éducatifs et création de filiales en Pologne et en Allemagne. Signature de nombreux contrats de licences, dont Disney. Lancement des réveils, montres, calculatrices euro, des jouets électroniques et des jeux musicaux. Ouverture d'une filiale en Italie. Développement rapide des ventes à l'international.
- 2008-2010** Le Groupe se repense pour accroître sa rentabilité et préparer sa future croissance et déploie la stratégie de réduction des coûts et de recentrage sur les 2 pôles français et hongkongais. Lexibook consolide ses accords de licence et concentre ses développements sur les produits à plus forte marge.
- 2011-2014** Succès du lancement des tablettes pour enfants. Campagne publicitaire télévisée d'envergure en France, en Espagne et au Royaume-Uni. Premiers référencements majeurs aux USA. Développement des ventes en Scandinavie, en Italie et en Russie. Une augmentation de capital est réalisée le 28 février 2011 pour 2.7M€. Obtention d'un PPI (Prêt Pour l'Innovation) auprès de la BPI pour 600K€.
- 2014-2015** Nouvelles campagnes publicitaires télévisées d'envergure en France, en Angleterre et en Espagne. Maturité du segment des tablettes pour enfants. Développement des ventes sur les segments audio et sur les instruments de musique à destination des enfants. Obtention d'un PPI (Prêt Pour l'Innovation) auprès de la BPI pour 600K€.
- 2015-2016** Nouvelles campagnes publicitaires télévisées d'envergure en France et en Angleterre. Succès des produits sous licence « La Reine de Neiges » et les « Minions ». Signature de la licence Star Wars. Lancement de la Playdroid, première console TV sous Android, et du premier pingouin robot éducatif Marbo. Premier contrat de licence « Lexibook inside » portant sur les logiciels développés par Lexibook pour d'autres marques. Emission d'un emprunt obligataire souscrit en totalité auprès du GIAC d'un montant de 1 M€ sur 10 ans. Augmentation de capital en 2015 pour 1.87M€. Deuxième augmentation de capital de 2.47M€ en 2016.
- 2016-2017** Lancement des premiers karaokés nomades et connectés sous la marque iParty. Lancement des premiers téléphones et accessoires sous licence « La Reine de Neiges », « Avengers » et les « Minions ». Succès d'une augmentation de capital à hauteur de 2.47M€ le 26 Mai 2016. Lancement d'un plan d'économies pour optimiser les charges structurelles du Groupe.
- 2017-2018** Lancement du dictionnaire officiel du Scrabble en France et de la marque Decotech. Nouveau partenariat avec Sensorwake pour la fabrication et la distribution de réveils olfactifs. Ouverture du nouveau site marchand www.lexibook.com. Signature de la licence « The Voice, la plus belle voix ». Reprise de la distribution des produits Franklin en France et au Royaume-Uni. Lancement du Langie, le premier traducteur professionnel basé sur l'intelligence artificielle. Augmentation de capital de 1M€ par attribution gratuite de BSAR aux actionnaires.
- 2018-2019** Lancement du PowerMan, le premier robot ludo-éducatif. Campagne de publicité TV en France. Lancement des premiers produits sous la marque « The Voice, la plus belle voix ». Renouvellement des principaux contrats de licence du Groupe pour les 3 prochaines années.

Impact du mouvement des gilets jaunes et de la restructuration des enseignes de distribution en difficultés financières sur les commandes clients lors de la saison de Noël.

2019-2020 Lancement du PowerMan Max, le premier robot ludo-éducatif programmable, du PowerGirl et du PowerMan Junior. Campagne de publicité TV en France. Lancement des premiers produits sous licence « Toy Story 4 », « La Reine des Neiges 2 », « Le Roi Lion » et « Star Wars Episode 9 ». Lancement du nouveau Dictionnaire Officiel du Scrabble et du nouveau traducteur vocal instantané « Interpreter ». Augmentation de capital à hauteur de 1.5M€ en Décembre 2019 et souscription d'un prêt de 1.5M€ sur 5 ans auprès de Vatel Capital en mars 2020.

2020-2021 Lancement du Powerman Kid, le premier robot ludo-éducatif pour apprendre l'Anglais. Lancement des voitures radio-commandées Crosslander[®], des premiers jeux scientifiques, des nouveaux ordinateurs éducatifs, et de l'écran TrioMax. Référencement du Powerman chez Costco. Signature des licences Baby Shark avec Nickedoleon et Super Mario avec Nintendo. Mise en place d'un Prêt Garanti par l'Etat de 2.18M€ sur 5 ans.

V4. Stratégie

Lors de son introduction en bourse la société avait présenté un plan de développement qui reposait principalement sur trois axes stratégiques :

- La poursuite du développement en France,
- Le développement des ventes à l'international,
- Le développement de nouveaux produits.

Ces objectifs ont été globalement atteints. Ils demeurent des axes de développement importants pour l'avenir.

Fort de son succès en France et pour profiter de ses atouts technologiques, LEXIBOOK décidait d'étendre ses ventes à l'export et de s'intéresser au marché du jouet en rachetant en 1998 les sociétés ITMC France et SPACE TOYS Hongkong.

Aux objectifs initiaux sont venus s'ajouter récemment les objectifs suivants :

- Assurer l'évolution des gammes vers l'électronique de loisir,
- Nouer et pérenniser des accords de licences majeurs qui sont négociés au niveau du Groupe et qui sont assortis de minimums garantis qui peuvent être décaissés à la signature du contrat ou au fur et à mesure de la réalisation du chiffre d'affaires, en fonction des contrats,
- Continuer la prospection et le développement commercial sur les territoires identifiés comme prioritaires,
- Optimiser sa chaîne de distribution et développer les échanges de données informatisées (EDI) avec ses clients internationaux.
- Développer ses marques au niveau international.

L'innovation technologique

- Lancer des produits innovants à prix modéré, et notamment à destination des enfants, des adolescents et des seniors.
- Intégrer au catalogue de plus en plus de produits d'électronique de loisirs au design séduisant et adaptés à chaque cible en termes de fonctionnalités.
- Permettre aux utilisateurs des produits LEXIBOOK d'accéder à la technologie sans effort et de profiter pleinement des progrès techniques en toute simplicité.
- Intégrer toutes les dernières technologies développées au sein des produits LEXIBOOK dans les jouets LEXIBOOK.
- Développer des contenus pédagogiques toujours plus performants et adaptés aux différents âges des enfants et les intégrer dans ses nouveaux produits et en particulier dans les nouveaux robots éducatifs.

Développement des ventes à l'international :

- Répliquer le succès français sur les pays européens tels que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et les autres pays européens en priorité, puis sur les autres marchés internationaux.
- En rationalisant ses investissements marketing sur chacun de ces pays.
- Développement des ventes en ligne sur les sites marchands leaders au niveau international.

Tendances à venir :

La demande de produits électroniques grand public sur les marchés internationaux est influencée par les "mégatendances", comme la premiumisation. Ainsi, selon les études GfK, près de 50% des consommateurs préfèrent posséder moins d'appareils high-tech, mais de meilleure qualité. La crise du Covid-19 a touché le secteur tant sur la production que sur la consommation. Télétravailler, jouer sur son écran, faire la cuisine, regarder des séries, imprimer des attestations...Le quotidien des Français a ressemblé (et ressemble encore) à tous ces mots et ces nouveaux usages ont bien sûr eu des conséquences sur les ventes. Ce sont au total dix milliards d'euros additionnels sur 32 catégories de produits, selon les savants calculs de GfK, qui ont gonflé les ventes de biens techniques. Et le chiffre d'affaires fait sous promotions, qui tourne habituellement autour de 14%, a légèrement chuté, à 12,9%. Une baisse compensée par un prix moyen, lui en progression. Entre 2016 et 2020, le prix moyen d'un smartphone a par exemple bondi de 50%.

Le record de l'informatique...

Le 17 mars, on s'en souvient, il a fallu s'équiper en France, en ordinateurs, en imprimantes, en accessoires. Résultat : le secteur de l'informatique, qui pèse un tiers des biens techniques avec 6,1 milliards d'euros de ventes, a vu son chiffre d'affaires s'envoler de...18%. Et des produits, qui commençaient à peiner, se sont réveillés, comme les tablettes (+20%). Les PC portables ultra-fins continuent sur leur lancée (+25%), ainsi que les écrans de 27 pouces (+64%). Le gaming a profité à plein des confinements successifs (+39% pour les accessoires et +34% pour le hardware).

...et le retour en grâce de la TV

S'il y a bien une énorme surprise dans ce secteur, c'est l'embellie dont profite le secteur de la télévision. Qui eût cru qu'en l'absence de compétitions sportives, il se vendrait 16% de plus d'écrans qu'en 2019? "La télévision a bien joué son rôle de locomotive du secteur de l'électronique grand public, estime Pierre Geismar, analyste GfK sur le secteur. A partir de mai, les ventes se sont envolées et les grands écrans de plus 55 pouces continuent de gagner du terrain". Dans la même catégorie, à noter la performance des casques (+16% pour la quatrième année consécutive).

Le smartphone, mal aimé

Où les Français aiment acheter leur smartphone? En magasin. Or, avec la fermeture de ces derniers, ils n'ont pas été gâtés. Le smartphone a clairement pâti de cette année particulière et ses ventes s'inscrivent en berne (-7% en valeur). La croissance des modèles très haut de gamme, entre 800 et 1000 euros, s'effondre (-33%). La conscience verte aurait-elle enfin saisi les consommateurs? En tout cas, selon GfK, les ventes de reconditionné ont progressé de 20% en volume en 2020.

Le marché des jouets a lui aussi été touché par le confinement des populations, mais de manière très inégale tant sur les segments que sur les canaux de distribution : les achats de jeux de société et les jeux éducatifs ont ainsi explosé pendant le confinement. Mais avec l'arrivée des vacances de printemps, les Français se sont également tournés vers les jeux de plein air dont les ventes ont progressé.

Au total, 37% des Français déclarent jouer davantage avec des jeux et jouets depuis le début du confinement. C'est plus que les Allemands (seulement 27%) et les Anglais (31%). Cet engouement est surtout marqué chez les 18-34 ans (53%) et pour les parents d'enfants mineurs (47%). Mais 22% des personnes sans enfants déclarent aussi avoir passé plus de temps à jouer pendant le confinement.

Compte tenu de la fermeture des magasins physiques, les consommateurs se tournent de plus en plus vers Internet pour s'en procurer. Ainsi, 54% d'entre eux comptent passer par des enseignes pure players type Amazon ou Cdiscount. 37% les achèteront leurs jeux et jouets sur les sites internet d'enseignes culturelles (Fnac, Cultura, etc.) et un tiers (34%) auprès des hyper et supermarchés (en magasin, en drive

ou Internet). Un Français sur quatre passera directement par les sites internet des fabricants de jouets et 20% par ceux des enseignes de jouets.

A la fin de l'année 2019, la part des ventes de jeux et jouets effectuée sur internet se portait à 27,5% et affichait une croissance de +7% par rapport à 2018. Pour l'année 2020, cette part se monte déjà à 32%.

Lors d'une web-conférence commune, le panéliste NPD, la Fédération française des industries jouet-puériculture (FJP), la Fédération des Commerces spécialistes des jouets et des produits de l'enfant (FCJPE) et l'Association des créateurs-fabricants de jouets français (ACFJF) ont dévoilé le bilan des ventes de jeux et de jouets en France en 2020.

Un millésime marqué par la crise sanitaire et les deux confinements ayant entraîné la fermeture des commerces spécialistes durant 12 longues semaines et celles des rayons des hypers et supermarchés durant quatre semaines. Cependant, malgré ce manque à gagner, le marché parvient à limiter la casse et montre une nouvelle fois sa résistance et son agilité. Le point en 10 chiffres clés.

-1,5% en valeur

Pour l'ensemble de l'année 2020, les ventes de jeux et de jouets en France n'ont reculé que de -1,5%. "Nous sommes globalement satisfaits car, au printemps dernier, nous n'aurions jamais imaginé réaliser une telle performance... et encore sans savoir que nous allions devoir à nouveau fermer les magasins en novembre", commente Florent Leroux, président de la FJP et directeur général de Ravensburger.

-8% en volume

La baisse est plus marquée en volume où le marché perd 8%. Un résultat pouvant s'expliquer par le recul des achats d'impulsion - fortement dépendants de la visite en famille des magasins physiques - et la moindre prégnance des phénomènes de mode l'an dernier.

+7% : évolution du prix moyen

Selon NPD, le prix moyen est passé de 16,74€ en 2019 à 17,83€ l'an dernier. "Cette appréciation s'explique par un mix de produits achetés différent cette année avec davantage de produits onéreux et moins d'achats d'impulsion à petits prix", explique Frédérique Tutt, experte mondiale du jouet chez NPD.

-2,2% : les ventes du dernier trimestre

Pas de miracle : la fermeture obligatoire durant le mois de novembre a fortement pénalisé le marché du jouet pour son dernier trimestre, période cruciale pour le secteur puisqu'elle représente 55% de ses ventes annuelles.

+31% : la hausse des ventes lors de la semaine 49

La semaine du 30 novembre au 5 décembre 2020, juste après la réouverture des commerces, a vu ses ventes bondir de 31% par rapport à 2019. Cette semaine 49, déjà traditionnellement très forte, devient la plus importante du secteur avec près de 300 M€ générés en une semaine, soit près de 10% des ventes annuelles.

La plus forte hausse des ventes hebdomadaires (+62%) revient cependant à la semaine 44, précédant le reconfinement. Tandis que la semaine de Noël progresse de 21%.

32% : la part des ventes en ligne

Sans surprise, les ventes en digital (e-commerce, drive, click & collect) ont profité de la crise sanitaire : avec un bond de 27% par rapport à 2019, ce canal représente désormais un tiers des ventes de jouets en France.

-9% pour les magasins spécialistes

Là aussi, pas de surprise : durement touchés par la crise sanitaire qui les a contraint de fermer leurs commerces durant 12 semaines, les magasins spécialistes ont enregistré une baisse de 9% de leurs ventes en valeur. "Mais, en excluant ces 12 semaines de fermeture administrative, notre activité progresse de

9,3% en 2020, preuve que les consommateurs restent attachés à nos magasins physiques", pondère Philippe Gueydon, co-président de la FCJPE et directeur général de King Jouet.

50 à 100% de hausse pour l'activité digitale des spécialistes

Echaudées par le premier confinement, les enseignes spécialistes ont mis les bouchées doubles sur le digital, déployant le ship from store et accélérant sur le click & collect. Au final, ce circuit enregistre une hausse de ses ventes en ligne comprise entre 50 et 100%. "Le digital nous a permis de sauver entre 50 et 60% de notre chiffre d'affaires en novembre et de continuer à pouvoir écouler nos stocks", explique Romain Mulliez, co-président de la FCJPE et président de PicWicToys.

257 M€ de pertes en novembre

La fermeture des spécialistes et des rayons jouets des hyper/supers en novembre a généré un manque à gagner de 257M€, soit 13 millions de jouets non vendus. "Sans ce mois de fermeture qui a touché 70% de nos distributeurs, le marché du jouet aurait terminé son année 2020 en positif", regrette Florent Leroux.

+10% de hausse pour les jeux de société et puzzles

C'est la catégorie gagnante de l'année 2020 : l'an dernier, les jeux de société et puzzles ont vu leurs ventes bondir de 10%. C'est la plus forte progression du secteur, devant l'électronique junior (+6%) et les jeux de construction (+5%).

"Nous restons positifs pour 2021 et anticipons un rebond des ventes dès le deuxième trimestre. Nous allons également continuer à militer pour faire en sorte que le jouet soit considéré comme un produit essentiel, ce qui a été le cas aux Etats-Unis ou en Italie où le secteur a été moins touché par les confinements et fermetures obligatoires des commerces", conclut Florent Leroux.

V5. Dépendance de l'émetteur à l'égard des licences

Voir paragraphe III du présent document d'enregistrement universel sur le risque relatif aux licences.

V6. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle

Les éléments auxquelles se réfère la société sont des estimations internes aux vues d'informations verbales recueillies auprès de ses distributeurs et clients et aux vues de la place des produits LEXIBOOK dans les linéaires de ses clients.

V7. Investissements

V71. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Les investissements réalisés par la société se composent principalement de la recherche et développement ainsi que le renouvellement ou l'acquisition de nouvelles licences. Voir Note 4 des comptes consolidés au 31 mars 2021.

Au 31 mars 2021, les immobilisations incorporelles nettes de LEXIBOOK sont constituées essentiellement de frais de R&D (0,41 M€) et de licences concédées (0,56 M€).

Représentant 1,5 % du Chiffre d'Affaires, nous vous indiquons les données suivantes relatives à la R&D :

Détail des flux d'immobilisations incorporelles	31/03/2020	Augmentation	Diminution	31/03/2021
Frais de R&D	5 126 627	36 660	4 470 071	693 216
Amortissement de R&D	4 257 134	436 419	4 413 799	279 754
Frais Net de R&D	869 493	-456 031		413 462

Part des Frais sur projets abandonnés ou sur projets déjà lancés non activés	2018/2019	2019/2020	2020/2021
	659 310	379 529	628 111

Les frais sur projets abandonnés ou déjà lancés sont comptabilisés en charges sur chaque exercice.

LEXIBOOK dispose d'une équipe de recherche et développement localisée à Hong Kong. Il s'agit d'un dispositif essentiel de la valeur ajoutée de la Société qui concentre ses efforts sur le développement régulier de produits.

Cette équipe prend en charge la conception complète du produit, depuis le design, la rédaction du cahier des charges jusqu'à la fabrication des moules nécessaires à la fabrication. Le département R&D assure également la gestion des bases de données et des interfaces logiciels des produits. Elle s'assure en particulier de la bonne adaptation des nouvelles technologies aux produits destinés aux enfants. Enfin, l'équipe gère toutes les certifications des produits afin d'assurer la conformité aux normes des différents marchés.

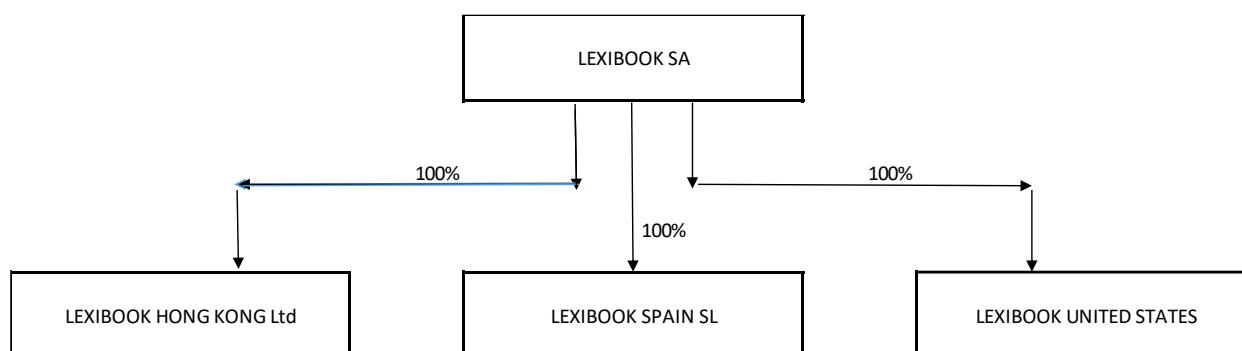
La société n'a pas d'immobilisation corporelle significative et ne planifie pas d'acquisition en 2021. Au 31 mars 2021, le poste d'immobilisations corporelles est essentiellement composé de matériel informatique et d'agencements des nouveaux locaux de LEXIBOOK France et de LEXIBOOK Hong-Kong. A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de LEXIBOOK.

V72. Principaux investissements en cours ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction

Non Applicable

VI. Structure organisationnelle

VII. Description du Groupe



Les pourcentages de cet organigramme s'entendent en détention et droits de votes.

LEXIBOOK développe son activité en s'appuyant sur un effectif de 63 personnes dont l'expertise et la qualité sont de longue date avérées.

Maîtrise de la production

Forte de 35 personnes, la filiale LEXIBOOK Hong Kong est en charge de la recherche et du développement des produits. Le cycle de développement d'un produit est compris entre six et dix-huit mois selon les projets. La volonté première de LEXIBOOK est l'adaptation d'une nouvelle technologie destinée à cibler le segment des consommateurs grands publics. Le processus de fabrication est lancé dès validation du projet par la Direction.

La fabrication consiste en la production soit, de produits de marque LEXIBOOK, soit de produits sous licence ou encore de produits sous marque distributeurs. Concernant les produits sous marque distributeurs, la fabrication est uniquement assurée par les O.E.M (Original Equipment Manufacturers). Les O.E.M sont des usines dont la finalité consiste à assembler des composants selon un cahier des charges

précis aboutissant à la réalisation du produit. En fonction des clients, LEXIBOOK, apposera ensuite une marque sur ces produits. Ce procédé permet une gestion linéaire de la production et facilite le traitement des demandes saisonnières. Les unités de production sont basées en Chine (10 usines représentant à peu près les 2 tiers de la production et de l'assemblage). Elles occupent en général une surface de 10.000 m² et leurs effectifs en saison s'élèvent à plus de 300 personnes.

Concernant les produits LEXIBOOK, des circuits intégrés (souvent développés spécifiquement pour LEXIBOOK) sont conçus dans un premier temps à Hong Kong puis « masqués » (système de production assurant la protection des systèmes conçus par LEXIBOOK) pour être ensuite fabriqués en série par des fournisseurs taiwanais ou chinois toujours selon le système des O.E.M. D'autres composants, non masqués, sont achetés selon les besoins, pour assemblage direct en Chine. Il n'y a pas d'usines dédiées aux produits sous marque distributeurs. Les usines peuvent indépendamment traiter l'ensemble des produits.

La fabrication de tous les produits LEXIBOOK est assurée par 50 sous-traitants dont la capacité de production moyenne par usine est entre 0,5 et 10 millions de pièces mensuelles. La proximité des usines de production permet à la filiale LEXIBOOK Hong Kong de coordonner les opérations de production. Toute la production du Groupe est externalisée.

LEXIBOOK possède, contrôle et développe l'essentiel de l'outillage nécessaire au processus de fabrication de ces usines. Ces sites sont occupés soit, par des fournisseurs spécialisés, soit par des OEM.

Tous les produits finis font ensuite l'objet d'un contrôle qualité permettant l'assurance de la satisfaction aux exigences des clients d'une part, et des normes spécifiques en vigueur dans les pays destinataires d'autre part.

En conjuguant habilement avec les OEM et les fournisseurs de circuits intégrés, LEXIBOOK bénéficie de délais de fabrication relativement courts. Le délai de livraison des composants est en moyenne de six semaines, et ceux de fabrication et d'assemblage, de deux semaines. L'optimisation de la gestion des achats des composants stratégiques assure à LEXIBOOK cet avantage concurrentiel.

De Hong Kong vers le reste du monde

Toutes les gammes de nos produits sont donc fabriquées selon le processus décrit ci-avant. Dans le cas où les volumes sont suffisants, LEXIBOOK Hong Kong se charge d'assurer les ventes sur tous les territoires où le Groupe n'a pas de filiales, exception faite de quelques livraisons vers des clients européens qui commandent des volumes importants et regroupés. A partir de Hong Kong, la distribution de ces produits est organisée selon la répartition géographique suivante :

Vers l'Europe :

- Les centrales d'achats françaises et internationales,
- La société mère française.
- Les distributeurs internationaux pour les produits OEM en co-branding avec leur marque spécifique ou sous la marque LEXIBOOK.

Vers le reste du monde :

De nombreux produits de la gamme LEXIBOOK sont exportables dans des pays hors d'Europe. Ces pays ne peuvent cependant pas être démarchés à partir d'une structure française pour des raisons de coûts et d'image.

La présence de LEXIBOOK à Hong Kong est une base d'exportation compétitive et crédible.

Organisation de la distribution

Hong Kong

La filiale LEXIBOOK Hong Kong est au cœur de l'activité du Groupe. Cette filiale assure :

- le développement du Groupe grâce à ses innovations. Pour cela, elle investit en matière de recherche/développement et emploie des ingénieurs de haut niveau ;
- le contrôle du processus de fabrication depuis le choix des usines et des outils de production, l'achat des composants et le suivi de la fabrication jusqu'au contrôle de la qualité des produits finis ;
- une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 5,07 M€ au 31 mars 2021 contre 4.25 M€ au 31 mars 2020.

La société mère du Groupe est une structure de distribution, dans la mesure où toute la production est réalisée en Chine. La société mère est l'organe décisionnel en charge de la stratégie. On y trouve l'ensemble des forces commerciales, financières et une partie importante de la logistique. Dans le cadre du plan d'économies initié en 2015, l'effectif a été réduit à 26 personnes au 31 mars 2021 vs 32 au 31/03/2016. En effet, depuis l'exercice 2015-2016, le Groupe a engagé une forte réorganisation de sa chaîne d'approvisionnement et de distribution, passant par un recours accru à la dématérialisation des flux d'informations et à la rationalisation de ses activités afin de gagner en efficacité et rentabilité. C'est LEXIBOOK France qui a la gestion des livraisons des produits dans le monde entier pour la partie NON FOB.

VI2. Liste des filiales

Liste des filiales et participations en €	% de détention	Capitaux propres (hors capital)
A. Filiales détenues à plus de 50%		
Lexibook Hong Kong Limited	99,9%	635 486
Lexibook Iberica SL	99,9% -	370 128
Lexibook USA	100,0% -	683 897

VII. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Informations financières sélectionnées

Le tableau ci-dessous présente les principales données comptables et opérationnelles du Groupe pour les deux derniers exercices. Elles sont extraites des comptes consolidés de LEXIBOOK (présentés selon les normes IFRS) pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 31 mars 2020.

Ce tableau doit être lu en parallèle avec les comptes consolidés et leurs annexes respectives pour les mêmes périodes (voir paragraphe XVIII du présent document d'enregistrement universel).

Tableau des chiffres clés (en euros) au 31 mars 2021 et 31 mars 2020 :

Tableau des chiffres clés (en €)	Au 31/03/21	Au 31/03/20
Capital Social	3 881 660	3 881 660
Capitaux propres part du groupe	5 164 209	3 601 690
Dettes financières	6 153 505	4 961 980
<i>Dont Affacturage</i>	<i>1 608 824</i>	<i>1 367 030</i>
<i>Dont Quasi fonds-propres</i>	<i>4 451 332</i>	<i>2 761 090</i>
Trésorerie active	3 457 619	663 717
Actif Immobilisé	1 438 979	2 764 663
Total bilan	16 812 173	14 743 880
Free Cash Flow (1)	3 536 082	4 118 790
Produits d'exploitation	28 094 142	23 633 764
Marge Brute (2)	14 004 256	11 057 137
Résultat (courant) des activités poursuivies avant charges financières et avant impôt	2 235 688	114 521
Marge 4 nets retraitée (3)	10 347 051	8 636 020
Resultat courant avant impôt	1 615 745	-117 907
Résultat net consolidé part du groupe	1 574 943	-11 553
Résultat net consolidé part du groupe par action	0,20	-0,02
Ratio d'endettement net (4)	52%	119%
Ratio d'endettement net retraité (5)	-35%	3%
Dividendes distribués	0	0

- (1) Le Free cash Flow représente la variation nette de trésorerie et est en lecture directe au bas du tableau des flux de trésorerie
- (2) La Marge Brute est égale au chiffre d'affaires net moins le coût d'achat des produits vendus, les deux montants étant en lecture directe dans le compte de résultat
- (3) La marge 4 net retraitée est égale à la marge brute retraitée des impacts nets de change (présentés en note 19 des comptes consolidés), des participations publicitaires (incluses dans les services extérieurs et des royalties (incluses dans les autres produits et charges d'exploitation).
- (4) Le ratio d'endettement net est calculé en prenant le total des dettes financières moins la trésorerie active, rapporté au total des fonds propres
- (5) Le ratio d'endettement net retraité est calculé en prenant le total des dettes financières retraité de l'affacturage, de la contrepartie des activations en IAS17 et IFRS 16 moins la trésorerie active et des quasi fonds propres, rapporté au total des fonds propres et quasi fonds propres. En effet, dans le cadre des discussions menées avec nos partenaires bancaires, les financements reçus de VATEL, du GIAC et de la BPI dans le cadre d'un Prêt Pour l'Innovation (PPI), ainsi que les PGE obtenus sont assimilés à des quasi-fonds propres et non des dettes financières.

I1. Examen de la situation financière consolidée des exercices clos au 31 mars 2021, 31 mars 2020 et 31 mars 2019

En complément des informations ci-dessous, voir le Chapitre X – Tendances.

I11. Situation financière – bilan simplifié consolidé : exercices 2020-2021 / 2019-2020

En K€	31 MARS 2021	31 MARS 2020	Var
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 458	664	421%
Créances d'exploitation	5 941	5 498	8%
Stocks	4 980	4 509	10%
Immobilisations incorporelles	971	2 195	-56%
Immobilisations corporelles	189	226	-16%
Immobilisations financières	278	343	-19%
Droits d'utilisation de l'actif	628	899	-30%
Autres postes d'actif	366	409	-10%
TOTAL ACTIF	16 812	14 744	14%
Concours bancaires courants	75	817	-91%
Dettes financières - Part courante	2 633	1 630	62%
Engagements locatifs, part courante	154	664	-77%
Dettes financières - Part non courante	3 445	2 515	37%
Engagements locatifs, part non courante	519	273	90%
Dettes d'exploitation	3 571	3 327	7%
Autres dettes d'exploitation	1 022	1 086	-6%
Autres postes du passif	229	830	-72%
Capitaux propres	5 164	3 602	43%
TOTAL PASSIF	16 812	14 744	-12%

Les immobilisations incorporelles baissent de 1,22 M€, dont principalement 456 K€ sur R&D, et 754 K€ du fait de la consommation des minima garantis sur les contrats de licences.

La valeur nette du stock a atteint un plus bas historique à fin décembre mais augmente de 0.47 M€ au 31 Mars 2021 vs N-1 du fait des besoins sur le premier trimestre fiscal 2021-22.

La société LEXIBOOK a remboursé un total de 509 K€ pour le Crédit de Développement Participatif obtenu auprès d'OSEO, les Prêts Pour L'innovation obtenus de la BPI, le GIAC et VATEL.

La société Lexibook a souscrit à un Prêt garanti par l'Etat hauteur de 2.18 M€.

Les fonds propres incluant le résultat de l'exercice 2020-2021 s'établissent à 5.16 M€.

L'endettement net est de 2,70 M€ au 31 mars 2021 contre 4,30 M€ au 31 Mars 2020. Cette variation résulte principalement du remboursement des dettes court termes (-490 K€), de la variation de l'affacturage (+242 K€), de l'obtention des Prêts Garantis par l'Etat (+2.18 M€) et de la variation nette de trésorerie (- 3,53 M€).

I12. Situation financière – bilan simplifié consolidé : exercices 2019-2020 / 2018-2019

En K€	31 MARS 2020	31 MARS 2019	Var
Trésorerie et équivalents de trésorerie	664	237	180%
Créances d'exploitation	5 498	7 704	-29%
Stocks	4 509	5 121	-12%
Immobilisations incorporelles	2 195	3 145	-30%
Immobilisations corporelles	226	985	-77%
Immobilisations financières	343	389	-12%
Droits d'utilisation de l'actif	899		
Autres postes d'actif	409	702	-42%
TOTAL ACTIF	14 744	18 284	-19%
Concours bancaires courants	817	4 509	-82%
Dettes financières - Part courante	1 630	2 858	-43%
Engagements locatifs, part courante	664		
Dettes financières - Part non courante	2 515	2 015	25%
Engagements locatifs, part non courante	273		
Dettes d'exploitation	3 327	3 911	-15%
Autres dettes d'exploitation	1 086	1 106	-2%
Autres postes du passif	830	1 577	-47%
Capitaux propres	3 602	2 308	56%
TOTAL PASSIF	14 744	18 284	24%

Les immobilisations incorporelles baissent de 950 K€, dont principalement 204 K€ du fait des économies réalisées sur la R&D, et 730 K€ du fait de la consommation des minima garantis sur les contrats de licences.

La valeur nette du stock diminue de 0.61 M€ du fait du plan de déstockage renforcé par le Groupe. Le taux de dépréciation moyen reste stable.

La société LEXIBOOK a remboursé un total de 440 K€ pour le Crédit de Développement Participatif obtenu auprès d'OSEO et les Prêts Pour L'innovation obtenus de la BPI et à obtenu un prêt auprès de VATEL pour 1.43 M€.

Les fonds propres incluant le résultat de l'exercice 2019-2020 s'établissent à 3.6 M€.

L'endettement net est de 4,98 M€ au 31 mars 2020 contre 9,15 M€ au 31 Mars 2019. Cette variation résulte principalement du remboursement des dettes court termes (-440 K€), de la variation de l'affacturage (-952 K€), du « remboursement » en IAS 17 des locaux de la Société LEXIBOOK (-85 K€), de l'emprunt réalisé auprès de VATEL (1,43 M€) et de la variation nette de trésorerie (- 4,12 M€).

12. Examen du compte de résultat consolidé pour les exercices clos au 31 mars 2021, 31 mars 2020 et 31 mars 2019

121. Compte de résultat consolidé – exercices 2020-2021 / 2019-2020

En K€	31 MARS 2021	31 MARS 2020	Variation %
Chiffre d'affaires net	27 361	23 199	17,9%
Coûts d'achat des produits vendus	-13 357	-12 142	10,0%
Marge Brute	14 004	11 057	26,7%
Services Extérieurs	-6 434	-5 526	16,4%
Taxes (hors impôt société)	-77	-64	20,8%
Dépenses de personnel	-3 283	-3 466	-5,3%
Autres produits et charges d'exploitation	-1 974	-1 887	4,6%
Résultat d'exploitation	2 236	115	1844,1%
EBITDA	3 087	-68	-4639,7%
Coût de l'endettement net	-286	-381	-25,0%
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	-35	-42	-16,6%
Autres produits et charges financiers	-299	190	-257,4%
Résultat financier	-620	-232	167,2%
Résultat Courant avant impôt	1 616	-118	-1469,3%
Impôt sur le résultat	-41	6	-780,0%
Résultat net	1 575	-112	-1506,2%

NB : L'EBITDA est le résultat d'exploitation majoré des dotations nettes aux amortissements et des dotations nettes aux provisions et dépréciations moins les reprises de provisions et dépréciation. Les éléments relatifs aux provisions nettes sur stocks et les amortissements des concessions de licences ne sont pas retraités dans le calcul de l'EBITDA car ils sont inclus dans la marge opérationnelle du Groupe.

1. Chiffre d'affaires et marge :

Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 27,36 M€ contre 23,2 M€ au 31 mars 2020, soit une progression de 17,93 %. Cette nette croissance de l'activité s'explique par les facteurs suivants :

- L'engouement sur ses nouveaux produits, notamment les robots Powerman, les jouets éducatifs, les jeux de société et les talkies-walkies.
- La très forte croissance des ventes sur le e-commerce grâce à une politique adaptée de mise en avant de ses produits et une organisation logistique sans faille.
- Le succès des produits sous licence avec notamment la Reine de Neiges, Spiderman, Pat' Patrouille et les nouvelles licences Super Mario et Baby Shark.
- Le développement des ventes à l'international, notamment au UK, en Italie, en Europe du Nord et en Europe de l'Est.
- Une très bonne consommation des produits Lexibook lors de la saison de Noël.

Le tableau ci-dessous présente la marge brute, la marge brute retraitée des impacts de change qui sont inclus dans le résultat financier et d'éléments exceptionnels inclus dans la marge brute et la marge 4 nets après participations publicitaires et royalties :

	31 MARS 2021	31 MARS 2020
Chiffre d'affaires net	27 361 283	23 199 378
Coûts d'achat des produits vendus	-13 357 027	-12 142 241
Marge brute	14 004 256	11 057 137
Taux de marge brute	51,2%	47,7%
Impact net de change	-219 629	209 487
Marge brute retraitée	13 784 627	11 266 624
Taux de marge brute retraitée	50,4%	48,6%
Participations publicitaires	1 875 854	1 240 657
Royalties	1 561 722	1 389 947
Marge 4 nets retraitée	10 347 051	8 636 020
Taux de marge 4 nets retraitée	37,8%	37,2%

Dans un contexte de croissance soutenue de l'activité, la société a continué ses efforts de déstockage. Le niveau de stock atteint un point historiquement bas après la saison de Noël. L'arrivée de nouveaux produits et le succès des gammes proposées en particulier auprès des e-tailers expliquent la progression de la marge brute retraitée des effets de change qui se porte à 50.4% vs 48.6% un an plus tôt. Cette amélioration se retrouve logiquement sur la marge 4 nets retraitée qui se monte à 10.347 M€ vs 8.636 M€ un an plus tôt, tout en accroissant la pression publicitaire sur les marques et produits du Groupe.

2. Résultat d'exploitation :

Le niveau de résultat d'exploitation, en progression de 2,12 M€, trouve essentiellement sa source dans la hausse du volume d'activité et dans les économies réalisées sur les dépenses de personnel. La marge reste à un niveau élevé en pourcentage et progresse sensiblement en valeur. Cela permet au résultat d'exploitation de s'établir à +2,23 M€ au 31/03/2021 vs +115 K€ au 31/03/2021.

3. Résultat financier :

	31/03/2021	31/03/2020
Coût de l'endettement net (produits / charges)	-285 820	-380 668
Intérêts nets relatifs à des contrats de location	-35 023	-41 824
Gains de change	169 991	517 906
Pertes de change	-355 497	-302 135
Revalorisation d'instruments financiers dérivés à leur juste valeur	-34 123	-6 284
Sous total impact change	-219 629	209 487
Autres produits financiers	13 432	4 731
Provisions financières	-70 000	
Autres charges financières	-22 903	-24 154
Sous total Autres	-79 471	-19 423
TOTAL RESULTAT FINANCIER	-619 943	-232 428

Le résultat financier, en retrait de 388 K€ est principalement marqué par la variation du résultat net de change sur l'évolution des parités USD/EUR, à hauteur de -429 K€, par une provision à hauteur de -70 K€ et par les économies sur le coût de l'endettement net et les intérêts nets relatifs à des contrats de location pour 102 K€.

Les impôts de la période représentent une charge de 40,8 K€ lié à des variations de valeur des actifs d'impôt différés et à des provisions pour impôts société en France.

Dans ce contexte, le résultat net consolidé au 31 mars 2021 se porte à 1,57 M€ contre -0,1 M€ au 31 mars 2020.

I22. Compte de résultat consolidé – exercices 2018-2019 / 2019-2020

En K€	31 MARS 2020	31 MARS 2019	%
Chiffre d'affaires net	23 199	21 427	8,3%
Coûts d'achat des produits vendus	-12 142	-11 252	7,9%
Marge Brute	11 057	10 175	8,7%
Services Extérieurs	-5 526	-5 352	3,3%
Taxes (hors impôt société)	-64	-114	-44,3%
Dépenses de personnel	-3 466	-3 551	-2,4%
Autres produits et charges d'exploitation	-1 887	-1 997	-5,5%
Résultat d'exploitation	115	-839	-113,6%
EBITDA	-68	-25	172,0%
Coût de l'endettement net	-381	-429	-11,3%
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	-42		
Autres produits et charges financiers	190	236	-19,5%
Résultat financier	-232	-193	20,4%
Résultat Courant avant impôt	-118	-1 032	-88,6%
Impôt sur le résultat	6	-70	-109,1%
Résultat net	-112	-1 101	-89,9%

NB : L'EBITDA est le résultat d'exploitation majoré des dotations nettes aux amortissements et des dotations nettes aux provisions et dépréciations moins les reprises de provisions et dépréciation. Les éléments relatifs aux provisions nettes sur stocks et les amortissements des concessions de licences ne sont pas retraités dans le calcul de l'EBITDA car ils sont inclus dans la marge opérationnelle du Groupe.

1. Chiffre d'affaires et marge :

Sur l'année fiscale 2019-2020, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 23,2 M€ contre 21,4 M€ en 2018-2019, soit une progression de 8,4 %. Cette légère hausse d'activité s'explique également par les facteurs suivants :

- Le succès des produits phares du Groupe à l'international, en particulier les robots éducatifs Powerman®, déclinés cette année en 21 langues et qui sont présents dans la quasi-totalité des catalogues des distributeurs en fin d'année. Le Groupe a dépassé les 200.000 exemplaires vendus en cumul sur ce best-seller et continuera cette année encore à appuyer les ventes par une campagne de publicité télévisée en France.

- La croissance des ventes des e-tailers liée au développement de ce réseau et aux investissements réalisés par le Groupe pour y promouvoir ses produits.

- Une actualité sur les licences très riche en 2019, générant des opérations promotionnelles avec les enseignes de la grande distribution et les GSS. L'année 2019-20 a en effet été marquée par une grande actualité sur le plan des sorties de films : Toy Story 4, La Reine des Neiges 2, Le Roi Lion et Star Wars Episode 9. Lexibook a aussi misé sur des propriétés issues de dessins animés, à l'image de Pat' Patrouille, Peppa Pig ou PyjaMasques, mais aussi sur des propriétés liées à des programmes TV à succès comme The Voice.

- Le redémarrage de l'activité avec des clients ayant connu des difficultés et aujourd'hui restructurés et notamment Toys R Us, La Grande Récré en France.

- Le développement de nouveaux produits innovants comme le traducteur instantané parlant Interpreter®, capable de traduire 45 langues.

Ces éléments expliquent logiquement un rééquilibrage de la répartition des ventes du Groupe : la gamme de produits sous marques propres du Groupe progresse sensiblement depuis 2 ans et représente 47.4%

des ventes totales sur l'exercice 2019-20 contre seulement 29.4% en 2017-18, et ce malgré l'activité licences très riche de 2019.

La saisonnalité du chiffre d'affaires reste marquée avec 83% du CA réalisé sur les deuxième et troisième trimestres fiscaux en 2019-20, vs 86% en 2018-19.

La part de la France dans le CA total reste stable à 37.6% en 2019-20. L'Europe représente 55.3% des ventes du Groupe, le reste du CA étant localisé principalement aux USA.

Le tableau ci-dessous présente la marge brute, la marge brute retraitée des impacts de change qui sont inclus dans le résultat financier et d'éléments exceptionnels inclus dans la marge brute et la marge 4 nets après participations publicitaires et royalties :

	Notes	31 MARS 2020	31 MARS 2019
Chiffre d'affaires net		23 199 378	21 426 523
Coûts d'achat des produits vendus		-12 142 241	-11 251 698
Marge brute		11 057 137	10 174 825
Taux de marge brute		47,7%	47,5%
Impact net de change	22	209 487	260 091
Marge brute retraitée		11 266 624	10 434 916
Taux de marge brute retraitée		48,6%	48,7%
Participations publicitaires		1 240 657	884 095
Royalties		1 389 947	1 400 187
Marge 4 nets retraitée		8 636 020	8 150 634
Taux de marge 4 nets retraitée		37,2%	38,0%

La société a continué ses efforts de déstockage et le niveau de stock atteint un point historiquement bas à 4.509K€ vs 5.121K€ un an plus tôt. Malgré ces efforts qui pèsent sur la rentabilité, la marge brute retraitée des effets de change reste stable en pourcentage à 48.6% grâce à un mix produits et clients favorable. Elle progresse donc sensiblement en valeur absolue à 11.266K€ au 31/03/2020 vs vs 10.434K€ au 31/03/2019, soit une croissance de 832 K€.

La marge 4 nets retraitée des participations publicitaires et des licences s'établit à 37.2% représentant 8.636K€ au 31/03/2020 vs 38% représentant 8.150K€ un an plus tôt. Ceci se traduit par une masse de marge 4 nette retraitée en croissance de 486K€ en valeur absolue.

2. Résultat d'exploitation :

Le niveau de résultat d'exploitation, en progression de 0.95 M€, trouve essentiellement sa source dans la hausse du volume d'activité. Les économies réalisées sur les dépenses de personnel perdurent. Les efforts du Groupe pour optimiser le mix produits et le mix clients en se concentrant sur les produits et les clients les plus rentables ont permis de préserver le niveau de marge 4 nette consolidée retraitée du change de 37,2% au 31 mars 2020 versus 38 % au 31 mars 2019 malgré la campagne de déstockage engagée et le renforcement des efforts publicitaires. Les campagnes de publicité et de promotions ont en effet permis de renforcer la consommation sur les produits du Groupe, ce qui explique des niveaux de retours et de subventions des stocks clients très faibles après Noël.

Au final, la protection de la marge et les économies réalisées permettent au résultat d'exploitation de s'établir à +108 K€ au 31/03/2020 vs -839 K€ au 31/03/2019, soit une progression de 953K€.

3. Résultat financier :

	31/03/2020	31/03/2019
Coût de l'endettement net (produits / charges)	-380 668	-428 538
Intérêts nets relatifs à des contrats de location	-41 824	
Gains de change	517 906	624 357
Pertes de change	-302 135	-643 491
Revalorisation d'instruments financiers dérivés à leur juste valeur	-6 284	279 225
Sous total impact change	209 487	260 091
Autres produits financiers	4 731	3 272
Produits nets sur cessions de VMP		
Autres charges financières	-24 154	-27 337
Sous total Autres	-19 423	-24 065
TOTAL RESULTAT FINANCIER	-232 428	-192 512

Le résultat financier, en retrait de 40 K € est principalement marqué par la variation du résultat net de change sur l'évolution des parités USD/EUR, à hauteur de -50 K€ et par les économies sur le coût de l'endettement net et les intérêts nets relatifs à des contrats de location pour 6 K€.

Les impôts de la période représentent un profit de 6.3 K€ lié à des variations de valeur des actifs d'impôt différés.

Dans ce contexte, le résultat net consolidé au 31 mars 2020 se porte à -0,1 M€ contre -1,1 M€ au 31 mars 2019.

VIII. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

VIII.1. Informations simplifiées sur les capitaux propres de l'émetteur

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des capitaux propres du Groupe LEXIBOOK au cours des trois derniers exercices.

Etat de variation des capitaux propres									
Pour l'exercice clos le 31 mars 2021									
Attribuable aux propriétaires de la Société									
En euros	Composante						Résultats non distribués	Total des capitaux propres	
	Capital Social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Stocks options	Réserves d'actions propres			"capitaux propres" des obligations convertibles
Solde au 31 mars 2020	3 881 660	7 237 431	- 421 550	0	39 780	-	- 7 135 634	3 601 690	
Résultat global de la période									
Résultat net							1 574 943	1 574 943	
Autres éléments du résultat global			29 389	677	- 39 780		- 1 356	- 12 424	
Résultat global de la période	-	-	29 389	677	- 39 780	-	- 1 573 587	1 562 519	
Transactions avec les propriétaires de la Société									
Contributions et distributions									
Emission d'actions ordinaires									
Emission d'obligations convertibles									
Actions propres vendues									
Dividendes									
Total des contributions et distributions	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations des parts d'intérêts									
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle									
Total des variations des parts d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	29 389	677	- 39 780	-	- 1 573 587	1 562 519	
Solde au 31 mars 2021	3 881 660	7 237 431	- 392 161	677	-	-	- 5 562 047	5 164 209	

Etat de variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

En euros	Attribuable aux propriétaires de la Société						Réserves d'actions propres	Composante "capitaux propres" des obligations convertibles	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	Capital Social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Stocks options					
Solde retraité au 31 mars 2019	3 412 910	6 259 438	- 408 442	23 740	39 780	-	-	- 7 019 865	2 307 564	
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16 (1)								- 2 320	- 2 320	
Solde retraité au 1er avril 2019	3 412 910	6 259 438	- 408 442	23 740	39 780	-	-	- 7 022 185	2 305 244	
Résultat global de la période										
Résultat net								- 111 553	- 111 553	
Autres éléments du résultat global			- 13 108	- 23 740				- 1 896	- 38 744	
Résultat global de la période			- 13 108	- 23 740				- 113 449	- 150 297	
Transactions avec les propriétaires de la Société										
Contributions et distributions										
Emission d'actions ordinaires	468 750	977 993							1 446 743	
Emission d'obligations convertibles										
Actions propres vendues										
Dividendes										
Total des contributions et distributions	468 750	977 993							1 446 743	
Variations des parts d'intérêts										
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle										
Total des variations des parts d'intérêts										
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	468 750	977 993	- 13 108	- 23 740				- 113 449	1 296 446	
Solde au 31 mars 2020	3 881 660	7 237 431	- 421 550	0	39 780			- 7 135 634	3 601 690	

VIII.2. Flux de trésorerie

Voir Note 29.1 des Comptes consolidés sur le risque de liquidité.

VIII.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Voir Note 29.1 des Comptes consolidés sur le risque de liquidité.

VIII.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux

Néant.

VIII.5. Sources de financement relatives aux investissements futurs de la Société

Non Applicable.

IX. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

LEXIBOOK se conforme au règlement CE 1103/97 modifié par le règlement CE 2595/2000 et aux normes en vigueur sur ses produits.

Tous les produits fabriqués et commercialisés par LEXIBOOK répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union Européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, le segment spécifique du jouet répond à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant la conformité des produits LEXIBOOK avec les normes en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe commercialise ses produits.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de LEXIBOOK.

X. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

X1. Tendances ayant affecté l'activité depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement universel

Le Groupe a présenté ses nouveautés 2021 par vidéo aux acheteurs internationaux. L'accueil de la distribution a été favorable, en particulier sur les segments des robots, de l'horlogerie, des jeux de société et des jouets éducatifs. Le marché des tablettes pour enfants continue sa chute : ce segment ne devrait représenter qu'une part très marginale des ventes de Lexibook dans les prochaines années. Après une année 2019 riche en termes de sorties de films, l'année 2020 a été exceptionnellement pauvre en sorties, l'ensemble des sorties des block-busters prévus ayant été repoussées du fait de la fermeture des studios et des cinémas en raison de la pandémie. La crise a imposé aux producteurs de décaler à nouveau les sorties prévues, et notamment du nouvel opus du film des Minions, initialement prévu en Juillet 2020, et qu'Universal a décalé à Juillet 2022, générant ainsi l'annulation de toutes les opérations commerciales associées sur 2021.

2021 restera donc perturbée pour l'actualité cinématographique et verra la continuité de la croissance des plateformes de vidéo comme Netflix, Amazon, YouTube ou Disney+, contribuant à pousser les propriétés classiques auprès du public. Le Groupe mise ainsi sur le succès de ses nouveaux produits sous marques propres.

Après le succès de son robot Powerman en 2018 et 2019, il présentera ses nouveaux modèles ainsi que de belles nouveautés sur ses segments d'ici au mois de Septembre 2020. Le Groupe lancera aussi de nouveaux produits ajoutés à ses contrats de licences, notamment des veilleuses, des jouets éducatifs électroniques, et des instruments de musique. Le Groupe a aussi signé un accord de licence stratégique avec Warner, dont les propriétés phares telles Harry Potter, Tom & Jerry, Scooby-Doo, Looney Tunes, Batman et Justice League viendront s'ajouter au portefeuille du Groupe.

L'impact du Covid-19 est à nouveau marqué sur le début d'exercice sur les commerçants traditionnels. Les mesures de confinement qui se généralisent dans de nombreux pays pèsent une nouvelle fois sur le niveau d'activité à court terme, même si la crise survient en période creuse d'activité. Néanmoins la reprise mondiale se confirme, et même si la production chinoise n'est pas impactée en 2021, la demande forte engendre des tensions sur les matières premières, en particulier les composants électroniques et les matières premières. Les coûts de fabrication connaissent une inflation générale depuis le mois de Janvier 2021. A ce phénomène s'ajoute une pénurie de containers et une saturation du fret aussi bien maritime que ferroviaire ou aérien, provoquant une explosion des frais logistiques, heureusement partiellement compensée partiellement pour l'appréciation de l'Euro et de la Livre Sterling par rapport au Dollar américain.

La situation est extrêmement évolutive et il est pour l'instant difficile d'en quantifier les effets.

SAV

Afin de réduire le niveau des retours SAV, le Groupe vend généralement la marchandise aux distributeurs en incluant, chaque fois que cela est possible, un pourcentage de produits gratuits en lieu et place du SAV sur les ventes FOB Hong-Kong. Cette pratique est difficilement applicable sur les ventes domestiques. Le Groupe a donc fait le choix de sous-traiter le SAV des tablettes à compter de la fin d'année 2013 à une société spécialisée. Depuis l'exercice 2013/2014, le Groupe a réussi à fiabiliser ses tablettes en tirant les leçons de l'exercice 2012/2013 en renforçant ses exigences de qualité, ses contrôles et sa politique SAV. Cette réaction très positive a contribué à renforcer l'image de marque de LEXIBOOK tant auprès de la distribution qu'auprès des consommateurs finaux. La baisse des ventes sur le segment des tablettes a accéléré cette tendance, et le Groupe a ainsi connu en 2020/2021 un nouveau point bas tant au niveau des retours que des avoirs.

Produits traités	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Echange	1 107	362	438	230	284
Avoir	11 164	9 310	8 570	2 926	1 068
Réparation	5 079	2 531	968	651	467
Vérification	679	341	172	100	116
Total	18 029	12 544	10 148	3 907	1 935

Aucun changement significatif de performance financière n'est survenu au sein du Groupe entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du présent document d'enregistrement universel

X2. Tendance connue, incertitude, demande ou tout événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur

Dans le contexte de pandémie mondiale du Covid-19, la première priorité de Lexibook a été de se mobiliser auprès de ses clients, afin de poursuivre le plus efficacement possible les actions commerciales en cours et confirmer le lancement des nouveaux projets et les référencements de fin d'année. Lexibook entend également maintenir une activité commerciale intense, en l'orientant vers les clients qui conservent du potentiel notamment à l'international. Lexibook a eu par ailleurs recours à l'activité partielle à compter du 25 Mars 2020 pour l'ensemble de ses équipes françaises pour une durée de plusieurs semaines. Pour 2021, aucun recours à l'activité partielle n'est envisagé.

Sur le plan financier, Lexibook dispose de la trésorerie nécessaire pour son nouvel exercice fiscal: après l'augmentation de capital réalisée en Décembre 2019, Lexibook a obtenu en Mars 2020 un prêt moyen terme auprès de Vatel Capital à hauteur de 1.5M€ sur 5 ans amortissables mensuellement, et un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 2.18M remboursable mensuellement jusqu'en Juin 2026. Une nouvelle banque s'est associée au pool à compter du 1er Juin 2020 pour de nouveaux crédits de campagne pour la saison. L'ensemble des lignes bancaires nécessaires a été renouvelé jusqu'au 31 Janvier 2022.

Après une deuxième année de croissance soutenue, le Groupe entend continuer sur sa lancée et concentrer ses efforts sur l'accélération des ventes sur le e-commerce et la distribution spécialisée.

L'ensemble de ces éléments permet au Groupe d'envisager pour 2021 un nouvel exercice de croissance rentable.

XI. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU RESULTAT

XI1. Déclaration de l'émetteur

Non Applicable.

XII. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

XII1. Mandataire sociaux et organes de gouvernement d'entreprise

Au cours des cinq dernières années au moins, aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation agissant en qualité :
 - de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
 - d'associé commandité,
 - de fondateur d'une société fondée il y a moins de 5 ans,
 - de directeur général ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de

membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. »

XII11. Comité Exécutif

La composition actuelle du Comité de Direction (Comité Exécutif) est la suivante :

- **Aymeric Le Cottier**

Président du Directoire, responsable de l'animation du comité exécutif

Né le 7 avril 1969

Diplômé de l'EDHEC et titulaire d'un Mastère de l'Ecole Centrale de Paris, Aymeric Le Cottier débute sa carrière chez LEXIBOOK en tant que Chef de Secteur en 1994. En 1996, il est nommé Directeur des Ventes, puis en 1997 Directeur Commercial. Il occupe la fonction de Président du Directoire depuis le 19 décembre 2006.

- **Emmanuel Le Cottier**

Directeur Général, Responsable des ventes et du développement commercial.

Né le 7 avril 1969

Diplômé de l'ESC Lille et de l'Université de Grenade (Espagne), Emmanuel Le Cottier débute sa carrière à la Direction Financière de Total en 1994. C'est en 1995 qu'il rejoint LEXIBOOK au Contrôle de Gestion. Il est nommé Directeur Général en charge des ventes et du développement commercial du Groupe en 2002.

- **David MARTINS**

Directeur Administratif et Financier et Directeur des Ressources Humaines

Né le 20 décembre 1974

Titulaire d'un Diplôme d'Etude Comptable et Financières, David Martins bénéficie de près de vingt années d'expérience au sein du Groupe LEXIBOOK. Son expérience comprend aussi bien le conseil et l'audit que le contrôle de gestion et la consolidation financière. Il assume la fonction de Directeur Administratif et Financier et Directeur des Ressources Humaines au sein de LEXIBOOK depuis mi 2012.

- **Delphine Le Lan**

Directrice Marketing

Née le 11 janvier 1973

Diplômée de l'ESC Nantes, Delphine Le Lan débute sa carrière chez Hachette Editions au département Marketing en 1995. Deux ans plus tard elle rejoint le Groupe LEXIBOOK en tant que Directrice Marketing Jouet. Elle est nommée Directrice Marketing Groupe en 2002.

XII12. Directoire

Le Directoire s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice 2020-2021.
Ses membres sont Emmanuel Le Cottier et Aymeric Le Cottier.

S'agissant de Monsieur Aymeric Le Cottier, Président du Directoire de LEXIBOOK SA, il est également Administrateur de LEXIBOOK Limited Hong Kong.

S'agissant de Monsieur Emmanuel Le Cottier, Membre du Directoire et Directeur Général de LEXIBOOK SA, il est également 1) Administrateur de LEXIBOOK Limited Hong Kong, 2) Administrateur de LEXIBOOK Iberica, 3) Administrateur de LEXIBOOK USA.

Les mandats décrits ci-dessus couvrent les cinq dernières années.

Aymeric LE COTTIER et **Emmanuel LE COTTIER** apportent une expertise plus spécifique dans les domaines respectifs de la stratégie produits et de la stratégie de développement des marchés.

XII13. Conseil de Surveillance

Le conseil de surveillance s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice 2020-2021.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance décrits ci-dessous couvrent les cinq dernières années.

- **Luc Le Cottier**

Né le 17 février 1943.

EDHEC

Père de MM Aymeric et Emmanuel Le Cottier

Président du Conseil de Surveillance, il est également 1) administrateur de LEXIBOOK limited Hong Kong, 2) associé-gérant de la SCI Trio, 3) associé-gérant de la SCI Anastase IV, 4) associé de l'EURL LLC Invest. Il a été gérant de GEPRIM et ELVECO avant de créer LEXIBOOK en 1993. Il a été également administrateur de la société REALTRACE jusque fin 2019.

Président Fondateur du Groupe LEXIBOOK, il a une connaissance très intime de la société, de ses clients, de ses marchés mais aussi de leurs besoins. Ces qualités associées à sa vision stratégique ont largement contribué au développement du Groupe.

- **Caroline PUECHOULTRES, Membre indépendant,**

Née le 12 avril 1969

Elle est également membre du Conseil d'Administration de KAUFMANN. A été administratrice du Groupe Flo entre 2015 et 2016.

Elle bénéficie d'une expertise en Communication et Marketing, notamment au travers de son expérience d'une dizaine d'année au CLUB MEDITERANNEE en qualité de DG Stratégie Monde. Diplômée d'HEC, spécialisation majeure « Marketing » en 3^{ème} année (mineure « Culture & Communication »).

Elle possède 10 actions LEXIBOOK

- **Gérard Abadjian, Membre indépendant,**

Vice-Président du Conseil de Surveillance, il est également co-gérant de la SELARL A&C ASSOCIES.

Né le 24 février 1956

Avocat, il apporte une expertise plus particulière dans les domaines de l'identification et de la prévention des risques.

Il possède 20 actions LEXIBOOK

- **Pierre FOREST, Membre indépendant**

Né le 28 juillet 1960

Pierre est diplômé de l'EMBA d'HEC J/2002. Il est Président de Corten SAS et Président de la Holding animatrice d'Inicea. Il était Président de Sterience SAS, leader de la stérilisation du dispositif médical en France. Il a participé avec le fond d'investissement Ekkio Capital, à la naissance du Groupe Novescia, reconnu par la communauté financière et biologique comme l'exemple d'un bon alignement des intérêts médicaux et économiques.

Il a une grande expérience en matière de gestion et de développement de sociétés qu'il apporte à notre société.

Il possède 10 actions LEXIBOOK.

- **Pascal Gandolfini, Membre indépendant**

Né le 8 juin 1961

Diplôme de Génie Electrique option électronique en 1981

Formation Finance pour dirigeants chez Cégos en 2000

1982 - 1986 travaille dans le développement de produit électronique pour le Rafale

1986 – 1994 rejoint la société Elexience comme responsable des ventes

1994 – 2000 rachète Elexience avec 2 associés et crée la société Milexia après le rachat de la société italienne Microelit

Aujourd'hui Président de la société Milexia, il apporte une expertise à la fois commerciale et financière, mais aussi métier, le fonctionnement de son entreprise étant proche de celui de LEXIBOOK, en effet Milexia achète des produits en Asie et aux USA et les revend des produits électroniques sur la France et l'Europe en B to B. Ils commercialisent notamment des produits « durcis » pour une clientèle professionnelle.

Il possède 400 actions LEXIBOOK

- **Julie HUGUENIN, Membre indépendant**

Née le 25 mai 1970

Diplômée de L'Institut Supérieur de Gestion (ISG Paris) en 1993, elle a commencé sa carrière dans la grande distribution chez Evian, avant de rejoindre le département marketing de Lexibook. Elle a ensuite gravi les échelons chez Microsoft depuis 2000 en tant que manager marketing puis ventes

notamment auprès du Ministère des Armées, puis dans le domaine de la cybersécurité

Elle a une expertise en Marketing, vente et Grande distribution.

Elle n'exerce pas d'autres mandats

Elle ne possède pas d'actions LEXIBOOK

- **Bénédicte EVEILLARD**

Née le 5 février 1972

Diplômée de l'Institut Supérieur du Commerce (ISC Paris) en 1995 et d'un DUT Techniques de Commercialisation, elle s'est spécialisée dans la communication et les relations Presse. Après deux expériences dans des agences de communication parisiennes, elle a ensuite repris la direction de la communication de la ville de Gif sur Yvette (Essonne). Elle s'est ensuite tournée vers l'éducation de ses trois enfants et le théâtre en tant qu'actrice et auteur de pièces.

Elle n'exerce pas d'autres mandats

Elle possède 100 actions LEXIBOOK

XII.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Hormis les contrats de service listés ci-dessous, qui s'inscrivent dans le cadre d'un fonctionnement normal de la société, il n'y a pas d'autres contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction, ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1/ Contrat de location entre LEXIBOOK et la SCI TRIO des bâtiments situés au 6 avenue des Andes – Bâtiment 11 aux Ulis. La SCI TRIO est détenue par MM Le Cottier Aymeric, Emmanuel et Luc, respectivement Président du Directoire, Directeur Général et Président du Conseil de Surveillance. Sur l'exercice 2020-2021, il a été comptabilisé 144,08 K€ de charges.

2/ Contrat de Conseils juridique entre LEXIBOOK et la SELARL A&C AVOCATS, dont est actionnaire Monsieur Gérard Abadjian, membre du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit. Sur l'exercice 2020-2021, il a été comptabilisé 33,4 K€ de charges.

XIII. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société (6^{ème} à 8^{ème} résolutions)

Conformément à l'article L.22-10-26 du Code de Commerce, il sera demandé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 14 septembre 2021 (l'« **Assemblée Générale Mixte** ») d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société (membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance).

Le Conseil de Surveillance estime que la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et à sa stratégie commerciale car elle repose sur une recherche permanente d'un équilibre entre les intérêts de l'entreprise, la prise en compte de la performance des dirigeants et la continuité des pratiques de rémunération.

La politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est examinée sur une base annuelle par le Conseil de Surveillance (détermination de la rémunération des membres du Directoire, de la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et proposition pour la détermination de la rémunération globale des membres du Conseil de Surveillance).

Éléments de la politique de rémunération applicables spécifiquement aux membres du Directoire à raison de leur mandat

Le Président du Directoire bénéficiait d'un contrat de travail depuis son entrée dans la Société. Ses fonctions n'ayant pas changé, le maintien de ce contrat paraissait normal.

Le Conseil de Surveillance s'est prononcé formellement sur cette question et a décidé la suspension des contrats de travail des deux membres du Directoire, Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER. Leurs contrats doivent être considérés comme suspendus de plein droit depuis leur nomination en qualité de membre du Directoire, soit depuis le 19 décembre 2006. Ils reprendront effet de plein droit à l'expiration de leurs mandats respectifs.

Rémunération fixe

Au titre de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire perçoivent une rémunération fixe. Celle-ci est fixée en tenant compte des rémunérations fixes habituellement constatées dans le marché, même si celles octroyées aux membres du Directoire restent en-deçà de celui-ci.

Le niveau et les modalités de rémunération sont déterminés par le Conseil de Surveillance, conformément aux exigences légales et réglementaires et en tenant compte de la recommandation R13 du Code Middledenext 2016, avec notamment l'appréciation des critères d'Exhaustivité, d'Equilibre, de Benchmark, de Cohérence, de Lisibilité de Mesure et de Transparence.

La rémunération annuelle fixe brute de Monsieur Aymeric LE COTTIER, Président du Directoire, s'élève à 141.500 Euros. Elle a été fixée lors du Conseil de Surveillance du 1^{er} février 2019.

La rémunération annuelle fixe brute de Monsieur Emmanuel LE COTTIER, membre du Directoire, s'élève à 141.500 Euros. Elle a été fixée lors du Conseil de Surveillance du 1^{er} février 2019.

Rémunération variable

Les membres du Directoire bénéficient d'une partie variable fixée par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2018, ainsi qu'il suit, calculée sur le résultat net consolidé annuel :

- Résultat inférieur à 1.000.000 d'Euros : aucune rémunération
- Résultat égal à 1.000.000 d'Euros : 0,5% de ce résultat net
- Résultat de 1.000.001 d'Euros à 2.000.000 d'Euros : 1% de cette tranche
- pour la partie supérieure à 2.000.000 d'Euros : 1,5% de cette tranche

Rémunérations exceptionnelles

Le Conseil de Surveillance peut décider de l'attribution à un ou plusieurs membres du Directoire de rémunérations exceptionnelles, notamment à l'occasion d'opérations particulières réalisées par la Société. Le montant de la rémunération exceptionnelle ainsi décidée ne pourra pas excéder maximum de 50% de la rémunération fixe annuelle.

Le cas échant, le versement des éléments de rémunération exceptionnelle attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature des membres du Directoire versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre dudit exercice (vote ex post).

Le Conseil de Surveillance du 9 avril 2021 a décidé, au regard des résultats obtenus, marquant une évolution très importante du Chiffre d'Affaires et du résultat, attestant incontestablement du fait que Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER ont consacré à leurs missions énormément de temps et d'énergie permettant ainsi le développement de la Société, d'octroyer à ces derniers une prime exceptionnelle de 40.000 €uros bruts, incluant la part variable sus-indiquée de 0,5% du résultat net consolidé.

Autres avantages de toute nature

1/ La décision du Conseil d'Administration du 29 août 2003 a autorisé la société LEXIBOOK – L.E.S. à souscrire des contrats (GSC), identiques, d'assurance chômage des chefs d'entreprises, à effet au 1^{er} septembre 2003, auprès du GAN, au profit de Messieurs Emmanuel LE COTTIER et Aymeric LE COTTIER.

La dernière autorisation de renouvellement de ces contrats a été décidée par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 31 mars 2021, étant ici rappelé que :

- lors de la séance du Conseil de Surveillance en date du 13 mars 2009, il a été décidé que Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER bénéficient à compter du 1^{er} janvier 2009 du régime de base de la classe 4 et du régime complémentaire de la classe F pour une durée d'indemnisation de 24 mois avec l'option 2, leur permettant ainsi l'octroi à chacun d'une indemnisation globale sur 24 mois de 150.956 Euros ;
- lors de la séance du Conseil de Surveillance en date du 1^{er} février 2019, il a été décidé que Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER bénéficient à compter du 1^{er} janvier 2019 du régime de base de la classe 4 et du régime complémentaire de la classe G pour une durée d'indemnisation de 24 mois avec l'option 2, leur permettant ainsi l'octroi à chacun d'une indemnisation annuelle de 93.205 Euros ;

2/ La décision du Conseil d'Administration du 6 janvier 2005 a autorisé la société LEXIBOOK – L.E.S. à souscrire des contrats prévoyance RIP auprès du GAN, à l'identique au profit de Messieurs Emmanuel LE COTTIER et Aymeric LE COTTIER.

La dernière autorisation de renouvellement de ces contrats a été décidée par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 31 mars 2021.

3/ Des notes de frais sont remboursées exclusivement sur présentation de justificatifs.

Eléments de la politique de rémunération applicables spécifiquement aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat

Les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par l'allocation d'une somme globale fixe allouée par l'Assemblée Générale des actionnaires et répartie par le Conseil de Surveillance entre ses membres. La répartition de cette rémunération doit tenir compte de l'assiduité des membres du Conseil de Surveillance et du temps que ceux-ci consacrent à leurs fonctions.

Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une somme complémentaire au titre de ses fonctions de Président du Conseil (article L.225-81 du Code de Commerce). Il n'est pas prévu de somme supplémentaire au titre de la participation à un comité quelconque.

Somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Septembre 2017, en sa 7^{ème} résolution, a fixé la rémunération globale des membres du Conseil à la somme fixe annuelle de 50.000 € valable pour l'exercice en cours jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2018, la rémunération globale des membres du Conseil a été fixée à la somme de 6.000 Euros, tant pour l'exercice 2018/2019 que pour les exercices ultérieurs.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 2019, la rémunération globale du Conseil, par exercice, demeure fixée à la somme de 6.000 Euros, tant pour l'exercice 2019/2020 que pour les exercices ultérieurs.

Le montant global fixe alloué au titre de l'exercice 2020/2021 fait l'objet de la 13^{ème} résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 14 septembre 2021. Nous vous proposons de fixer cette somme à 20.000 Euros au titre de l'exercice ouvert depuis le 1^{er} avril 2020, étant précisé que le Conseil de Surveillance déterminera la répartition de ce montant entre ses membres.

Rémunération fixe du Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Luc LE COTTIER, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, bénéficie au titre de son mandat d'une rémunération fixe annuelle qui s'élève à 30.000 Euros, étant ici précisé que Monsieur Luc LE COTTIER réduit significativement cette somme à chaque exercice, renonçant au solde.

Cette rémunération peut être revue annuellement par le Conseil de Surveillance.

Lors du Conseil de Surveillance du 31 mars 2020, il a été attribué à Monsieur Luc LE COTTIER, pour l'exercice du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

- 1/ au titre des jetons de présence, la somme de 6.000 (six mille) Euros, et à verser selon les disponibilités de la trésorerie,
- 2/ au titre de la rémunération de son activité de Président du Conseil de Surveillance, sur le fondement de l'article L.225-81 du Code de Commerce : la somme de trente mille (30.000) Euros, à valoir sur l'exercice du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Monsieur Luc LE COTTIER a ainsi décidé, pour l'exercice suscité 2020/2021, d'accepter le montant des jetons de présence, soit 6.000 Euros mais de réduire significativement le montant de sa rémunération, en application de l'article L.225-81 du Code de Commerce correspondant à son activité de Président du Conseil de Surveillance, à 6.000 Euros, renonçant ainsi au solde pour cet exercice.

Lors du Conseil de Surveillance du 31 mars 2021, il a été décidé, eu égard au fait que Monsieur Luc LE COTTIER, n'a jamais mesuré ses efforts au cours des précédents exercices, d'attribuer à Monsieur Luc LE COTTIER au titre de la rémunération de son activité de Président du Conseil de Surveillance, sur le fondement de l'article L.225-81 du Code de Commerce, la somme de 36.000 (trente-six mille) Euros, à valoir sur l'exercice du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Rémunérations exceptionnelles

Il peut être envisagé la rémunération d'une mission exceptionnelle confiée à des membres du Conseil, sous réserve de respecter les dispositions de l'article L.225-84 du Code de Commerce.

Avantages de toute nature

Des notes de frais sont remboursées exclusivement sur présentation de justificatifs.

Approbation du rapport sur la rémunération des mandataires sociaux de la Société et des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 (9^{ème} à 12^{ème} résolutions)

Conformément à l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 14 septembre 2021 doit statuer sur un projet de résolution portant sur les informations mentionnés à l'article L.22-10-9 I dudit Code.

Ces informations concernent chaque mandataire social, y compris les mandataires sociaux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés en cours de l'exercice 2020/2021.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, doivent également être soumis à l'approbation des actionnaires les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020/2021 ou attribués au titre du même exercice par des résolutions distinctes pour le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Directoire et les autres membres du Directoire.

En conséquence, les sous-sections ci-après présentent les informations requises au titre des dispositions législatives susmentionnées.

XIII.1. Montant de la rémunération versée aux mandataires sociaux

Conformément aux recommandations de l'Afep-Medef, les tableaux ci-après présentent une synthèse des rémunérations de toutes natures accordées aux mandataires sociaux dirigeants, à savoir les membres du Directoire ainsi que le Président du Conseil de Surveillance

**Tableau de synthèse des rémunérations
et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

	2020/2021	2019/2020	2018/2019
LE COTTIER Aymeric, Président du directoire			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	202 185	158 798	158 436
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	202 185	158 798	158 436
LE COTTIER Emmanuel, Directeur Général			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	202 275	158 798	158 436
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	202 275	158 798	158 436
LE COTTIER Luc, Président du Conseil de Surveillance			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	12 000	7 800	7 800
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	12 000	7 800	7 800

- (1) Les 7 800 € concernant l'exercice 2019/2020 ont été versés sur 2020/2021. 12 000 € ont été provisionnés au titre de 2020/2021.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2020/2021		2019/2020		2018/2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
LE COTTIER Aymeric, Président du directoire						
rémunération fixe	143 625	139 800	139 800	139 800	139 800	139 800
rémunération variable	40 000					
rémunération exceptionnelle						
jetons de présence						
avantages en nature	18 560	18 560	18 998	18 998	18 636	18 636
TOTAL	202 185	158 360	158 798	158 798	158 436	158 436
LE COTTIER Emmanuel, Directeur Général						
rémunération fixe	143 625	139 800	139 800	139 800	139 800	139 800
rémunération variable	40 000					
rémunération exceptionnelle						
jetons de présence						
avantages en nature	18 650	18 650	18 998	18 998	18 636	18 636
TOTAL	202 275	158 450	158 798	158 798	158 436	158 436
LE COTTIER Luc, Président du Conseil de Surveillance						
rémunération fixe	6 000	4 800	4 800	9 600	4 800	0
rémunération variable						
rémunération exceptionnelle						
jetons de présence	6 000	3 000	3 000	6 000	3 000	0
avantages en nature						
TOTAL	12 000	7 800	7 800	15 600	7 800	0

Le Président du Directoire bénéficiait d'un contrat de travail depuis son entrée dans la société. Ses fonctions n'ayant pas changées, le maintien de ce contrat paraissait normal. Le Conseil de Surveillance du 15 février 2011 s'est prononcé formellement sur cette question et a décidé la suspension des contrats de travail des deux membres du Directoire, Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER. Leurs contrats de travail doivent être considérés comme suspendus de plein droit depuis leur nomination en qualité de membre du Directoire, soit depuis le 19 décembre 2006. Ils reprendront effet de plein droit à l'expiration de leurs mandats respectifs.

Les avantages en nature dont disposent les mandataires sociaux, membres du directoire sont des GSC (Assurance chômage des mandataires sociaux) et des assurances vie.

La rémunération variable des membres du directoire est un % du résultat consolidé sans plafond. Cette rémunération a été définie par le Conseil de Surveillance du 19/12/06. Celle-ci est due à partir de 1 M€ de résultat net annuel.

Le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants sont déterminés par le Conseil de Surveillance, conformément aux exigences légales et réglementaires et en tenant compte de la recommandation R13 du code Midlenext 2016, avec notamment l'appréciation des critères d'Exhaustivité, d'Equilibre, de Benchmark, De Cohérence, de Lisibilité de Mesure et de Transparence.

Dirigeants Mandataires Sociaux	contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantage dus ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
LE COTTIER Aymeric Président du directoire Date début mandat Date fin mandat	X			X		X		X
LE COTTIER Emmanuel Directeur Général - Membre du Directoire Date début mandat Date fin mandat	X			X		X		X
LE COTTIER Luc Président du Conseil de Surveillance Date début mandat Date fin mandat		X		X		X		X

Les mandataires sociaux non dirigeants n'ont perçu aucune rémunération ni jetons de présence.

Il n'y a pas eu d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et aucune action de performance n'est devenue disponible.

Au 31 mars 2021, les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire détenaient ensemble 2 357 141 actions LEXIBOOK, dont Aymeric LE COTTIER, 1 142 346 actions, Emmanuel LE COTTIER,

1 106 791 actions, Luc LE COTTIER, 107 464 actions, Gérard ABADJIAN, 20 actions, Bénédicte EVEILLARD, 100 actions, Pascal GANDOLFINI, 400 actions, Pierre FOREST, 10 actions et Caroline PUECHOULTRES, 10 actions.

Le montant brut des rémunérations globales des dirigeants acquis au titre de l'exercice 2020-2021 s'est élevé à 416 460 €. Cette rémunération concerne deux dirigeants en qualité de Président du Directoire et de Directeur Général et le Président du Conseil de Surveillance au titre des jetons de présence.

Aucun prêt et/ou garantie n'a été accordé aux Administrateurs depuis la création de la société.

12 000 € ont été provisionnés au titre des rémunérations et des jetons de présence pour 2019/2020.

Les avantages en nature dont disposent les membres du Directoire sont des GSC (Garantie sociale des Chefs d'entreprise) selon les conditions définies par le Conseil de Surveillance ainsi que des assurances-vie.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, l'ensemble des éléments de cette politique de rémunération seront soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale de LEXIBOOK.

XIII.2. Retraites et autres avantages

Non Applicable.

XIV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

XIV.1. Dates d'expiration des mandats des organes d'administration et de Direction

Les règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Directoire sont fixées par les articles 17 à 33 des Statuts. La réunion du 15 février 2011 a retenu le principe d'un règlement intérieur du conseil de surveillance conforme à la recommandation dite R6 du code MiddleNext.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance sont régis par les articles L.225-57 à L.225-93 du Code de Commerce.

Au 31 mars 2021, la composition du Conseil de Surveillance était la suivante :

Luc LE COTTIER, né le 17 février 1943, Président du Conseil de Surveillance, nomination le 19 décembre 2006 pour une durée de six années, qui a pris fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 26/06/2012 pour une durée de six années qui a pris fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018. Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 13/09/2018 pour une durée de six années prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Gérard ABADJIAN, né le 24 février 1956, Vice-président du Conseil de Surveillance, nomination le 19 décembre 2006 pour une durée de six années, qui a pris fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 26/06/2012 pour une durée de six années qui a pris fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018. Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 13/09/2018 pour une durée de six années prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Pierre FOREST, né le 28 juillet 1960, Membre du Conseil de Surveillance, nomination le 18 juillet 2016 pour une durée de six années, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Pascal GANDOLFINI, né le 8 juin 1961, Membre du Conseil de Surveillance, nomination le 12 septembre 2011 pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire lors de l'assemblée

générale ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012 Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 26/06/2012 pour une durée de six années qui a pris fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018. Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 13/09/2018 pour une durée de six années prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Caroline PUECHOULTRES, née le 12 avril 1969, Membre du Conseil de Surveillance, nomination le 10 septembre 2013 pour une durée de six années, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019, Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 septembre 2020, pour une durée de six années prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Julie HUGUENIN, née le 25 mai 1970. Membre du Conseil de Surveillance, nomination le 14 septembre 2017 pour une durée de six années, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Bénédicte EVEILLARD, née le 5 février 1972. Membre du Conseil de Surveillance, nomination le 14 septembre 2017 pour une durée de six années, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Au 31 mars 2021, la composition du Directoire était la suivante :

Aymeric LE COTTIER, né le 7 avril 1969, Président du Directoire, nomination le 19 décembre 2006 pour une durée de six années, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, mandat renouvelé par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2012 pour une durée de six années jusqu'au 17 décembre 2018, mandat renouvelé par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2018 pour une durée de six années prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Emmanuel LE COTTIER, né le 7 avril 1969, Directeur général, nomination le 19 décembre 2006 pour une durée de six années, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012 mandat renouvelé par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2012 pour une durée de six années jusqu'au 17 décembre 2018, mandat renouvelé par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2018 pour une durée de six années prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Organisation et Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Directoire détermine et arrête la stratégie d'entreprise. Le Conseil de Surveillance s'assure que les mesures prises par le Directoire s'inscrivent bien dans le cadre de l'intérêt des actionnaires et de l'intérêt social.

Le Président du Conseil de Surveillance en contact direct et régulier avec l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance centralise les demandes puis établit un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion du Conseil. Il s'assure que ce projet répond bien aux attentes de chacun des membres du Conseil de Surveillance et transmet au président du Directoire la liste des dossiers à préparer pour présentation au Conseil de Surveillance à venir. L'intervention de personnes extérieures au Conseil et à l'entreprise (en dehors des Commissaires aux Comptes) est possible et laissée à l'appréciation du Président. Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2020-2021.

Lors de la tenue du Conseil les points à l'ordre du jour qui sont du seul ressort et de la compétence des membres du Conseil de Surveillance sont traités entre membres, les travaux demandés au Directoire font l'objet d'une présentation formelle par ses soins. Le Président du Directoire se fait assister, à sa convenance, par tout « directeur métier » du Comité Exécutif quand il juge que les explications directes de ces derniers seront propices à une meilleure compréhension du dossier par les membres du conseil.

Au titre de l'exercice allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 huit Conseils de Surveillance se sont tenus. Le Directoire est, pour sa part, garant de la qualité des informations qu'il communique au Conseil. Il anime le Comité Exécutif et s'assure de l'application diligente et efficace de toute mesure propice à la réalisation des objectifs stratégiques. A cet égard, il met en œuvre toute action qu'il estime nécessaire et s'appuie, notamment, sur les procédures de contrôle interne mise en place dans la société. Lors de la réunion

annuelle du 31 mars 2021, 71 % des membres étaient présents, et des discussions sur le fonctionnement du Conseil ont eu lieu.

Le Comité d'audit dont la création a été entérinée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2004 a été supprimé par le Conseil de Surveillance du 15 février 2011, celui-ci assurant dorénavant cette mission, et ce conformément à l'article L823-20 du Code de commerce.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance

La Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 a instauré un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils de Surveillance de certaines sociétés.

La société LEXIBOOK – L.E.S. est concernée par cette Loi.

Cette proportion de femmes au sein des Conseils de Surveillance ne peut être inférieure à 20% à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire intervenant à compter du 1^{er} janvier 2014, et de 40% à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette préoccupation avait déjà été évoquée à l'occasion de Comités d'Audit ou de réunions informelles, intervenus avant la Loi suscitée.

Cette Loi présente l'avantage de maintenant mettre des délais très clairs pour parvenir à cet équilibre entre les hommes et les femmes au sein des Conseils de Surveillance.

En conséquence, lors de la séance du 10 septembre 2013, l'Assemblée Générale Mixte a procédé à la nomination de Madame Caroline PUECHOULTRES.

Après cette nomination, le Conseil de Surveillance compte 5 membres dont une femme et est donc en conformité avec la Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

Au cours de l'exercice 2016/2017 un des membres masculins du Conseil de Surveillance a démissionné et deux candidatures féminines ont été présentées à l'Assemblée Générale qui s'est tenue en septembre 2017.

Ces deux nouveaux membres ayant été cooptés, le Conseil de Surveillance est composé de 7 membres dont 3 femmes, soit 43% de membres féminins, le Groupe LEXIBOOK est donc en conformité avec la Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

XIV2. Contrats de service liant les mandataires sociaux

Voir paragraphe XII2.

XIV3. Comités spécialisés – Comité d'audit

Compte tenu de la composition du comité d'audit et de la taille réduite du Conseil de Surveillance, le Conseil de surveillance du 15 février 2011 a décidé de supprimer le comité d'audit dont la mission sera assurée par le Conseil de surveillance, et ce conformément à l'article L823-20 du Code de commerce. Les membres du Directoire peuvent y être invités à titre consultatif.

La composition du conseil de surveillance dans son rôle de comité d'audit est conforme aux dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce du fait :

- qu'il ne comprend que des membres de l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance en fonctions dans la société, à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de direction,
- qu'il comprend des membres présentant, de par leurs expériences significatives en qualité de gérants de sociétés depuis de nombreuses années, des compétences particulières en matière financière ou comptable,
- qu'au moins deux de ses membres soient indépendants.

L'indépendance de ses membres a été déterminée en fonction des critères précisés par la recommandation (R3) émises au sein du code MiddleNext 2016, qui sont :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son Groupe.
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Group.
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de votes significatif

- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le conseil de Surveillance du 15 février 2011 s'était prononcé favorablement sur les compétences et critères d'indépendance de ses membres tels que définis ci-dessus.

Quand le conseil de Surveillance se réunit en comité d'audit, il le fait généralement en configuration élargit à l'occasion, notamment des arrêtés des comptes annuels et semestriels. Il y invite le cas échéant les membres du directoire. Cette réunion précède les réunions de Conseil de Surveillance et passe en revue les risques exposés dans le paragraphe IV du présent document d'enregistrement universel.

Le Conseil de Surveillance veille également à ce que les rémunérations des membres du Directoire soient alignées avec les pratiques du marché et les intérêts des actionnaires, tout en prenant en compte la réalité des missions effectuées et l'intérêt social de l'entreprise.

LEXIBOOK ne possède pas de comité de rémunérations.

XIV4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

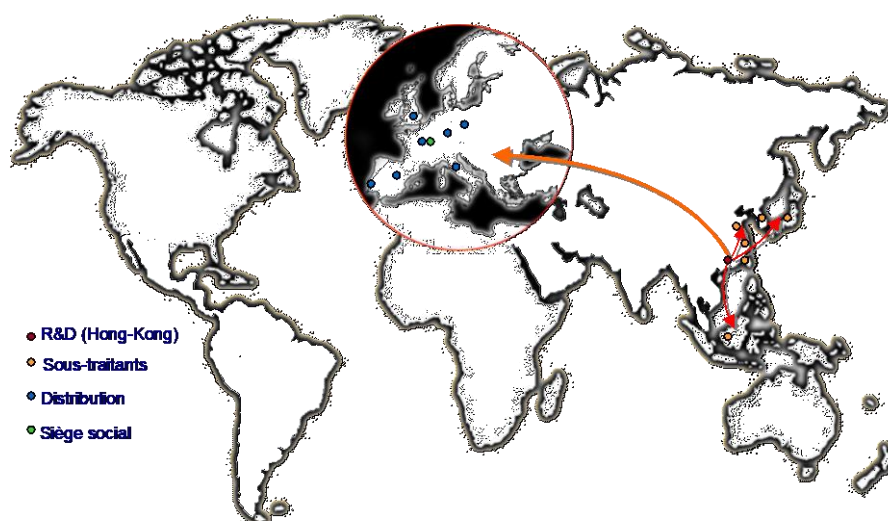
Lors de la séance du 15 février 2011, le Conseil de Surveillance, après avoir pris connaissance de l'intégralité du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, décide que son contenu s'inscrit dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société, et que le Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites est celui auquel se réfèrera la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-68 du code de commerce, et ce à compter de l'exercice 2011-2012.

XIV5. Informations sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Organisation générale : des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

Le Groupe LEXIBOOK bénéficie d'implantations stratégiques dans différentes zones géographiques, que ce soit dans le domaine de la recherche, de la production ou de la distribution.



LEXIBOOK SA, holding du Groupe, intervient dans toute la chaîne de valeur, de la conception du produit au SAV auprès des clients finaux. La société mère LEXIBOOK SA développe une activité de distribution sur le marché français et européen. Les filiales espagnoles et américaines n'ont qu'une activité de service (assistance à la vente) et ne facturent en principe pas.

La filiale hongkongaise est en charge du design des produits : développement des moules, design des produits, ingénierie technique et programmation des softwares (définition du cahier des charges uniquement, la programmation est sous-traitée à des SSII).

Un cahier des charges (type de produit, quantité, mode de transport, etc.) est transmis par LEXIBOOK SA à sa filiale hongkongaise. Cette dernière gère le sourcing et les commandes en direct avec les sous-traitants O.E.M.

LEXIBOOK Hong Kong assiste les O.E.M. dans le cadre de la mise aux normes des produits et du respect des cahiers des charges. La filiale accompagne ses sous-traitants dans la fabrication de produits visant l'atteinte d'un prix cible : suggestions d'autres composants ou matériaux de construction, de nouvelles techniques de fabrication, etc.

LEXIBOOK IBERIA intervient comme un bureau pour appuyer le service client de LEXIBOOK SA. Quelques facturations domestiques sont réalisées.

LEXIBOOK USA n'a pas de personnel et ne sert qu'à la facturation en Amérique du Nord.

LEXIBOOK s'appuie sur une cinquantaine de sous-traitants chinois pour assurer la fabrication des produits. Les circuits intégrés développés par LEXIBOOK sont « masqués » avant d'être transmis aux sous-traitants afin d'éviter tout transfert de connaissance.

Le SAV est géré directement par LEXIBOOK SA pour l'ensemble de ses gammes hormis les tablettes, en raison notamment du faible niveau de retour pour défectueux. Ce faible taux permet à LEXIBOOK d'échanger systématiquement les produits retournés par des produits neufs au client final, afin de le satisfaire au mieux. Le produit est ensuite échangé ou avoirisé au revendeur.

Le SAV de la gamme tablette, secteur spécifique pour le Groupe, a été confié à un prestataire extérieur, partenaires de marques mondialement connue, depuis octobre 2013.

Ce prestataire SAV répond aujourd'hui en moyenne en 72 heures, ce qui nous permet d'avoir aujourd'hui une qualité de service digne des plus grandes marques.

Au 31 mars 2021 les filiales de LEXIBOOK S.A. sont les suivantes :

Liste des filiales et participations	% de participation et des droits de vote détenus par le Groupe au 31/03/2021	% de participation et des droits de vote détenus par le Groupe au 31/03/2020
Lexibook Hong Kong Limited	99,9%	99,9%
Lexibook Iberica SL	99,9%	99,9%
Lexibook USA	100,0%	100,0%

Mise en œuvre et limites du contrôle interne au cours de l'exercice 2020-2021

Compte tenu de l'impact des risques potentiels inhérent aux fonctions sourcing et recherche et Développement, le Président du Directoire se déplace habituellement quatre à cinq fois par an à Hong Kong pour contrôler la mise en œuvre des procédures existantes et apporter les améliorations nécessaires. Cette année, les contrôles ont eu lieu à distance, notamment par vidéo, les déplacements n'étant pas possibles du fait de la pandémie. Les travaux de contrôle visant à optimiser ces cycles n'ont révélé aucun dysfonctionnement important.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

D'autre part, compte tenu de la taille de la société, les dispositifs de contrôle interne reposent sur un nombre limité de personnes, en particulier pour ce qui concerne d'une part la supervision des opérations et d'autre part la séparation des tâches.

Procédures attachées à l'élaboration de l'information financière

Cadre général de l'élaboration et du contrôle de l'information financière

LEXIBOOK a mis en place des procédures écrites dont les Directeurs et chefs de service veillent à la bonne application sous le contrôle du Directoire. Dans le courant de l'année 2003 les procédures ont été collectées, analysées et regroupées au sein d'un unique manuel des procédures (« Manuel d'Information du Management »).

Le manuel des procédures a une forte orientation comptable et financière et près de 70% de son contenu a pour objet de fournir, à l'ensemble des sociétés du Groupe LEXIBOOK, des règles et méthodes relatives à l'élaboration de l'information financière. Et ce, que cette information soit à destination du management ou qu'elle soit destinée à des communications externes.

Les procédures couvrent les domaines principaux suivants : le rôle du Directeur Administratif et Financier Groupe et des Directeurs Administratifs et Financiers locaux, le Reporting de gestion, la tenue et la conservation des livres légaux, les assurances, les règles et méthodes comptables, les procédures d'investissement et corrélativement les niveaux d'habilitation pour l'engagement de dépenses, les règles d'approbation des contrats moyen ou long terme, la politique de financement du Groupe ou les procédures spécifiques relatives à la Recherche et au Développement.

Dans l'élaboration de l'information financière le rôle des Directeurs Administratifs et Financiers est plus spécifiquement marqué. Le manuel des procédures précise le champ de leurs fonctions et de leurs responsabilités :

« Le rôle et les responsabilités d'un Directeur Administratif et Financier (ou son équivalent) au sein d'une filiale LEXIBOOK sont larges et variés (...). Cette section a pour objet de documenter ses responsabilités majeures inhérentes à la bonne tenue des livres légaux au nom et pour le compte de l'actionnaire majoritaire final LEXIBOOK S.A.(...) Sont décrites ci-dessous les zones majeures qui nécessitent d'être surveillées de près pour s'assurer que les livres légaux sont correctement tenus et reflètent le plus justement possible la situation financière de la filiale à tout instant. (...) Le Directeur Administratif et Financier :

S'assure que les livres comptables de la filiale sont correctement tenus, qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et qu'ils permettent un audit aisé et efficace en accord avec les règles du Groupe.

S'assure que TOUTES les règles et procédures en vigueur chez LEXIBOOK sont appliquées ou qu'une demande de dispense formelle existe si des circonstances exceptionnelles le justifient.

S'assure que les points de dysfonctionnement soulevés par l'audit interne ou externe sont correctement et rapidement communiqués puis résolus.

S'assure que les livres fiscaux et documents liés soient tenus conformément aux règles édictées par les autorités compétentes.

S'assure que toutes les pratiques financières de la filiale dont il a la charge sont conformes aux procédures du Groupe et notamment les règles relatives à l'éthique du personnel employé.

Effectue une revue personnelle suffisante des Systèmes d'Informations, des procédures et des éléments comptables pour être pleinement satisfait quant à la réalisation des points précédents.

S'assure de l'existence d'un plan de succession pour tout membre clé de l'équipe « finance et administration ».

S'assure que les responsabilités et les niveaux d'engagements du personnel d'encadrement ont été correctement et à juste titre définis, et que les responsabilités sont déléguées de manière appropriée dans le strict cadre des autorisations dont chacun bénéficie.

Il est de la responsabilité du Directeur Administratif et Financier d'informer immédiatement le Directeur Général de la filiale et le Directeur Administratif et Financier du Groupe si un dysfonctionnement significatif dans les systèmes d'information et les procédures peut entraver l'atteinte d'un des objectifs assignés ci-dessus. »

Les circuits financiers

Bien entendu, et au-delà des seules obligations légales, la société s'appuie sur différents états de gestion pour quantifier les effets financiers des décisions stratégiques arrêtées par le conseil aussi bien à moyen terme (plan stratégique) qu'à court terme (budget), pour contrôler la performance des filiales vis-à-vis du budget et de l'année précédente (états financiers mensuels : compte de résultat, bilan et tableau des flux de trésorerie) ou encore pour prévenir certains risques financiers (« reporting crédit management », reporting de « position devises », présentation des demandes d'investissement au Comité Exécutif...).

Tous les états de gestion sont établis dans des formats homogènes publiés par la maison mère et selon les règles et méthodes du Groupe. La remontée régulière de ces documents vers le siège offre de multiples occasions de s'assurer de la qualité générale de l'information financière.

Ces différents reporting ont été mis en place progressivement au cours des dernières années. Aujourd'hui on constate une qualité relative satisfaisante et accessoirement différentes voies d'amélioration dans la mesure où l'entreprise cherche continuellement à optimiser ses outils de gestion.

La sécurisation des circuits financiers

Le contrôle et l'analyse des informations, avant leur agrégation pour diffusion au Comité Exécutif, relève de la responsabilité principale des départements Contrôle de Gestion, Consolidation et Credit Management centraux.

Audit de l'information financière

L'application de l'ensemble des règles et principes fondamentaux évoqués ci-dessus fait l'objet de contrôles réguliers dans le cadre de la supervision par le management des opérations de la société.

L'audit légal des comptes, en mars de chaque année, est aussi l'occasion de s'assurer que les objectifs de « qualité de l'information financière » sont atteints.

Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directeur Général.

A ce jour, il n'y a aucune limitation qui viendrait s'ajouter à celles déjà inscrites dans les cadres légaux ou réglementaires.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux

Dans les SA à Directoire et Conseil de Surveillance, le pouvoir d'arrêter les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux appartient au Conseil de Surveillance.

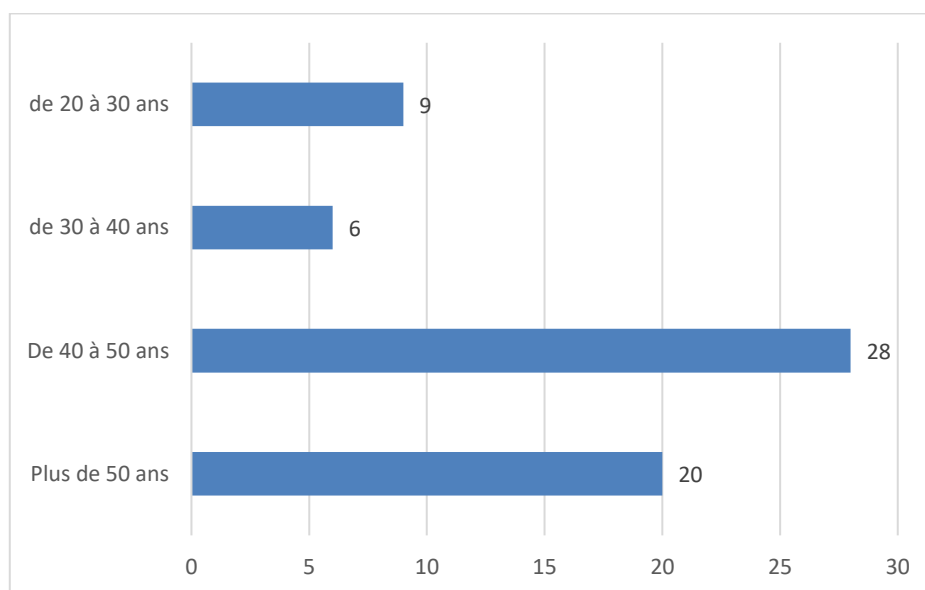
XV. SALARIES

XV1. Effectifs à la fin de la période couverte

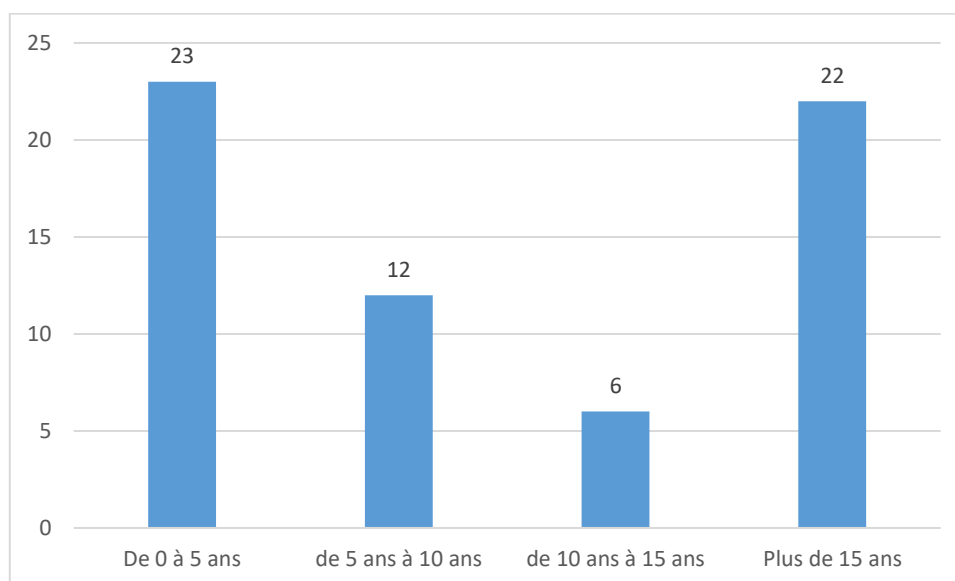
Au 31 mars 2021 l'effectif du Groupe est de 63 personnes répartis de la manière suivante :

- France : 26 personnes
- Espagne : 2 personnes
- Hong Kong : 35 personnes

La moyenne d'âge de l'effectif est la suivante :



L'ancienneté moyenne est la suivante :



La répartition Homme/Femme est la suivante :

Hommes	34
Femmes	29
Total	63

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations relatives aux conséquences sociales de l'activité de la Société.

A) L'effectif total, les embauches en distinguant les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée et en analysant les difficultés éventuelles de recrutement, les licenciements et leurs motifs, les heures supplémentaires, la main d'œuvre extérieure à la Société et le cas échéant, les informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.

Au 31 mars 2021, la société emploie 63 personnes.

Société du Groupe	CDI	CDD	Contrat de Professionnalis ation	Contrat d Apprentissage	Total 31/03/2021
LEXIBOOK IBERICA	2				2
LEXIBOOK France	25	1	0	0	26
LEXIBOOK Hong Kong	35				35
LEXIBOOK US					0
	62	1	0	0	63

La population, jeune et dynamique de la société entraîne un turnover classique qui amène à rechercher des candidats de façon permanente, essentiellement pour des remplacements de départs ou d'absence de type congés maternités.

Le Groupe a procédé à six licenciements, entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021 :

- 1 licenciements pour cause réelle et sérieuse.

Par ailleurs, sur cette période, notre société a également géré dans le cadre de départ :

- 1 rupture conventionnelle,
- 5 démissions,
- 0 ruptures de période d'essai à l'initiative de notre société,
- 1 départ à la retraite,

- 2 fins de contrat à durée déterminée.

Société du Groupe	Licenciements pour faute grave	Licenciements pour cause réelle et sérieuse	Ruptures conventionnelles	Démissions	Départ à la retraite	Fin de contrat à durée déterminée	Rupture de la période d'essai	Total 31/03/2021
LEXIBOOK IBERICA		0	0	1				1
LEXIBOOK France	0	0	1	0	1	2	0	4
LEXIBOOK Hong Kong	0	1		4		0		5
LEXIBOOK US								0
	0	1	1	5	1	2	0	10

Il n'y a pas eu d'heures supplémentaires effectuées par les salariés de la société LEXIBOOK France, sur la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

B) L'organisation du temps de travail, la durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, l'absentéisme et ses motifs.

Le travail de la Société « LEXIBOOK France » est essentiellement organisé, hors les cadres au forfait et les cadres dirigeants, sur des plannings hebdomadaires de 39 heures ou sur des plannings de 37,5 heures hebdomadaires avec octroi de jours de repos (RTT). Depuis fin 2008, toutes les nouvelles embauches de non-cadres se font systématiquement sur des plannings de 39 heures hebdomadaires.

Le travail de la Société « LEXIBOOK Hong-Kong », est essentiellement organisé sur des plannings lissés sur 45 heures hebdomadaires.

Le taux d'absentéisme global de la société est non significatif.

C) Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales, l'application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail (intéressement, participation, plan d'épargne salariale), l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les augmentations sont toujours accordées en respectant les principes d'équité entre les salariés et de préservation de la compétitivité de l'entreprise. Des augmentations générales annuelles peuvent être accordées, accompagnées d'augmentations individuelles liées à l'évolution des fonctions, à la réalisation d'objectifs ou pour récompenser des performances. La majorité des cadres de la Société sont associés aux résultats de l'entreprise par la mise en place d'un régime de prime basé sur le montant du résultat net consolidé, qui a pour but de les encourager, mais aussi de les retenir et de les motiver.

Le montant des charges sociales au titre de 2020/2021 s'élève à 759 241 € ce qui représente une masse salariale totale (charges + rémunérations) de 3 283 483 € soit 12 % du chiffre d'affaires de l'exercice (contre 14.94% l'exercice précédent).

Aucune inégalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est pratiquée au sein de la société, celle-ci veillant à ce qu'un même poste occupé par un homme ou une femme donne lieu à la même rémunération.

D) Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

L'effectif moyen en France de la Société durant l'exercice étant inférieur à 50, aucun accord relatif à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise n'a été signé.

E) Les conditions d'hygiène et de sécurité et Œuvres sociales

L'effectif moyen en France de la Société durant l'exercice étant inférieur à 50, il n'existe aucun comité agissant en ce sens.

F) La Formation

La Société LEXIBOOK s'attache à prendre en compte le facteur humain qui contribue à la création de valeur ajoutée et représente un facteur clé de la compétitivité du Groupe. La Société engage des dépenses de formation s'adressant potentiellement à l'ensemble de ses salariés. Des programmes spécifiques sont

définis en fonction des besoins identifiés (formations techniques, mise à niveau de compétence, apprentissage de langues étrangères, stage de management...) et des obligations légales. La société LEXIBOOK investit dans la formation professionnelle de ses salariés et dépense chaque année la totalité de son budget formation.

G) Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas eu recours à un C.A.T. et n'emploie pas de travailleur handicapé.

H) L'importance de la sous-traitance et la manière dont la Société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail.

La filiale LEXIBOOK Hong Kong achète principalement ses produits auprès de plusieurs usines en Asie. LEXIBOOK France et ses filiales étant en charge ensuite de les commercialiser. LEXIBOOK a imposé à ses usines, par des cahiers des charges précis, que soient strictement appliqués les principes des conventions fondamentales de l'O.I.T. et plus particulièrement au regard du travail des enfants. Ces usines sont visitées au moins une fois par an par un membre de la direction du Groupe afin de s'assurer notamment du respect de ces principes et/ou par des cabinets d'audit indépendants.

I) La manière dont la Société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional.

Du fait de la localisation de la Société Mère sur le site « Des Ulis », des emplois se sont créés sur cette région.

XV2. Stocks options et/ou autres avantages attribués aux mandataires sociaux

Le dernier plan de stock option qui existait a expiré le 28 juin 2020. Aucune option n'a été souscrite. Aucun autre plan n'a été mis en place.

XV3. Stocks options et/ou autres avantages attribués aux salariés

NEANT

XVI. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

XVI1. Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

La répartition du capital au 31 mars 2021 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Luc Le Cottier	107 464	1,38%	155 652	1,67%
Aymeric Le Cottier	1 142 346	14,71%	1 906 010	20,49%
Emmanuel Le Cottier	1 106 791	14,26%	1 827 255	19,65%
Famille Le Cottier	3 000	0,04%	4 200	0,05%
Concert familial	2 359 601	30,39%	3 893 117	41,86%
Actions identifiées à droit de vote double	3 422	0,04%	6 844	0,07%
Actions identifiées à droit de vote simple	1 003	0,01%	1 003	0,01%
Vatel Capital	508 504	6,55%	508 504	5,47%
Public	4 890 789	63,00%	4 890 789	52,59%
Total	7 763 319	100,00%	9 300 257	100,00%

La société est contrôlée à hauteur de 30.39 % par des membres de la famille Le Cottier (Père & Fils), qui exercent de fait une action de concert. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, hormis l'existence du Conseil de Surveillance.

XVI2. Droits de vote différenciés

Conformément au paragraphe 18.2 de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809-2004, nous vous indiquons que les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires, hors attribution de droits de vote doubles déclarés par la famille Le Cottier pour 1 533 516 actions.

Conformément à la 14ème résolution, le directoire du 9 décembre 2010 a procédé à une augmentation de capital de 18.100,50 euros par émission de 36.201 actions nouvelles.

Conformément à la 15ème résolution, le directoire du 24 février 2011 a procédé à une augmentation de capital de 1 164 269 euros par émission de 2 328 538 actions nouvelles avec une prime d'émission de 0.51 euro par action nouvelle.

Conformément à la 10ème résolution, le directoire du 2 janvier 2012 a procédé à une réduction de capital de 21 020 € par annulation de 42 040 actions propres détenues par la société.

Conformément à la 2ème résolution, le directoire du 27 janvier 2012 a procédé à une augmentation de capital par conversion des obligations Turenne Capital, de 120 482,50 €, en émettant 240 965 actions nouvelles sur la base d'une parité de conversion de 4,15 €, dont 3,65 € affectés en prime d'émission.

Conformément à la 2ème résolution, le directoire du 12 mai 2014 a procédé à une augmentation de capital par conversion des obligations Turenne Capital, de 46 186.50 €, en émettant 92 373 actions nouvelles sur la base d'une parité de conversion de 5.41 €, dont 4,91 € affectés en prime d'émission.

Conformément à la 19ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2015, le directoire du 3 Août 2015 a procédé à une augmentation de capital avec suppression des droits préférentiels de souscription, de 413 338,50 euros par émission de 862 677 actions nouvelles avec une prime d'émission de 1.77 euro par action nouvelle.

Conformément à la 17ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2015, le directoire du 26 mai 2016 a procédé à une augmentation de capital avec maintien des droits préférentiels de souscription, de 644 893,50 euros par émission de 1 289 787 actions nouvelles avec une prime d'émission de 1.50 euro par action nouvelle.

Conformément à la 17ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2015, le directoire du 22 mai 2017 a procédé à l'émission gratuite de BSAR à raison de chaque action détenue. Au terme de la période de souscription le 30 novembre 2017, une augmentation de capital de 287 985 € a été constatée par émission de 575 970 actions nouvelles avec une prime d'émission de 1.26 euro par action nouvelle.

Conformément à la 15ème résolution de l'Assemblée Générale du 13 septembre 2018, le directoire du 11 décembre 2019 a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (anciennement libellé L.411-2-II) de 468 750 € par émission de 937 500 actions nouvelles avec une prime d'émission de 1.10 euro par action nouvelle.

Depuis cette date, nous vous confirmons, qu'au mieux de notre connaissance, il n'y a pas eu de changements dans la répartition du capital et des droits de vote.

XVI3. Contrôle de la société

Cf. § XVI 1

XVII.4. Description d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans le contrôle

Non Applicable

XVII. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Au cours des exercices clos au 31 mars 2021, 2020 et 2019 et jusqu'à la date du présent document d'enregistrement universel, la société a conclu les conventions suivantes avec des apparentés :

Pour des opérations conclues à des conditions courantes :

Aucune convention, autre que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'est intervenue au cours de l'exercice 2020-2021, directement ou par personne interposée, entre une filiale de la Société et le Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société.

Pour des opérations conclues sous conventions réglementées

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée générale de la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Garantie donnée par Lexibook Linguistic Electronic System S.A. pour des lettres de garanties standards pour 4,947 M USD

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 25 janvier 2021 a autorisé la signature de tout document afférant à la mise en place de la ligne d'émission de lettres de garanties standard (ci-après " SBLC "), au profit de la société Lexibook Hong Kong Limited, filiale à 100% de Lexibook Linguistic Electronic System S.A., et ce pour la période du 1er février 2021 au 31 janvier 2022, selon les montants suivants :

Pour HSBC : SBLC en faveur de HSBC Hong Kong en couverture des lignes octroyées à Lexibook Hong Kong Limited : 1 336 239 dollars, soit 1 161 947 euros ;

Pour la BNP PARIBAS : SBLC en faveur de BNPP Hong Kong en couverture des lignes octroyées à Lexibook Hong Kong Limited : 1 781 339 dollars, soit 1 548 990 euros ;

Pour la SOCIETE GENERALE :

- SBLC en faveur de SOCIETE GENERALE Hong Kong en couverture totale des lignes octroyées à Lexibook Hong Kong Limited : 1 329 738 dollars, soit 1 156 294 euros ;

- SBLC en faveur de CITI BANK Hong Kong en couverture totale des lignes octroyées à Lexibook Hong Kong Limited : 500 000 dollars, soit 434 782 euros.

Acte de cautionnement solidaire au profit de la Société Générale pour 1,83 M USD

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 22 mars 2021 a autorisé la signature de l'acte de cautionnement solidaire sur la Ligne de Stand By Letter Of Credit d'un montant global de 1 591 077 euros, soit 1 829 738 dollars par la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. de sa filiale à 100%, la société Lexibook Hong Kong Limited, au profit de la Banque SOCIETE GENERALE.

Honoraires du Conseiller Juridique

Personne concernée :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Gérard ABADJIAN

Modalités :

La SELARL A&C Associés, dont Monsieur Gérard ABADJIAN est Gérant associé, facture des honoraires pour ses fonctions de Conseiller Juridique auprès de la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A.. Le Conseil de Surveillance du 31 mars 2021 a entériné les honoraires comptabilisés sur l'exercice, qui se sont élevés à 33 408,71 euros hors taxes.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Garantie donnée par Lexibook Linguistic Electronic System S.A. pour des lettres de garanties standards pour 5,497 M USD

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 10 mars 2020 a autorisé la signature de tout document permettant la mise en place des lignes d'émission de lettres de garanties standard (" SBLC ") - dont les montants ont été convenus lors de la signature de l'avenant de l'accord de conciliation en dates du 9 au 10 mars 2020 pour un montant total de 5,497 M USD, soit 4,78 M EUR - et ce au profit de la société Lexibook Hong Kong Limited, filiale à 100% de Lexibook Linguistic Electronic System S.A. La période couverte par cette autorisation est du 1er février 2020 au 31 janvier 2021.

Acte de cautionnement solidaire au profit de la Société Générale pour 2,03 M USD

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 10 mars 2020 a autorisé la signature de l'acte de cautionnement solidaire sur la Ligne de Stand By Letter Of Credit d'un montant global de 1.767.863 euros, soit 2 033 042 dollars par la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. de sa filiale à 100%, la société Lexibook Hong Kong Limited, au profit de la Banque SOCIETE GENERALE.

Contrat d'assurance chômage et de prévoyance

Personnes concernées :

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 1er février 2019, a autorisé la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. à procéder à une actualisation des garanties dont bénéficiaient Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER dans le cadre des contrats GSC souscrits auprès du GAN, leur permettant d'opter à compter du 1er janvier 2019 pour le régime de base de la classe 4 et du régime complémentaire de la classe G pour une durée d'indemnisation de 24 mois avec l'option 2, leur permettant ainsi l'octroi à chacun d'une indemnisation annuelle de 93 205 euros.

En rappel : le Conseil de Surveillance du 31 mars 2010, avait autorisé la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. à renouveler les contrats suivants, souscrits au profit de Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER :

- Contrat d'assurance chômage des chefs d'entreprise souscrit à des conditions identiques, permettant à chacun de percevoir, pendant une année, une indemnité et un capital de reconversion, en l'hypothèse de perte de leur activité professionnelle. Ce contrat a pris effet au 1er septembre 2003. Le Conseil de Surveillance du 13 mars 2009, avait décidé de porter, à compter du 1er janvier 2009, la durée d'indemnisation à 24 mois ;
- Contrat de Prévoyance, souscrit en 2005.

Les primes d'assurances comptabilisées en charges sur l'exercice se sont élevées à 24 918 euros au titre de l'assurance chômage des chefs d'entreprise.

Les primes d'assurances comptabilisées en charges sur l'exercice se sont élevées à 12 402,62 euros au titre des contrats Prévoyance RIP.

Abandon de créance

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 2 juillet 2018 a autorisé l'abandon, au profit de la filiale chinoise, la société Lexibook Hong Kong Limited, de la créance qu'elle détient sur celle-ci à hauteur de 1 400 000 (un million quatre cent mille) euros au 31 mars 2018 afin de restaurer sa situation nette comptable. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une validité de dix ans à compter du 2 juillet 2018. Le retour à meilleure fortune de la société Lexibook Hong Kong Limited sera considéré comme réalisé lorsque cette filiale pourra procéder à tout ou partie du remboursement de l'abandon de créance sans que cela ne compromette son exploitation et dès lors que sa situation nette positive sera égale ou supérieure à 2 000 000 d'euros.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention :

Cette décision est justifiée par la recapitalisation de la filiale chinoise afin de lui permettre un fonctionnement normal et, notamment de pouvoir présenter un dossier de qualité aux banques avec lesquelles elle est, ou sera, amenée à travailler.

Garantie donnée par Lexibook Linguistic Electronic System S.A. au profit de Citibank pour un montant de crédit court terme de 3 000 000 dollars

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 19 mars 2013 a autorisé la convention entre la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A., la société Lexibook Hong Kong Limited ayant son siège à Hong Kong, filiale de la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A., et la Citibank, au terme de laquelle la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. apparaît comme garant (" Guarantor ") des engagements de sa filiale portant sur un montant de crédit court terme à hauteur de 3 000 000 dollars.

Il est ici précisé que selon la lettre de la CitiBank en date du 29 octobre 2019 " Facility Letter ", la facilité de crédit, à compter de cette date, est à hauteur d'une limite globale de 1,3 M USD avec les sous-limites suivantes :

- a. 500 000 dollars pour l'émission de lettres de crédit et de prêts de reçus de fiducie ; et
- b. 800 000 dollars pour la négociation des factures d'exportation.

Bail commercial du 4 décembre 2017

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Un bail commercial a été signé le 4 décembre 2017 entre la SCI TRIO, dont Messieurs Luc LE COTTIER, Emmanuel LE COTTIER et Aymeric LE COTTIER sont associés, et la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A.

Pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, le montant des loyers et charges locatives pris en charge s'élève à 144 087,40 euros hors taxes.

Avances de trésorerie

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 31 mars 2021 a entériné les avances de trésorerie que la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. a accordé aux sociétés filiales. Elles s'élèvent au 31 mars 2021 à :

Lexibook Ierica :	35 563,31 euros
Lexibook Hong Kong :	3 855 555,97 euros
Lexibook USA :	955 301,16 euros

Ces avances ne sont pas rémunérées.

Frais de structure et d'assistance avec Lexibook Hong Kong Limited

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 31 mars 2021 a entériné le montant facturé des frais de structure et d'assistance à la filiale hongkongaise, en fonction du contrat existant, pour 237 747,90 euros.

Paris La Défense, le 24 juin 2021

KPMG S.A.

Rémi TOULEMONDE
Associé

Paris, le 24 juin 2021

Rsa

Arnaud Devoucoux
Associé

XVIII. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

XVIII.1. Comptes consolidés au 31 mars 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée générale de la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- La société constitue des provisions pour dépréciations de ses stocks et de ses créances clients selon les modalités décrites dans les notes « 3.6 Stocks » et « 3.5 Clients et affacturage » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans les notes « 3.6 Stocks » et « 3.5 Clients et affacturage » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

- Comme indiqué dans la note « 3.2 Actifs incorporels » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note « 3.2 Actifs incorporels » fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 24 juin 2021

Rémi Toulemonde
Associé

Paris, le 24 juin 2021

Arnaud Devoucoux
Associé

XVIII11. Etat de la situation financière consolidée pour l'exercice clos au 31 mars 2021

En Euros	Notes	31 MARS 2021	31 MARS 2020
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	4	971 325	2 195 441
Immobilisations corporelles	5	189 205	226 385
Droits d'utilisation de l'actif	31	628 017	899 135
Autres actifs financiers	6	278 449	342 837
Impôt différé actif	23	123 809	199 169
Actifs non courants		2 190 805	3 862 967
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	3 457 619	663 717
Créances d'exploitation	8	5 941 202	5 497 796
Instruments financiers dérivés	28	0	0
Stocks	7	4 980 166	4 509 190
Autres créances d'exploitation	9	242 381	210 210
Actifs courants		14 621 368	10 880 913
TOTAL ACTIFS		16 812 173	14 743 880
Capitaux propres			
Capital	11	3 881 660	3 881 660
Réserves et report à nouveau		99 763	253 131
Ecart de conversion		-392 157	-421 548
Résultat de l'exercice	13	1 574 943	-111 553
Capitaux propres	12	5 164 209	3 601 690
Passifs non courants			
Dettes financières	14	3 445 216	2 515 092
Engagements locatifs	31	519 469	273 139
Impôt différé passif	23	70 134	145 284
Provisions pour pensions et avantages assimilés	16	123 337	131 144
Autres dettes non courantes	18,3	0	554 000
Passifs non courants		4 158 156	3 618 659
Passifs Courants			
Concours bancaires	14	74 868	817 048
Dettes financières	14	2 633 421	1 629 840
Engagements locatifs	31	153 760	663 842
Dettes d'exploitation	18,1	3 570 558	3 327 085
Instruments financiers dérivés	28	35 060	0
Autres dettes d'exploitation	18,2	1 022 141	1 085 716
Passifs courants		7 489 808	7 523 531
TOTAL DES PASSIFS		11 647 964	11 142 190
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		16 812 173	14 743 880

XVIII12. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos au 31 mars 2021

En Euros	Notes	31 MARS 2021	31 MARS 2020
Chiffre d'affaires net	19	27 361 283	23 199 378
Autres produits courants		732 859	434 386
Produits d'exploitation (I)		28 094 142	23 633 764
Coûts d'achat des produits vendus	19	-13 357 027	-12 142 241
Dépenses de personnel	20	-3 283 483	-3 466 028
Services Extérieurs		-6 433 507	-5 526 301
Taxes (hors impôt société)		-77 319	-63 537
Autres produits et charges d'exploitation	30	-2 707 118	-2 321 136
Charges d'exploitation (II)		-25 858 454	-23 519 243
Résultat d'exploitation (III = I + II)	21	2 235 688	114 521
Coût de l'endettement net		-285 820	-380 668
Intérêts nets relatifs aux contrats de location		-35 023	-41 824
Autres produits et charges financiers		-299 100	190 064
Résultat financier (IV)	22	-619 943	-232 428
Résultat Courant avant impôt (V = III + IV)		1 615 745	-117 907
Impôt sur le résultat	23	-40 802	6 354
Résultat net		1 574 943	-111 553
Résultat net de base par action et résultat dilué	13	0,20	-0,02
Résultat net de base par action hors activités abandonnées et résultat dilué	13	0,20	-0,02
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net.			
Couverture de flux de trésorerie		-937	-35 608
Impôt différé sur couverture de flux de trésorerie		260	9 971
IFRS 16, prolongations contrats		-1 356	
Stock Options		-39 780	
Variation des écarts de conversion		29 391	-13 108
Résultat global		1 562 521	-150 298

XVIII13. Tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 mars 2021

Etat de variation des capitaux propres									
Pour l'exercice clos le 31 mars 2021									
Attribuable aux propriétaires de la Société									
En euros	Capital Social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Stocks options	Réserves d'actions propres	Composante "capitaux propres" des obligations convertibles	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2020	3 881 660	7 237 431	- 421 550	0	39 780	-	-	- 7 135 634	3 601 690
Résultat global de la période								1 574 943	1 574 943
Résultat net								- 1 356	- 12 424
Autres éléments du résultat global			29 389	- 677	- 39 780				
Résultat global de la période	-	-	29 389	- 677	- 39 780	-	-	1 573 587	1 562 519
Transactions avec les propriétaires de la Société									
Contributions et distributions									
Emission d'actions ordinaires									
Emission d'obligations convertibles									
Actions propres vendues									
Dividendes									
Total des contributions et distributions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des parts d'intérêts									
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle									
Total des variations des parts d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	29 389	- 677	- 39 780	-	-	1 573 587	1 562 519
Solde au 31 mars 2021	3 881 660	7 237 431	- 392 161	- 677	-	-	-	- 5 562 047	5 164 209

L'ensemble des filiales étant détenues à 100%, il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

Etat de variation des capitaux propres									
Pour l'exercice clos le 31 mars 2020									
Attribuable aux propriétaires de la Société									
En euros	Capital Social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Stocks options	Réserves d'actions propres	Composante "capitaux propres" des obligations convertibles	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde retraité au 31 mars 2019	3 412 910	6 259 438	- 408 442	23 740	39 780	-	-	- 7 019 865	2 307 564
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16 (1)								- 2 320	- 2 320
Solde retraité au 1er avril 2019	3 412 910	6 259 438	- 408 442	23 740	39 780	-	-	- 7 022 185	2 305 244
Résultat global de la période									
Résultat net								- 111 553	- 111 553
Autres éléments du résultat global			- 13 108	- 23 740				- 1 896	- 38 744
Résultat global de la période	-	-	- 13 108	- 23 740	-	-	-	- 113 449	- 150 297
Transactions avec les propriétaires de la Société									
Contributions et distributions									
Emission d'actions ordinaires									
Emission d'obligations convertibles									
Actions propres vendues									
Dividendes									
Total des contributions et distributions	468 750	977 993	-	-	-	-	-	-	1 446 743
Variations des parts d'intérêts									
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle									
Total des variations des parts d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	468 750	977 993	- 13 108	- 23 740	-	-	-	- 113 449	1 296 446
Solde au 31 mars 2020	3 881 660	7 237 431	- 421 550	0	39 780	-	-	- 7 135 634	3 601 690

L'ensemble des filiales étant détenues à 100%, il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

XVIII14. Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 mars 2021

En euros	Note	CONSO 31/03/2021	CONSO 31/03/2020
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net		1 574 943	-111 553
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 531 141	1 445 034
(Diminution) augmentation des provisions		35 925	1 195
Impôts différés		9 664	-6 354
Instruments financiers		34 123	6 284
Intérêts et charges financières	22	285 820	380 668
Intérêts nets relatifs aux contrats de location		35 023	41 824
IFRS 2		-39 780	
Licences royalties		-775 714	-713 516
Gains et pertes de change		151 541	12 913
		<hr/>	<hr/>
Marge brute d'autofinancement		2 842 686	1 056 495
Variation des éléments du fonds de roulement			
(Augmentation) diminution des stocks	7	-470 976	612 253
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	8	-266 864	1 393 438
(Augmentation) diminution des avances et acomptes fournisseurs	8	263 975	698 229
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	8 & 9	-472 688	341 554
(Diminution) augmentation des dettes fournisseurs	18.1	135 146	78 362
(Diminution) augmentation des autres passifs circulants		292 129	-736 541
Pertes et gains de change sur éléments du bfr		-77 798	-30 288
		<hr/>	<hr/>
Variation des éléments du fonds de roulement		-597 076	2 357 007
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		2 245 610	3 413 502
		=====	=====
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4	-36 660	-168 713
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	-24 511	-38 170
Cessions d'immobilisations corporelles			
Variation des autres actifs financiers	6	-9 274	48 107
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-70 445	-158 776
		=====	=====
FLUX DE FINANCEMENT			
Augmentation des dettes court terme		241 795	260 962
Remboursement des dettes court terme	14	-509 295	-1 389 013
Augmentation des dettes long terme		2 179 581	1 240 245
Remboursement des dettes long terme	14		
Intérêts et charges financières	22	-264 196	-380 668
Intérêts nets relatifs aux contrats de location		-35 023	-41 824
Paiements relatifs aux contrats de location		-263 752	-244 428
Réduction de Capital et Autocontrôle			
Augmentation de capital	VCP		1 446 743
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités de financements		1 349 110	892 017
		=====	=====
Effet de change		11 807	-25 633
IMPACT 1ère application IFRS 16			-2 320
Variation de trésorerie de la période		3 536 082	4 118 790
Trésorerie d'ouverture		-153 331	-4 272 121
Trésorerie de clôture		3 382 751	-153 331

Réconciliation de la trésorerie au TFT avec la trésorerie du bilan		CONSO 31/03/2021	CONSO 31/03/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 457 619	663 717
Concours bancaires		-74 868	-817 048
Trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie		3 382 751	-153 331

XVIII15. Annexes aux comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2021

Faits marquants de l'exercice

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'expansion mondiale du Coronavirus Covid-19 et a engendré d'importantes modifications sur l'environnement économique mondial, avec notamment la fermeture de certaines zones d'activités, l'ajustement des rythmes de production mais également un changement sur les modes de consommation.

Cette pandémie a touché significativement l'Europe depuis le mois de mars 2020 et conduit la société à s'adapter en conséquence.

Lors de la première vague, la société a pris en mesure les mesures gouvernementales suivantes :

- Mise en place de l'activité partielle essentiellement pour les sociétés Française, Espagnole et Hongkongaise.
- Mise en place d'un PGE, les caractéristiques sont décrites en note 14.3 des comptes consolidés.

Le Groupe n'a pas eu recours aux mesures d'aide pour la seconde vague, ayant d'une part sécurisé ses approvisionnements, et d'autre part adapté sa stratégie et réorganisé ses canaux de distribution vers les ventes en ligne.

La société a fait une analyse de la valorisation de ses différentes classes d'actif et n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur. Par ailleurs, elle n'a pas identifié non plus de passifs à comptabiliser en lien avec cette crise.

Le Groupe a actualisé ses prévisions budgétaires et n'envisage pas de difficulté de trésorerie sur les 12 prochains mois.

Note 1 – Référentiel comptable

1.1– Généralités

Le Groupe LEXIBOOK, dont le siège social est situé au 6, Avenue des Andes – Bâtiment 11– 91 940 LES ULIS a pour activité principale la conception, la fabrication et la distribution de produits électroniques grand public essentiellement destinés aux enfants et adolescents.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2021 reflètent la situation comptable de LEXIBOOK S.A. et de ses filiales (ci-après le Groupe).

Le Directoire a arrêté les états financiers au 31 mars 2021 le 16 juin 2021.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE 1606/2002, les comptes consolidés annuels du Groupe LEXIBOOK arrêtés au 31 mars 2021 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse : https://europa.eu/youreurope/business/strat-grow/annual-accounts/index_fr.htm.

L'amendement à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir liées aux activités de financement » applicable au 1^{er} janvier 2017 a été complété en conséquence en note 14 des comptes.

Textes adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture et entrés en vigueur au 1^{er} avril 2019

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients :

La norme définit les principes de reconnaissance des produits. Cette norme a remplacé à compter du 1er janvier 2018 les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction et les interprétations y afférentes. Son champ d'application couvre l'ensemble des contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location (revenus de location et de sous-location), des instruments financiers (produits d'intérêts) et des contrats d'assurance, couverts par d'autres normes.

L'étude des impacts a démontré que la norme ne remet pas en cause la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaire.

IFRS 16 – Contrats de location :

Les actifs pris en location correspondent majoritairement aux actifs immobiliers exploités par le Groupe en France et à Hong-Kong et plus accessoirement des contrats de location de véhicules et de copieurs en France exclusivement.

Depuis le 1^{er} avril 2019, tous les contrats de location sont désormais comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de la location.

La norme IFRS 16 affecte également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements en charge opérationnelle courante et d'une charge d'intérêts en résultat financier, en remplacement de la charge de loyers en charge opérationnelle courante) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de l'engagement locatif affectent les flux de financement).

Textes adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture mais non entrés en vigueur :

- Amendements des normes IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, IAS -16 Immobilisations corporelles, IAS 37 – Provisions, Passifs éventuels et Actifs éventuels et des améliorations annuelles 2018-2020
- Norme IFRS 17 : Contrats d'assurance
- Amendements à IAS1 – Présentation des états financiers : Classification des dettes en courant ou non courant.
- .

1.2 – Application du principe de continuité d'exploitation

Suite aux négociations menées début 2021 avec les partenaires bancaires, les concours bancaires ont été renouvelés jusqu'au 31 janvier 2022.

Un nouveau partenaire bancaire est rentré dans le pool avec une ligne de 1 M€ utilisable en crédit de campagne de Juin 2020 à Octobre 2020 et en crédits de Novembre 2020 à Mai 2021. Ce nouveau partenaire bancaire a d'ores et déjà confirmé une ligne de 1.23 M€ utilisable en crédit de campagne de mai 2021 à octobre 2021.

Le Groupe a obtenu des Prêts Garantis par l'Etat à hauteur de 2.18 M€. Ces PGE feront l'objet d'un amortissement mensuel sur 5 ans à compter de mai 2021.

Les concours bancaires, les financements obtenus, les efforts de gestion et d'amélioration du BFR, notamment grâce au déstockage permettent au Groupe d'estimer que les conditions nécessaires sont réunies pour acter de la continuité d'exploitation sur les douze prochains mois.

1.3 – Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés et des investissements détenus à des fins de transaction qui sont estimés à leur juste valeur selon IFRS 9 ainsi que des actifs destinés à être cédés (le cas échéant) évalués selon IFRS5.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

1.4 – Estimations et jugements de la Direction

L'établissement des comptes consolidés implique que la Direction du Groupe exerce son jugement, procède à des estimations et retienne des hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif, au passif, en produits ou en charges et les notes annexes.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation actuelle. Ces estimations sont fondées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

Les principaux jugements et estimations faits par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les éléments suivants ;

- Projets de Recherche et Développement, classés en actifs incorporels, cf notes 3.2 et 4, En fonction des ventes réalisées, de l'appétence du marché, il peut être décidé de déprécier certains projets
- Stocks (Cf notes 3.6 et 7) Une dépréciation sur les stocks est en fonction des valeurs nettes de réalisation, basées pour l'essentiel sur des perspectives de ventes et de marge attendue.
- Impôts différés (Cf notes 3.10 et 23) : la reconnaissance d'impôts différés actifs implique notamment des estimations sur les résultats fiscaux futurs

Note 2 Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 – Périmètre

Toutes les participations détenues par LEXIBOOK correspondent à des détentions à 100%, lui conférant le contrôle sur ces entités.

2.2 – Méthode de consolidation

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à compter de la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle de ces entités.

2.3 – Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers sont présentés en euros et arrondi à l'euro le plus proche.

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis suivant la méthode du cours de clôture, selon laquelle :

- Les postes du bilan sont convertis en Euros sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice à l'exception des comptes de capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont utilisés.
- Les postes du compte de résultat sont convertis, pour chaque devise, en utilisant le cours moyen de l'exercice, qui constitue une valeur approchée du cours de change à la date de transaction.

Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les taux de conversion utilisés pour les exercices clos le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020 sont les suivants :

	31/03/2021		31/03/2020	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Contrevaieur 1 HKD en €	0,110519	0,109706	0,115126	0,117723
Contrevaieur 1 USD en €	0,856818	0,852878	0,899894	0,912742

2.4 – Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-Groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Le relevé complet des sociétés du Groupe au 31 mars 2021 est fourni dans la note 27.

Note 3 – Règles comptables et méthodes d'évaluation

3.1 – Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur à la livraison pour les ventes non FOB, ou à la mise à disposition au port de Hong-Kong pour les ventes FOB. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, des coûts associés ou de retour possible des marchandises. Dans le cas de retours possibles de marchandises, une provision est constatée, celle-ci venant réduire le montant du chiffre d'affaires.

Compte tenu de la typologie de ses clients le chiffre d'affaires brut du Groupe fait l'objet de remises ou d'éléments soustractifs et en particulier de remises de fin d'année et de participations publicitaires. Au regard des IFRS, et s'agissant de prestations achetées à nos clients, les participations publicitaires sont comptabilisées en charge (ligne « services extérieurs ») du compte de résultat. Les remises (remises sur factures et remises de fin d'années) sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

3.2 Actifs incorporels

Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont activés lorsque l'ensemble des critères (IAS 38) ci-dessous sont remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle.
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.
- capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- validation du business plan mettant en évidence le caractère profitable du projet par le comité de pilotage afin de démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement.
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Cette validation formalisée par projet permet au projet d'entrer dans sa phase de capitalisation dite « phase 1 ». Les coûts engagés avant en « phase 0 » sont tous passés en charge et la période de capitalisation des coûts de R&D s'arrête lorsque les développements sont achevés et au plus tard, lorsque le produit passe en phase de commercialisation dite « phase 2 ».

Chaque projet répondant à ces critères fait l'objet d'une demande d'investissement accompagnée d'une étude de rentabilité qui est soumise au comité de direction. L'approbation du comité marque le point de départ du projet et des investissements. Les projets sont traités comme des immobilisations en cours jusqu'à la date de la première vente (hors Groupe), date qui correspond à la fin de l'activation des coûts et

au point de départ des amortissements. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement sont amorties sur leur durée d'utilité prévisionnelle, au rythme de consommation des avantages économiques. Si les objectifs de vente ne sont pas atteints à partir de la deuxième année, cela devrait conduire (1) à réaliser un test d'impairment et (2) à réviser le plan d'amortissement de façon prospective.

Ces prévisions sont réactualisées à chaque clôture en fonction des ventes réelles.

Des tests d'impairment par projet, qu'ils soient en cours de développement ou déjà commercialisés, sont mis en œuvre de façon systématique à chaque clôture.

Les projets qui ne remplissent plus les critères de capitalisation sont totalement et immédiatement dépréciés.

Pour le test d'impairment, un coefficient correspondant à $(1 - \text{taux d'atteinte des objectifs})$ est déterminé. S'il est supérieur à 20%, une dépréciation des immobilisations incorporelles est comptabilisée pour le montant correspondant à ce coefficient appliqué à la valeur nette comptable de l'actif. Le cas échéant, le management peut revoir à la hausse ou à la baisse le montant de dépréciation en fonction des informations disponibles sur les débouchés futurs du projet.

Les tests d'impairment n'ont pas conduit à constater une charge d'impairment significative sur l'exercice.

CONCESSIONS DE LICENCES

Conformément au traitement préconisé par IAS 38 (immobilisations incorporelles), les droits relatifs aux concessions de licences ont été immobilisés. Les flux d'avantages économiques futurs attribuables à l'utilisation de ces actifs peuvent varier selon différentes hypothèses.

Les hypothèses prudentes induisant une valeur basse des flux attendus correspondent le plus souvent aux montants des minimums garantis que l'entreprise s'est engagée à verser aux sociétés qui lui concèdent les droits. C'est cette valeur qui a été retenue comme représentative du coût de ces actifs.

La contrepartie de ces actifs est comptabilisée en "autres dettes d'exploitation" pour la part à moins d'un an et en "autres dettes non courantes" pour la part à plus d'un an.

Les flux réels qui seraient supérieurs à la valeur basse retenue comme valeur d'actif sont comptabilisés directement au compte de résultat en "autres produits et charges d'exploitation ».

Les modes d'amortissement retenus sont ceux préconisés par la norme IAS 38 pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie. Ainsi, l'amortissement commence dès que les licences sont exploitées. Il reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à chaque licence.

Les durées d'amortissement sont les durées pendant lesquelles les droits sont concédés.

En l'existence d'un indice de perte de valeur (baisse des ventes sur une licence spécifique), ces actifs sont testés et une perte de valeur est comptabilisée en charges de la période. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur l'exercice.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Le Groupe a procédé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 à une opération d'échange de marchandises. En contrepartie des produits échangés il a reçu une « ligne de crédit » (Asset Purchase Credit) utilisable pour un paiement partiel ultérieur éventuel de certaines de ses dettes fournisseurs.

Dans les comptes consolidés, cette opération est analysée comme un échange de biens dissemblables : échange d'un stock contre une immobilisation incorporelle donnant droit à des rabais sur des biens ou services futurs.

Conformément à IAS 18 §12 et §14, le chiffre d'affaires est enregistré à la date de l'échange pour la juste valeur du stock juste avant l'échange en contrepartie d'une immobilisation incorporelle correspondant aux APC pour le même montant (c'est-à-dire pour une valeur proche de sa valeur nette de réalisation des stocks échangés), dans la mesure où tous les critères énumérés par IAS 18 §14 sur les ventes de biens étaient remplis.

Aucune marge n'est constatée au compte de résultat au moment de l'échange.

L'actif incorporel est amorti en fonction de son utilisation réelle (paiement de dettes fournisseurs).

Un test de dépréciation de valeur est mis en œuvre sur les APC une fois par an, de façon systématique, pour s'assurer que la valeur recouvrable des APC est supérieure à leur valeur nette comptable au bilan de clôture.

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur éventuelles.

Les autres actifs incorporels incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers. Ces actifs incorporels sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel sur une période maximale de 10 ans.

3.3 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Matériels de transport 3 à 5 ans
- Constructions en Crédit-Bail 2 à 9 ans
- Matériels et outillages 3 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Agencements et installations 3 à 10 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

En l'existence d'un indice de perte de valeur, les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur l'exercice.

3.4 – Contrats de location financement

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location – financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location – financement donnent lieu à la comptabilisation à l'actif, en tant qu'immobilisation corporelle, de l'actif objet du contrat de location, en contrepartie d'un passif représentant l'engagement de verser les loyers. Ces éléments sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les principaux contrats de location portés par le Groupe LEXIBOOK sont des contrats de location financement dont le principal contrat est celui lié au siège social en France avec une valeur brute de 878 400 € et amorti à hauteur de 325 333 € au 31 mars 2021.

3.5 Clients et affacturage

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur faciale. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le Groupe procède couramment à des opérations d'affacturage de ses créances clients dans le cadre de son cycle d'exploitation ; ces créances doivent, dans le cadre des IFRS, faire l'objet d'une réintégration dès lors qu'il est établi que les avantages et les risques inhérents à ces créances demeurent à la charge du Groupe. Cet exercice a conduit le Groupe à procéder à des réintégrations sous la rubrique « Créances Clients », en contrepartie desquelles une dette financière est constatée. Par ailleurs les dépôts de garanties

octroyés dans le cadre du contrat d'affacturage font l'objet d'un reclassement sous la rubrique « Avances et Acompte versés ».

Tous les programmes d'affacturage du Groupe ont été considérés comme ne permettant pas la sortie des créances du bilan consolidé.

Les principales caractéristiques des principaux contrats en vigueur à la date de clôture sont les suivantes :

	FACTOFRANCE	COFACREDIT
Réserves	8%	6%
Retenue de garantie	15%	15%
Minimun Fonds de Garantie	230 000	100 000
Commission d'affacturage	0,32%	0,36%
Commission d'anticipation	Moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois + 0,75 %	Moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois + 0,75 %

3.6 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût ou de la valeur de réalisation nette estimée ; le coût est calculé selon la méthode du prix de revient moyen pondéré. La modalité de valorisation inclut le coût de l'achat des matières premières et composants, les frais d'approche (Fret maritime ou aérien, dédouanement...) et des autres coûts affectables à la production comme les coûts de contrôle du processus de fabrication depuis le choix des usines et des outils de production, le contrôle de qualité des produits, etc.

En termes de dépréciation, comptabilisée si la valeur de réalisation est inférieure au coût, la méthode diffère en fonction du type de stock

a) Stocks défectueux ou à recycler : ces stocks sont regroupés en différentes catégories. Ces catégories vont permettre de déterminer le niveau de dépréciation à pratiquer. Les taux de dépréciations varient de 5% à 100%

b) Stocks à rotation lente : les stocks de produits neufs font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur des produits identifiés à « rotation lente » doit être dépréciée et le cas échéant afin de déterminer le niveau de la dépréciation.

La société procède à des dépréciations en fonction des valeurs nettes de réalisation, basées pour l'essentiel sur des perspectives de ventes et de marge attendue.

Une provision à 100% pourra également être décidée si le produit n'est plus commercialisable, pour des raisons spécifiques.

Les nouveautés ne sont jamais dépréciées. Un produit est dit nouveau lorsque sa première date de commercialisation remonte à moins d'un an

3.7 Provision pour retraite et obligations assimilées

Des provisions sont constituées afin de couvrir l'intégralité des engagements sociaux correspondant aux avantages versés au personnel au moment et après son départ du Groupe dès lors que les régimes concernés peuvent être qualifiés de régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé et prennent notamment en compte :

- l'évolution prévisible des salaires ;
- la rotation des effectifs ;
- le risque de mortalité ;
- un taux d'actualisation financière.

3.8 Rémunération sur base d'actions

LEXIBOOK S.A. ne dispose plus d'aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions au 31 mars 2021. Conformément à la norme IFRS 2, « Paiement fondé sur des actions », est enregistrée en charge de personnel, le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires. L'avantage accordé est enregistré en charge de personnel, linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires. Les plans sont valorisés à la juste valeur calculée à la date d'octroi sur la base du modèle d'évaluation binomial. La contrepartie de cette charge est directement inscrite en capitaux propres.

Compte tenu de l'arrivée à terme des plans et compte tenu qu'aucune souscription n'a eu lieu, le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires qui avait été enregistré a été soldé, donnant lieu à un produit comptable de 39 780 € sur les dépenses de personnel avec un impact négatif sur les réserves du Groupe.

3.9 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

3.10 Impôts différés

Les impôts différés résultant des différences temporaires sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les pertes fiscales du Groupe et de ses filiales sont imputables sans limitation de durée. Elles donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé actif dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Des impôts différés actifs ont ainsi été reconnus pour une partie des reports déficitaires en Espagne.

3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les comptes courants des factors. Les découverts bancaires figurent au bilan en passif courants sous la rubrique concours bancaires courants.

3.12 Information sectorielle

L'information sectorielle est dispensée au niveau de l'«activité», analysée selon les méthodes utilisées pour distribuer les produits : FOB / NON FOB.

LEXIBOOK a choisi de retenir comme axe d'analyse prioritaire dans son Reporting interne les méthodes qu'il utilise pour distribuer ses produits à ses clients, et en particulier une distribution « départ Hong Kong » (incoterm FOB) par opposition à une distribution « rendu » chez le client. En effet, ces deux méthodes de distribution ont des modes de fonctionnement qui leur sont propres et des rentabilités, par nature, différentes.

Le Président du Directoire, le Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier (CODM – Chief Operating Decision Maker au sens d'IFRS 8) suivent la performance opérationnelle selon cette segmentation dans le reporting interne du Groupe.

3.13 Instruments financiers dérivés

Le champ d'application des instruments financiers dérivés a été défini par le Groupe LEXIBOOK conformément aux dispositions et principes introduits par la norme IFRS 9.

Evaluation et comptabilisation

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. Le Groupe LEXIBOOK peut également faire référence à des transactions récentes comparables ou utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et intégrant des données directement dérivées de données observables telles que des cotations de gré à gré.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net. Dans ces deux derniers cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global, hors part inefficace des couvertures.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Le Groupe LEXIBOOK utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change.

Les critères retenus par le Groupe LEXIBOOK pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IFRS 9 :

1. les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à la comptabilité de couverture ;
2. une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
3. et la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
 - l'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique ; et
 - le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture qui pourrait créer de l'inefficacité aboutissant à des impacts comptables incohérents avec l'objectif de la comptabilité de couverture.

Le Groupe LEXIBOOK applique la couverture de flux de trésorerie.

Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables où les variations de flux de trésorerie générées par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture. Les variations cumulées de juste valeur sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global pour leur partie efficace et en résultat pour la partie inefficace (correspondant à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert).

Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en réserve de couverture de flux de trésorerie sont repris en résultat à titre d'ajustement de reclassement dans la période ou les périodes où les flux de trésorerie attendus qui sont couverts influent sur le résultat net.

Le Groupe LEXIBOOK n'applique pas la couverture de juste valeur et la couverture d'un investissement net.

La relation de couverture prend fin de manière prospective dès lors qu'un instrument dérivé cesse d'être un instrument de couverture selon les critères d'éligibilité retenus par le Groupe, après prise en compte, le cas échéant, de tout ajustement du ratio de couverture. Cela inclut les situations dans lesquelles l'instrument de couverture expire, arrive à échéance, est vendu ou est exercé.

Seuls les instruments dérivés externes au Groupe LEXIBOOK étant réputés éligibles à la comptabilité de couverture, les résultats relatifs aux instruments dérivés internes sont éliminés dans les comptes consolidés. Toutefois, dans le cadre d'une relation de couverture initiée au moyen de dérivés internes au Groupe LEXIBOOK, la comptabilité de couverture s'applique s'il est démontré que les instruments dérivés internes donnent lieu à un retournement à l'extérieur du Groupe LEXIBOOK.

Instruments financiers dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Note 4 – Immobilisations incorporelles

Flux d'immobilisations incorporelles en €	31/03/2020	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Ecarts de conversion	31/03/2021
Frais de recherche et développement	5 126 627	36 660	4 151 212		-318 859	693 216
Concessions, brevets, licences (Hors Crédit-Bail)	2 367 793		1 445 000		-4 111	918 682
Autres immobilisations incorporelles	113 380	26 268		-39 648		100 000
TOTAL	7 607 800	62 928	5 596 212	-39 648	-322 970	1 711 898

Flux d'amortissements des immobilisations incorporelles en €	31/03/2020	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Ecarts de conversion	31/03/2021
Amort / Frais de recherche et développement	4 257 134	436 419	4 151 212		-262 587	279 754
Amort / Concessions, brevets, licences (Hors Crédit-Bail)	1 055 226	754 704	1 445 000		-4 111	360 819
Amort / Autres immobilisations incorporelles	100 000					100 000
TOTAL	5 412 360	1 191 123	5 596 212	0	-266 698	740 573

Valeur nette des immobilisations incorporelles en €	31/03/2020	Variations	Ecarts de conversion	31/03/2021
Frais de recherche et développement	869 493	-399 759	-56 272	413 462
Concessions, brevets, licences (Hors Crédit-Bail) (1)	1 312 567	-754 704	0	557 863
Autres immobilisations incorporelles (2)	13 381	-13 381	0	0
TOTAL	2 195 441	-1 167 844	-56 272	971 325

- (1) dont 551 877 € liés aux concessions de licences évoquées en 3.2 en valeur nette. On retrouve la contrepartie de l'activation de ces minimas garantis en autres dettes d'exploitation part courante (561 135 € – cf note 18.2)
- (2) dont 0 € liés aux « Asset Purchase Credit » évoqués en 3.2, les consommations futures donneront lieu à une reprise provision.

Les trois licences principales au 31 mars 2021 sont DISNEY, MARVEL et Stars Wars. Ces licences représentent 100% du poste net. Les durées de concessions de ces licences sont en moyenne de 3 ans.

La valeur nette des immobilisations incorporelles correspondant à la R&D continue à diminuer et atteint un point historiquement bas.

La valeur nette des immobilisations incorporelles correspondant aux licences baisse également de 0.75 M€ du fait de la consommation des minimas garantis sur les contrats de licences.

Note 5 – Immobilisations corporelles

Flux d'immobilisations corporelles en €	31/03/2020	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31/03/2021
Installations tech, mat et outillages ind.	555 584	12 351		-26 424	541 511
Autres immobilisations corporelles (Hors Crédit-Bail)	434 529	12 160			446 689
TOTAL	990 113	24 511		0	988 200

Flux d'amortissements des immobilisations corporelles en €	31/03/2020	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31/03/2021
Amort / Installations tech, mat et outillages ind.	473 963	31 318		-21 005	484 276
Amort / Autres immobilisations corporelles (Hors Crédit-Bail)	289 765	24 954			314 719
TOTAL	763 728	56 272		0	798 995

Valeur nette des immobilisations corporelles en €	31/03/2020	Variations	Ecarts de conversion	31/03/2021
Installations tech, mat et outillages ind.	81 621	-18 967	5 419	57 235
Autres immobilisations corporelles (Hors Crédit-Bail)	144 764	-12 794	-	131 970
TOTAL	226 385	-31 761	-5 419	189 205

Note 6 – Autres Actifs financiers

Autres Actifs financiers en €	31/03/2020	Augmentation	Diminution	Ecart de	
				conversion	31/03/2021
Autres titres	10 057	10 000			20 057
Dépôts et cautionnements	332 780	4 110	74 836	-3 662	258 392
TOTAL	342 837	14 110	74 836	-3 662	278 449

Les dépôts et cautionnements correspondent principalement aux dépôts de garantie concernant les emprunts BPI et GIAC.

Une provision de 70 000 € a été constatée sur le fonds de garantie GIAC, celui-ci étant mutualisé.

Note 7 – Stocks

Stocks en €	31/03/2021	31/03/2020	Variation 31-03-2021/31-03-2020
Valeur Brute	5 778 260	5 189 804	588 456
Dépréciation	-798 094	-680 614	-117 480
Valeur Nette	4 980 166	4 509 190	470 976
Dépréciation/Valeur Brute	13,8%	13,1%	

Le niveau de stock après la saison de Noël atteint un point historiquement bas à 3,57 M€ au 31/12/2020. Ceci témoigne des efforts continus du Groupe pour réduire ses stocks depuis plusieurs années et ainsi optimiser son besoin en fonds de roulement. Le niveau de stocks au 31/03/2021 ressort néanmoins en légère augmentation compte tenu des livraisons à assurer sur le premier trimestre de son nouvel exercice fiscal. Il se porte ainsi à 5 M€ au 31 mars 2021 vs 4,5 M€ au 31 mars 2020.

Le taux de dépréciation moyen est stable à 13.8 % au 31 mars 2021 versus 13.1% au 31 mars 2020.

Note 8 – Créances d'exploitation

Créances d'exploitation en €	Valeur brute 31/03/2021	Dépréciations	Valeur nette 31/03/2021	Valeur nette 31/03/2020	Variation 31-03-2021 / 31-03-2020
					03-2020
Clients	3 669 519	187 311	3 482 208	3 215 344	266 864
Charges constatées d'avance	855 483		855 483	414 966	440 517
Avances et acomptes versés (1)	1 603 511		1 603 511	1 867 486	-263 975
TOTAL	6 128 513	187 311	5 941 202	5 497 796	443 406

- (1) Dont 1 024 717 euros liés au retraitement De l'affacturage indiquée en note 3.5, réserves au titre des Remises de Fin d'Année, des Participations Publicitaires et des avoirs

Note 9 – Autres créances d'exploitation

Autres créances d'exploitation en €	31/03/2021	31/03/2020	Variation 31-03-2021 / 31-03-2020
Créances au personnel et comptes rattachés	6 044	11 125	-5 081
Créances sur l'Etat et autres collectivités publiques	235 911	198 629	37 282
Comptes courants actifs			
Autres débiteurs courants	426	456	-30
TOTAL	242 381	210 210	32 171

Note 10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie en €	31/03/2021	31/03/2020
Valeurs mobilières de placement		
Banques, établissements financiers et assimilés	3 457 619	663 717
TOTAL	3 457 619	663 717

Note 11 – Capitaux propres

Ecarts de conversion

Les écarts de conversion proviennent des filiales situées à Hong Kong et aux USA.

Capital

Au 31 mars 2021, le capital est composé de 7 763 319 actions entièrement libérées, de valeur nominale 0.50 €, soit un capital de 3 881 659,50 €. Du fait de l'existence de 1 536 938 actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, un total de 9 300 257 droits de votes sont attachés aux 7 763 319 actions composant le capital.

Les fonds propres incluant le résultat au 31 mars 2021 s'établissent à 5,16 M€.

Au 31 mars 2020, le capital est composé de 7 763 319 actions entièrement libérées, de valeur nominale 0.50 €, soit un capital de 3 881 659,50 €. Du fait de l'existence de 1 962 322 actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, un total de 9 725 641 droits de votes sont attachés aux 7 763 319 actions composant le capital.

La société ne détient aucune action propre et aucune de ses filiales n'en détient non plus.

Gestion du Capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Note 12 – Plan d'attribution d'options de souscription d'actions

Au 31 mars 2021, Le Groupe ne dispose plus d'aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions.

En application de la norme IFRS 2.50 et 51 sur les rémunérations en actions ou liées aux actions, les plans octroyés ont fait l'objet d'une valorisation spécifique au bilan du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2005. Ce mode de rémunération est décrit en note 3.8.

Sur les comptes clos au 31 mars 2021 un crédit de 39 780 € a été enregistré dans les charges de personnel avec un impact direct sur les réserves du Groupe.

Note 13 – Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Résultat net par action	31/03/2021	31/03/2020
Résultat net part du Groupe en €	1 574 943	-111 553
Nombre moyen pondéré d'actions	7 763 319	7 095 511
Résultat en euros par action	0,20	-0,02

Il n'existe aucun instrument dilutif, le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Note 14 – Dettes financières

Dettes financières en €	31/03/2021	31/03/2020	Variation 31-03- 2021/31-03- 2020
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	4 451 332	2 761 090	1 690 242
Intérêts courus sur emprunts	18 481	16 812	1 669
Autres emprunts et dettes assimilées (2)	1 683 692	2 184 078	-500 386
Total	6 153 505	4 961 980	1 191 525

(1) Dont 1 191 751 € de VATEL, 900 000 € du GIAC, 2 179 581 de Prêt Garanti par l'Etat et 180 000 € de PPI BPI France.

(2) Dont 74 868 € de concours bancaires (effets escomptés non échus et provisions frais bancaires et 1 608 824 € liés à l'affacturage.

(NB) La variation entre les deux exercices est principalement liée à la hausse de l'affacturage, à l'obtention du PGE et au niveau d'utilisation des concours bancaires.

<i>(en €)</i>	31/03/2021	31/03/2020
Dettes financières à l'ouverture	4 961 980	9 382 934
Impact de la première application d'IFRS 16		- 770 606
Dettes financières au 01/04/2019		8 612 328
Nouveaux emprunts	2 179 581	1 431 090
Remboursements	- 489 339	- 440 000
Variation juste valeur des emprunts couverts		
Variation des concours bancaires	- 722 261	- 3 721 556
Variation des intérêts courus	1 668	3 587
Écarts de conversion	- 19 919	29 133
Variation de périmètre		
Reclassement des passifs financiers associés à des actifs détenus en vue de la vente		
Affacturage	241 795	- 952 602
Dettes financières à la clôture	6 153 505	4 961 980

	31/03/2020	Flux trésorerie	Flux non monétaires			31/03/2021
			Acquisition	Variation cours de change	Variation des Justes Valeurs	
Emprunt long terme	2 124 387	2 179 581				4 303 968
Emprunt court terme	2 020 544	- 245 876				1 774 668
Concours bancaires	817 049	- 722 262		- 19 919		74 869
Instruments dérivés dédiés à la couverture de la dette financière	-					-
Passifs liés aux activités de financement	4 961 980	1 211 443	-	- 19 919	-	6 153 505

14.1 Analyse par échéances

Dettes financières en € 31 mars 2021	Total	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 451 332	1 006 116	3 445 216	
Intérêts courus sur emprunts	18 481	18 481		
Autres emprunts et dettes assimilées	1 683 692	1 683 692		
Total	6 153 505	2 708 289	3 445 216	0

Dettes financières en € 31 mars 2020	Total	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 761 090	636 702	2 124 388	
Intérêts courus sur emprunts	16 812	16 812		
Autres emprunts et dettes assimilées	2 184 078	2 184 078		
Total	4 961 980	2 837 592	2 124 388	0

14.2 Ventilation taux fixe – taux variable

Ventilation de la dette par nature de taux	31/03/2021	31/03/2020
Taux fixe	5 073 505	1 431 090
Taux variable	1 080 000	3 530 890
Total	6 153 505	4 961 980

14.3 Caractéristiques des principaux emprunts

- Le 19 août 2013, la mise en place d'un prêt pour l'innovation auprès de BPI FRANCE d'un montant de 600.000€ (six cent mille euros). Ce contrat prenant la forme d'un emprunt sur 7 ans avec une franchise de remboursement de 2 ans étant rémunéré à un taux de 3.71 % l'an complété de la variation du TME (Taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'état à long terme).

- Le 04 août 2014, la mise en place d'une seconde tranche de prêt pour l'innovation auprès de BPI FRANCE d'un montant de 600.000€ (six cent mille euros). Ce contrat prenant la forme d'un emprunt sur 7 ans avec une franchise de remboursement de 2 ans étant rémunéré à un taux de 2.71 % l'an complété de la variation du TME (Taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'état à long terme).

- Le 20 mai 2015, le Groupe LEXIBOOK a également émis un emprunt obligataire souscrit en totalité auprès du GIAC d'un montant de 1 000.000€ (un million d'euros) sur 10 ans avec 5 ans de franchise rémunéré sur l'EURIBOR 3 mois + 3,113 %.

- Le 5 mars 2020, le Groupe LEXIBOOK a également émis un emprunt obligataire souscrit en totalité auprès de VATEL d'un montant de 1 501 208 € (un million cinq cent un mille deux cent huit euros) sur 5 ans rémunéré à 6.80 %.

- Le Groupe a obtenu de ses partenaires bancaires un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant global de 2 179 581 € (deux millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un euros). Les fonds ont été libérés entre le 27 mai 2020 et le 2 juillet 2020. Ces PGE sont rémunérés à 0.25% en moyenne la première année. Cette première année est en franchise de capital. Le Groupe a décidé de proroger ces PGE sur 5 ans avec amortissement mensuel à compter de mai 2021.

14.4 Juste Valeur et hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs financiers

IFRS 9 – Instruments financiers :

Les instruments financiers sont constitués :

- Des actifs financiers qui comprennent les autres actifs non courants, les créances clients, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Des passifs financiers qui comprennent les dettes financières à court terme et les découverts bancaires, les dettes d'exploitation et autres dettes courantes et non courantes ;
- D'instruments financiers dérivés.

La norme IFRS 9 a notamment introduit sans incidence sur la situation financière du Groupe.

- Une nouvelle classification des instruments financiers et les règles d'évaluation qui en découlent, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers (1er volet) ;
- Un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendue, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes de crédit avérées (2ème volet) ;
- De nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture (3ème volet)

Cette norme comporte trois volets principaux :

Volet 1 : Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

En IFRS 9, la classification des actifs financiers prend en compte le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

En fonction de l'analyse combinatoire des deux critères, la norme prévoit les trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat (JVPL) ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur en capitaux propres (recyclable ou non recyclables) (JVOCI).

Les principes de comptabilisation appliqués par le Groupe, dans la mesure où l'essentiel des actifs financiers, classés antérieurement dans la catégorie « Prêts et créances », restent comptabilisés au coût amorti.

Volet 2 : Dépréciation des actifs financiers

L'application du modèle de dépréciation des créances commerciales est basé sur des pertes attendues. Ce modèle s'applique aux actifs financiers correspondants à des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière.

La reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus pertes avérées : ceci se traduit notamment par la comptabilisation de dépréciations des créances clients non échues. Compte tenu de l'activité du Groupe, de la typologie de ses clients, et de la politique de couverture des risques du Groupe, l'application du modèle de dépréciation aux créances clients n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Volet 3 : Comptabilité de couverture

L'adoption du modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9 ne mène à aucun changement de la politique de couverture du Groupe et est sans impact sur la comptabilisation des opérations de couverture et des instruments financiers dérivés gérés par le Groupe (Cf note 3.13).

	Valeur comptable				Hiérarchie des justes valeurs			
	Juste valeur des instruments de couverture	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers / passifs financiers au 31 mars 2021								
Actifs financiers évalués à la juste valeur								
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	-			-		-		-
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	-			-		-		-
Actifs financiers non évalués à la juste valeur								
Créances clients et autres débiteurs		6 183 583		6 183 583				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 457 619		3 457 619				
Total des actifs financiers non évalués à la juste valeur		9 641 202		9 641 202				
TOTAL DES ACTIFS FINANCIER	-	9 641 202	-	9 641 202	-	-	-	-
Passifs financiers évalués à la juste valeur								
Contrats de Change à terme utilisés comme couverture	35 060			35 060		35 060		35 060
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	35 060	-	-	35 060	-	35 060	-	35 060
Passifs financiers non évalués à la juste valeur								
Concours bancaires			74 868	74 868				
Engagements locatifs			673 229	673 229				
Affacturage			1 608 824	1 608 824				
Emprunts auprès des établissements de crédit			4 451 332	4 451 332				
Dettes d'exploitation			4 592 699	4 592 699				
Total des passifs financiers non évalués à la juste valeur			11 400 952	11 400 952				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	35 060	-	11 400 952	11 436 012	-	35 060	-	35 060

Niveau 1 : valeurs issues des cours sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation

Niveau 2 : valeurs issues des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement

Niveau 3 : valeurs issues des données non observables concernant l'actif ou le passif

Note 15 – Endettement net

Endettement net (en €)	31/03/2021	31/03/2020
Concours bancaires	74 868	817 048
Affacturage	1 608 824	1 367 030
GIAC, VATEL, PPI BPIFRANCE, PGE Part Courante	1 006 116	636 702
Intérêts courus	18 481	16 812
Total dettes financières part courante	2 633 421	2 020 544
GIAC, VATEL, PPI BPIFRANCE PGE Part non Courante	3 445 216	2 124 388
Total dettes financières part non courante	3 445 216	2 124 388
Total dettes financières - A	6 153 505	4 961 980
Trésorerie active - B	3 457 619	663 717
Comptes courants associés - C		
Total endettement net (A-B+C)	2 695 886	4 298 263

La société LEXIBOOK a remboursé un total de 490 K€ pour les Prêts Pour l'Innovation obtenu de la BP, pour GIAC et VATEL, contribuant au désendettement du Groupe.

L'endettement net est de 2,70 M€ au 31 mars 2021 contre 4,30 M€ au 31 Mars 2020. Cette variation résulte principalement du remboursement des dettes court termes (-490 K€), de la variation de l'affacturage (+242 K€), de l'obtention des Prêts Garantis par l'Etat (+2.18 M€) et de la variation nette de trésorerie (+ 3,53 M€).

Note 16 – Provisions pour pensions et avantages assimilés

Au 31 mars 2020, Les principales hypothèses retenues étaient : retraite à 67 ans (départ volontaire), taux d'inflation de 1,10 %, Turn-over de 14,38% et taux d'actualisation de 1.45 % (le taux Bloomberg de la zone Euro (AA - long terme (15 ans)), Indice au 31 mars 2020.

Les principales hypothèses retenues au 31 mars 2021 sont : retraite à 67 ans (départ volontaire), taux d'inflation de 0,50 %, Turn-over de 13,08% et taux d'actualisation de 0.75 % (le taux Bloomberg de la zone Euro (AA - long terme (15 ans)), Indice au 31 mars 2021.

Celle-ci concerne exclusivement les IDR en France.

Le montant des engagements au 31 mars 2021 est de 123 337 € contre 131 144 € au 31 mars 2020. Le montant en compte de résultat est donc une reprise provision de 7 807 € pour la période, notamment du fait du départ en retraite d'une de nos salariés.

Note 17 – Autres provisions

Aucune provision au sens d'IAS 37 n'est comptabilisée à la clôture.

Note 18 – Dettes d'exploitation

18-1 Dettes d'exploitation

Dettes d'exploitation en €	31/03/2021	31/03/2020	Variation 31-03-2021/31-03-2020
Fournisseurs	2 861 645	2 726 499	135 146
Avances et acomptes reçus	708 913	600 586	108 327
TOTAL	3 570 558	3 327 085	243 473

18-2 Autres dettes d'exploitation – Part courante

Autres dettes d'exploitation en € - Part courante	31/03/2021	31/03/2020	Variation 30-09-2020/31-03-2020
Dettes au personnel et comptes rattachés	242 991	257 873	-14 882
Dettes sur l'Etat et autres collectivités publiques	218 015	44 994	173 021
Fournisseurs d'immobilisations (1)	561 135	782 849	-221 714
TOTAL	1 022 141	1 085 716	-63 575

- (1) En totalité liés aux concessions de licences évoquées en 3.2. On retrouve la contrepartie de cette dette en immobilisations incorporelles, cf note 4.

18-3 Autres dettes d'exploitation – Part non courante

Autres dettes d'exploitation en € Part non courante	Variation 31-		
	31/03/2021	31/03/2020	03-2021/31-03-2020
Fournisseurs d'immobilisations (1)	0	554 000	-554 000
TOTAL	0	554 000	-554 000

(1) En totalité liés aux concessions de licences évoquées en 3.2. On retrouve la contrepartie de cette dette en immobilisations incorporelles, cf note 4.

Note 19 – Chiffres d'affaires et marge

Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 27,36 M€ contre 23,2 M€ au 31 mars 2020, soit une progression de 17,93 %. Cette nette croissance de l'activité s'explique par les facteurs suivants :

- L'engouement sur ses nouveaux produits, notamment les robots Powerman, les jouets éducatifs, les jeux de société et les talkies-walkies.
- La très forte croissance des ventes sur le e-commerce grâce à une politique adaptée de mise en avant de ses produits et une organisation logistique sans faille.
- Le succès des produits sous licence avec notamment la Reine de Neiges, Spiderman, Pat' Patrouille et les nouvelles licences Super Mario et Baby Shark.
- Le développement des ventes à l'international, notamment au UK, en Italie, en Europe du Nord et en Europe de l'Est.
- Une très bonne consommation des produits Lexibook lors de la saison de Noël.

Le tableau ci-dessous présente la marge brute, la marge brute retraitée des impacts de change qui sont inclus dans le résultat financier et d'éléments exceptionnels inclus dans la marge brute et la marge 4 nets après participations publicitaires et royalties :

	Notes	31 MARS 2021	31 MARS 2020
Chiffre d'affaires net		27 361 283	23 199 378
Coûts d'achat des produits vendus		-13 357 027	-12 142 241
Marge brute		14 004 256	11 057 137
Taux de marge brute		51,2%	47,7%
Impact net de change	22	-219 629	209 487
Marge brute retraitée		13 784 627	11 266 624
Taux de marge brute retraitée		50,4%	48,6%
Participations publicitaires		1 875 854	1 240 657
Royalties		1 561 722	1 389 947
Marge 4 nets retraitée		10 347 051	8 636 020
Taux de marge 4 nets retraitée		37,8%	37,2%

Dans un contexte de croissance soutenue de l'activité, la société a continué ses efforts de déstockage. Le niveau de stock atteint un point historiquement bas après la saison de Noël. L'arrivée de nouveaux produits et le succès des gammes proposées en particulier auprès des e-tailers expliquent la progression de la marge brute retraitée des effets de change qui se porte à 50,4% vs 48,6% un an plus tôt. Cette amélioration se retrouve logiquement sur la marge 4 nets retraitée qui se monte à 10.347 M€ vs 8.636 M€ un an plus tôt, tout en accroissant la pression publicitaire sur les marques et produits du Groupe.

Note 20 – Charges de personnel

Charges de personnel en €	31/03/2021	31/03/2020
Salaires	2 616 286	2 803 087
Charges sociales	642 625	648 006
Autres charges de personnel	24 572	14 935
TOTAL	3 283 483	3 466 028

Le Groupe a continué ses efforts de rationalisation des coûts. Ils se traduisent par une baisse continue des charges de personnel depuis 5 ans avec un effectif ramené de 126 personnes à 63 personnes en 5 ans, dans le cadre du plan d'économies engagé. Celui-ci reste en vigueur aujourd'hui. Au 31 mars 2021, le Groupe compte 63 salariés, dont 26 en France, 35 à HK et 2 en Espagne. Les charges de personnel diminuent donc en conséquence depuis 5 ans. La baisse des charges enregistrée sur le semestre prend toutefois en compte les aides gouvernementales en France pour un total de 37K€ euros et le solde des avantages liés aux plans de souscription d'action non souscrits, pour 40 K€.

Note 21 – Résultat d'exploitation

Le niveau de résultat d'exploitation, en progression de 2,12 M€, trouve essentiellement sa source dans la hausse du volume d'activité et dans les économies réalisées sur les dépenses de personnel.

La marge reste à un niveau élevé en pourcentage et progresse sensiblement en valeur.

Cela permet au résultat d'exploitation de s'établir à +2,23 M€ au 31/03/2021 vs +115 K€ au 31/03/2020.

Note 22 – Résultat financier net

	31/03/2021	31/03/2020
Coût de l'endettement net (produits / charges)	-285 820	-380 668
Intérêts nets relatifs à des contrats de location	-35 023	-41 824
Gains de change	169 991	517 906
Pertes de change	-355 497	-302 135
Revalorisation d'instruments financiers dérivés à leur juste valeur	-34 123	-6 284
Sous total impact change	-219 629	209 487
Autres produits financiers	13 432	4 731
Provisions financières	-70 000	
Autres charges financières	-22 903	-24 154
Sous total Autres	-79 471	-19 423
TOTAL RESULTAT FINANCIER	-619 943	-232 428

Le résultat financier, en retrait de 388 K€ est principalement marqué par la variation du résultat net de change sur l'évolution des parités USD/EUR, à hauteur de -429 K€, par une provision à hauteur de -70 K€ et par les économies sur le coût de l'endettement net et les intérêts nets relatifs à des contrats de location pour 102 K€.

Note 23 – Impôts sur les résultats

Les impôts de la période représentent une charge de 40,8 K€ lié à des variations de valeur des actifs d'impôt différés et à des provisions pour impôts société en France.

23.1 Charge (ou produit) d'impôt

Principales composantes de la charge (ou produit) d'impôt :

En €	31/03/2021	31/03/2020
Impôt exigible	-31 138	0
Impôt exigible	-31 138	0
Impôt différé lié à des différences temporelles	-9 664	19 932
Variation de valeur des actifs d'impôts différés		-13 578
Impôt différé	-9 664	6 354
Charge (ou produit) d'impôt au compte de résultat	-40 802	6 354

Relation entre la charge (ou produit) d'impôt et le bénéfice comptable :

En €	31/03/2021	31/03/2020
Résultat courant avant impôt	1 615 745	-116 950
Taux d'impôt applicable	28,00%	28,00%
Bénéfice comptable x taux d'impôt applicable	-452 409	32 746
Ecart de taux France / étranger et taux réduits	71 810	-20 330
Déficits fiscaux de la période non activés	27 515	30 208
Utilisation de déficits fiscaux non activés	244 921	
Effet des différences permanentes	67 361	-36 270
Charge (ou produit) d'impôt au compte de résultat	-40 802	6 354

Le taux d'impôt applicable retenu est le taux d'imposition sur les sociétés (IS) normal en France (28%), sans tenir compte de la contribution sociale sur l'IS (2,8 %), l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en France étant inférieur au montant de l'abattement applicable pour le calcul de la contribution sociale ; la société n'est pas non plus assujettie à la contribution exceptionnelle sur l'IS (5%).

23.2 Impôts différés

Actifs et passifs d'impôts différés par catégorie:

En €	31/03/2021		
	Actif	Passif	Net
Impôts différés sur différences temporelles :			
sur frais de recherche et développement	-	69 645	69 645
sur concessions de licences	4 191	-	4 191
sur instruments financiers dérivés	9 818	-	9 818
sur élimination de marge en stock	-	8 960	8 960
sur autres différences temporelles	38 100	8 471	46 571
Impôts différés sur différences temporelles	52 109	70 134	18 025
Impôts différés sur pertes fiscales non utilisées	71 700	-	71 700
Total impôts différés	123 809	70 134	53 675

Du fait des perspectives sur la filiale espagnole, les impôts différés actifs ont été maintenus à hauteur de 71,7 K€.

En €	31/03/2020		
	Actif	Passif	Net
Impôts différés sur différences temporelles :			
sur frais de recherche et développement		- 141 764	- 141 764
sur concessions de licences	11 754		11 754
sur instruments financiers dérivés	-	-	-
sur élimination de marge en stock	-	- 16 575	- 16 575
sur autres différences temporelles	37 133	13 055	50 188
Impôts différés sur différences temporelles	48 887	- 145 284	- 96 397
Impôts différés sur pertes fiscales non utilisées	150 282	-	150 282
Total impôts différés	199 169	- 145 284	53 885

Du fait des perspectives sur la filiale espagnole, les impôts différés actifs ont été maintenus à hauteur de 150 K€.

Relation entre les variations d'impôts différés comptabilisés au bilan et les charges (ou produits) d'impôts différés comptabilisés au compte de résultat :

En €	Ouverture	Flux de la période		Clôture
	31/03/2020	Compte de résultat	Autres éléments du résultat global	31/03/2021
Impôts différés sur différences temporelles :				
sur frais de recherche et développement	-141 764	62 927	9 193	-69 645
sur concessions de licences	11 754	-7 563		4 191
sur instruments financiers dérivés	0	9 554	264	9 818
sur élimination de marge en stock	-16 575	7 615		-8 960
sur autres différences temporelles	50 188	-3 618		46 571
Impôts différés sur différences temporelles	-96 397	68 915	9 457	-18 025
Impôts différés sur pertes fiscales non utilisées	150 282	-78 582	0	71 700
Total impôts différés	53 885	-9 664	9 457	53 675

Pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan :

En €	31/03/2021			
	France	Espagne	USA	Hong Kong
Montant des pertes fiscales	13 538 618	238 111	466 227	990 240
Taux d'impôt applicable	25,00%	30,00%	35,00%	16,50%
Actif d'impôt différé non comptabilisé	3 384 655	71 433	163 180	163 390
Date d'expiration des pertes fiscales	Néant.	Néant	Néant.	Néant.

Note 24 – Transactions avec les parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées. Les transactions se font au prix du marché.

24.1 Achats et ventes de biens et services

En €	31/03/2021	31/03/2020
Locations	120 000	120 000
Charges locatives	24 087	21 704
Total	144 087	141 704

24.2 Rémunération des mandataires sociaux

Rémunération en €	31/03/2021	31/03/2020
Avantages à court terme partie fixe	287 250	279 600
Avantages à court terme partie variable	80 000	
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme	37 210	37 996
Indemnités de fin de contrat de travail paiements en action		
Total	404 460	317 596

Note 25 – Informations sectorielles

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités, suivant la méthode de distribution des produits vendus tel qu'indiqué au paragraphe 3.12.

31 MARS 2021 (€)	CANAL DE DISTRIBUTION 1 (1)	CANAL DE DISTRIBUTION 2 (1)	TOTAL
Chiffre d'affaires net	4 979 934	22 381 349	27 361 283
Autres produits courants	104 997	627 862	732 859
Produits d'exploitation (I)	5 084 931	23 009 211	28 094 142
Coûts d'achat des produits vendus	-3 152 313	-10 204 714	-13 357 027
Dépenses de personnel	-383 667	-2 899 816	-3 283 483
Services Extérieurs	-573 813	-5 859 694	-6 433 507
Taxes (hors impôt société)	0	-77 319	-77 319
Autres produits et charges d'exploitation	-181 084	-2 526 034	-2 707 118
Charges d'exploitation (II)	-4 290 877	-21 567 577	-25 858 454
Résultat d'exploitation (III = I + II)	794 054	1 441 634	2 235 688
			0
TOTAL DES ACTIFS	1 116 572	15 695 601	16 812 173
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	0	87 439	87 439
TOTAL DES PASSIFS	1 116 572	15 695 601	16 812 173

Le canal de distribution 1 (FOB) correspond aux ventes dont le départ est le lieu de production. Le client prend la disposition des marchandises sur le lieu de production.
Le canal de distribution 2 (NON FOB) correspond à une prestation complète. LEXIBOOK prend à sa charge toute la gestion de la chaîne logistique.

31 MARS 2020 (€)	CANAL DE DISTRIBUTION 1 (1)	CANAL DE DISTRIBUTION 2 (1)	TOTAL
Chiffre d'affaires net	4 272 429	18 926 949	23 199 378
Autres produits courants	51 703	382 683	434 386
Produits d'exploitation (I)	4 324 132	19 309 632	23 633 764
Coûts d'achat des produits vendus	-2 375 315	-9 766 926	-12 142 241
Dépenses de personnel	-397 575	-3 068 453	-3 466 028
Services Extérieurs	-444 663	-5 081 638	-5 526 301
Taxes (hors impôt société)	0	-63 537	-63 537
Autres produits et charges d'exploitation	-774 486	-1 546 650	-2 321 136
Charges d'exploitation (II)	-3 992 040	-19 527 203	-23 519 243
Résultat d'exploitation (III = I + II)	332 092	-217 571	114 521
			0
TOTAL DES ACTIFS	930 654	13 813 226	14 743 880
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	0	692 137	692 137
TOTAL DES PASSIFS	930 654	13 813 226	14 743 880

Le canal de distribution 1 (FOB) correspond aux ventes dont le départ est le lieu de production. Le client prend la disposition des marchandises sur le lieu de production.
Le canal de distribution 2 (NON FOB) correspond à une prestation complète. Lexibook prend à sa charge toute la gestion de la chaîne logistique.

Conformément à IFRS 8.31 à 34, le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

Répartition CA par zone géographique	31/03/2021	31/03/2020
Europe (Hors France)	55%	56%
France	39%	38%
Reste du monde	6%	6%
Total	100%	100%

Note 26 – Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Effet Covid-19 :

La pandémie mondiale a pour le moment épargné relativement le Groupe sur la production. Néanmoins, la reprise mondiale génère une tension forte sur le marché des composants électroniques, qui allonge les délais de production et provoque une inflation généralisée sur les produits concernés. La reprise est également synonyme de pénurie de containers et de capacités de chargements sur les navires/avion/train en provenance de Chine, ce qui maintient les prix du transit à un niveau 4 fois supérieur à 2020 pour les prochains mois et allonge les délais d'approvisionnement. Par ailleurs, si le virus était amené à revenir sur les zones de production (Taïwan pour les micro-processeurs et Chine du Sud pour les produits), ceci pourrait accroître les problèmes ci-dessus et peser sur les marges d'une partie des produits, l'impact étant néanmoins compensé partiellement par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar, et le Groupe ayant déjà sécurisé la majorité de ses achats pour l'exercice. En cas de fermeture totale des usines ou de défaut de livraisons de composants, le Groupe pourrait subir des ruptures de stocks sur certains produits, pouvant impacter le business plan du Groupe. A l'inverse, la pandémie a plutôt eu un effet bénéfique sur les ventes, les jouets étant recherchés pour occuper les enfants en particulier lors des confinements. La crise a également contribué à accélérer le transfert de consommation du physique au digital, ce qui a bénéficié à Lexibook qui avait entrepris de digitaliser ses ventes depuis plusieurs mois, et qui a donc bénéficié à plein de cet accélérateur.

- Le développement du marché de Lexibook (notamment à travers l'acquisition de nouvelles licences) : L'absence de sorties au cinéma a contribué à renforcer les propriétés classiques sur lesquels Lexibook s'appuie. Dans cet logique, le Groupe a complété son offre avec de nouvelles licences « ever green » en signant un nouvel accord majeur de licence international et pluriannuel avec Warner Bros. Consumer Products le 27 mai 2021. Cet accord de licence stratégique couvre les segments de l'électronique grand public, le luminaire, les appareils de communication, les jeux électroniques, les jouets de dessin et d'apprentissage et les instruments de musique sur des propriétés célèbres comme Harry Potter, Tom & Jerry, Scooby-Doo, Looney Tunes, Batman, Justice League... Il vient conforter Lexibook dans son statut d'acteur incontournable sur ses segments auprès de la distribution européenne.

Note 27 – Liste des sociétés du Groupe

Liste des filiales et participations	% de participation et des droits de vote détenus par le Groupe au 31/03/2021	% de participation et des droits de vote détenus par le Groupe au 31/03/2020
Lexibook Hong Kong Limited	99,9%	99,9%
Lexibook Iberica SL	99,9%	99,9%
Lexibook USA	100,0%	100,0%

La filiale LEXIBOOK Hong Kong est au cœur de l'activité du Groupe. Cette filiale assure :

- le développement du Groupe par ses innovations. Pour cela, elle investit en matière de recherche/développement et emploie des ingénieurs de haut niveau ;
- le contrôle du processus de fabrication depuis le choix des usines et des outils de production, l'achat des composants et jusqu'au contrôle de la qualité des produits finis ;
- une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 5,07 M€ au 31 mars 2021 contre 4,25 M€ au 31 mars 2020.

LEXIBOOK Iberica et LEXIBOOK USA sont des filiales de distribution qui permet au Groupe d'assurer son développement sur ces marchés en apportant aux détaillants la flexibilité d'une facturation en domestique.

Note 28 – Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les actifs et passifs financiers se répartissent entre courant et non courant de la manière suivante :

en €	31 mars 2021			31 mars 2020		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Juste valeur négative des dérivés de couverture non éligibles au traitement de comptabilité de couverture prévu par IFRS 9		-	-		-	-
Juste valeur négative (+) ou positive (-) des dérivés de couverture qualifiés d'efficace et comptabilisés selon les règles de la comptabilité de couverture d'IFRS 9		35 060	35 060		-	-
Actifs (-) et Passifs (+) financiers		35 060	35 060		-	-

La juste valeur des dérivés est déterminée sur la base des valorisations communiquées par les banques. (voir note 3.13).

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont uniquement des couvertures de change. Au 31 mars 2021 disposait de couvertures de type accumulateurs avec barrières désactivantes à l'euro. Les éléments contractuels non échus des accumulateurs ne permettent pas de déterminer de façon certaine les accumulations possibles, nous les avons donc considérés comme non-efficaces au sens de la norme IFRS 9 et leur juste valeur a été portée directement en résultat. Le groupe dispose également de couvertures de type contrat à terme ferme, nous les avons donc considérés comme efficaces au sens de la norme IFRS 9 et leur juste valeur a été portée directement en autres éléments du résultat global.

La juste valeur retenue repose sur un modèle de valorisation (celui de la banque) rapproché de paramètres observables à défaut de marché de cotation officiel pour les instruments de couverture souscrits par le Groupe au 31 mars 2021 (contrats de change spécifiques avec accumulateurs et barrières désactivantes et termes fermes).

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IFRS 9 et concerne les dérivés en couverture de flux de trésorerie futurs.

Les impacts sur les réserves et le compte de résultat :

	31/03/2020	Résultat	Autres éléments du résultat global	31/03/2021
Actifs	0			0
Passifs	0	-34 123	-937	-35 060
Total	0	-34 123	-937	-35 060
Impôts différés	0	9 554	262	9 817
Total Net	0	-24 569	-675	-25 243

Note 29 – Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Les autres risques auxquels le groupe est exposé sont décrits dans le paragraphe III de notre Document d'Enregistrement Universel.

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

29.1 Risques de liquidité

Tableau de synthèse de l'endettement au 31 mars 2021 et 31 mars 2020 :

Endettement net (en €)	31/03/2021	31/03/2020
Concours bancaires	74 868	817 048
Affacturage	1 608 824	1 367 030
GIAC, VATEL, PPI BPIFRANCE, PGE Part Courante	1 006 116	636 702
Intérêts courus	18 481	16 812
Total dettes financières part courante	2 633 421	2 020 544
GIAC, VATEL, PPI BPIFRANCE PGE Part non Courante	3 445 216	2 124 388
Total dettes financières part non courante	3 445 216	2 124 388
Total dettes financières - A	6 153 505	4 961 980
Trésorerie active - B	3 457 619	663 717
Comptes courants associés - C		
Total endettement net (A-B+C)	2 695 886	4 298 263

Les Prêts Pour l'Innovation obtenus de BPI France, les prêts garantis par l'état et les emprunts obligataires souscrits auprès du GIAC et de VATEL ne comportent pas de covenants sur les ratios financiers. Ces éléments sont décrits dans les notes 10 (trésorerie active) et 14 (dettes financières) des comptes consolidés.

Pour le financement de ses achats de marchandises, le Groupe utilise des lignes de CREDOC et des « Stand-By Letter of Credit » (SBLC). Jusqu'à ce jour le Groupe a toujours couvert ses besoins en CREDOC et plus généralement les besoins de financement de ses achats de marchandises. Ces financements sont portés par la société mère, LEXIBOOK France S.A. et par sa filiale à Hong Kong. Les besoins de financement sont essentiellement des besoins court terme liés au financement du besoin en fonds de roulement.

Le tableau ci-dessous présente les lignes de crédit, leurs échéances et leurs garanties. Les montants tirés sont ceux à la date du 31 mars 2021.

Détail des lignes de crédit au 31 mars 2021

LEXIBOOK France							
Nature ligne	Ligne €	Ligne USD	Utilisation bilan en dettes financières	Utilisation bilan en dettes d'exploitation	Utilisation hors bilan	Échéance	Conditions particulières
Facilités de caisse et avances en devises	3,26 M€	0,69 M\$	Néant	n/a	n/a	31/01/2022	Clause de revoir annuelle
CREDOC	1,84 M€	N/a	Néant	Néant	Néant	31/01/2022	Clause de revoir annuelle
Change	5,21 M€	6,1 M\$	Néant	Néant	Néant	31/01/2022	Clause de revoir annuelle
Change	17 M€		Néant	Néant	4,95 M€ (5,8 M\$)	31/03/2022	Tacite reconduction

La ligne Credoc cadre avec les besoins de financement saisonniers de Lexibook

LEXIBOOK Hong Kong							
Nature ligne	Ligne €	Ligne USD	Utilisation bilan en dettes financières	Utilisation bilan en dettes d'exploitation	Utilisation hors bilan	Échéance	Conditions particulières
CREDOC et facilités de caisses		4,947 M\$	Néant	0,69 M\$ en crédocs	2,23 M\$ en crédocs	31/01/2021	Clause de revoir annuelle

Total utilisation Bilan en dettes financières	Néant
--	--------------

NB : Pour pouvoir rapprocher les utilisations bilans présentées ci-dessus, présentant un solde nul, du total des dettes financières présenté en note 14 des comptes consolidés (6,15 M€), il convient de rajouter l'encours factor (1,61 M€), les PPI de BPI France (0,18 M€), le GIAC (0,9 M€), VATEL (1,19 M€), le PGE (2,18 M€) les intérêts courus non échus (0,018 M€), les effets escomptés non échus (0,042 M€).

Les lignes octroyées à LEXIBOOK Hong Kong peuvent, pour partie, être utilisées en facilités de caisse ou

en CREDOCS. Les lignes de facilité de caisse de LEXIBOOK Hong Kong sont utilisables soit en USD, soit en HKD.

Pour le financement du poste client, le Groupe a mis en place une solution d'affacturage au niveau européen (cf. note 3.5 des comptes au 31/03/21). Ce financement est lié à la saisonnalité de l'activité.

En €	-1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	+1 an à 3 ans	+3 ans	TOTAL
Clients	2 500 148	156 071	174 770	651 217		3 482 207
Charges constatées d'avance	265 639	412 035	177 810	0		855 484
Avances et acomptes versés	1 412 626	190 885	0	0		1 603 511
Créances d'exploitation	4 178 413	758 992	352 580	651 217	0	5 941 202
Créances au personnel et comptes rattachés	6 044	0	0	0		6 044
Créances sur l'Etat et autres collectivités publiques	235 911	0	0	0		235 911
Autres débiteurs courants	426	0	0	0		426
Autres créances d'exploitation	242 381	0	0	0	0	242 381
Fournisseurs	-1 951 655	-695 886	-173 413	-40 691		-2 861 645
Avances et acomptes reçus	-494 096	-214 817	0	0		-708 913
Produits constatés d'avance	0	0	0	0		0
Dettes d'exploitation	-2 445 751	-910 703	-173 413	-40 691	0	-3 570 558
Dettes au personnel et comptes rattachés	-124 776	0	-118 215	0		-242 991
Dettes sur l'Etat et autres collectivités publiques	-185 652	-11 494	-20 869	0		-218 015
Fournisseurs d'immobilisations	-113 583	-123 552	-324 000	0		-561 135
Autres dettes d'exploitation	-424 011	-135 046	-463 084	0	0	-1 022 141
Total BFR d'exploitation	1 551 032	-286 757	-283 917	610 526	0	1 590 884

En €	-1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	+1 an à 3 ans	+3 ans	TOTAL
Banques, établissements financiers et assimilés	3 457 619	0	0	0	0	3 457 619
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 457 619	0	0	0	0	3 457 619
<i>Emprunts Obligataires, Giac, PGE et BPI</i>	-74 988	-112 457	-794 146	-2 111 775	-1 357 966	-4 451 332
<i>Crédit Moyen Terme</i>	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	-74 988	-112 457	-794 146	-2 111 775	-1 357 966	-4 451 332
Intérêts courus sur emprunts	-18 481	0		0	0	-18 481
<i>Affacturage</i>	-536 275	-1 072 549	0	0	0	-1 608 824
<i>Crédit de campagne</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Facilité de caisse</i>	-33 191	0	0	0	0	-33 191
<i>Facilités de caisse (Hong-kong)</i>	-41 677	0	0	0	0	-41 677
<i>Effets Escomptés non échus (Hong-kong)</i>	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	-611 143	-1 072 549	0	0	0	-1 683 692
Dettes financières	-704 612	-1 185 006	-794 146	-2 111 775	-1 357 966	-6 153 505
Total dette financière nette	2 753 007	-1 185 006	-794 146	-2 111 775	-1 357 966	-2 695 886
Intérêts ultérieurs sur emprunts	-14 280	-31 330	-133 142	-228 133	-124 628	-531 513

En €	-1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	+1 an à 3 ans	+3 ans	TOTAL
<i>Engagements locatifs IFRS16</i>	-23 142	-46 482	-84 135	-213 065	-306 406	-673 229

Engagements relatifs aux lignes de crédit

- LEXIBOOK s'est portée caution auprès de ses partenaires bancaires pour que des « stand-by letter of crédit » soient ouvertes au profit de la filiale de Hong Kong, et ce pour 4 947 316 dollars US convertis au cours de clôture de 1.1725 dollars par euro.
- Les lignes CREDOC et SBLC font l'objet d'un gage sur stock, au profit du pool bancaire historique, à hauteur de 6,74 M€, du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022.

29.2 Risques de change

Le Groupe LEXIBOOK, opérant dans un contexte international, est exposé aux risques de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US dollar. Le risque de change porte notamment sur des transactions commerciales futures.

La totalité des achats sont réalisés en dollars US et 21,2 % du chiffre d'affaires 2020-2021 est également réalisé en USD (contre 21,1 % du chiffre d'affaires 2019-2020) et présente donc une couverture naturelle sur cette devise. Cette couverture naturelle est réalisée via le canal de distribution FOB, pour lequel la facturation est réalisée en USD et permet donc de couvrir une partie des achats réalisés en USD.

Comme précisé dans le paragraphe sur l'activité FOB, la part du chiffre d'affaires FOB dans le chiffre d'affaires total est stable par rapport à l'exercice précédent. Cette part peut être amenée à varier en fonction de la parité euro/dollar et de la négociation avec les clients.

Le risque de change crée de la volatilité sur les résultats, les capitaux propres ainsi que sur les flux de trésorerie.

Le Groupe LEXIBOOK a recours à des instruments dérivés dans diverses stratégies de couverture pour éliminer ou limiter les risques financiers auxquels il est exposé. Les principaux instruments dérivés utilisés sont le change à terme ferme et optionnel.

La comptabilisation de ces instruments de couverture est détaillée dans la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

Dans le cadre de sa gestion des risques, le Groupe LEXIBOOK a pour politique de couvrir un budget d'achats futurs de marchandises payables en US dollar. La couverture du budget d'achat a nécessité un découpage en différentes périodes de temps (« time bucket ») suffisamment fines.

Le Groupe a procédé à la revue de son risque de change au 31 mars 2021 :

Risque de change	USD	GBP	HKD
Actifs	1 673 329	345 820	1 782 175
Passifs	1 513 024	6 199	5 103 936
Position nette avant gestion	160 305	339 621	-3 321 761
Hors Bilan	-4 947 316		
Couvertures	-5 800 660	0	
Position nette globale après gestion	-10 587 671	339 621	-3 321 761

Le hors bilan est composé de 4,947 M USD de SBLC.

La sensibilité d'une variation des parités de change des monnaies utilisées varierait comme suit :

Sensibilité en euros	Impact sur le résultat		Impact sur les Capitaux propres	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	90 300	- 90 300	- 6 835	6 835
GBP	3 986	- 3 986	-	-
HKD	3 644	- 3 644	7 430	- 7 430
TOTAL	89 958	- 89 958	595	- 595

29.3 Risques de taux

Le Groupe a procédé à la revue de son risque de taux au 31 mars 2021

Risque de taux	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Passifs Financiers	2 708 289	3 445 216	0
Actifs Financiers	278 449		
Position nette	2 429 840	3 445 216	0

Au 31 mars 2021, dans le cas d'une hausse des taux de 1 point, le manque à gagner serait de 58 751 €.

Le Groupe analyse régulièrement l'opportunité financière de la mise en place de swaps de taux (variable / fixes). A la date d'établissement du présent rapport, compte tenu du coût jugé élevé des swaps, aucune couverture n'a été initiée.

L'ensemble des financements, à l'exception de l'emprunt obligataire souscrit auprès de VATEL, est à taux variable.

Note 30 – Autres produits et charges d'exploitation

Autres produits et charges d'exploitation en €	31/03/2021	31/03/2020
Royautés	1 561 722	1 389 947
Immobilisations Incorporelles	442 419	420 845
Immobilisations Corporelles	56 271	51 688
Amortissement des droits d'utilisation de l'actif	283 747	254 901
Autres	362 959	203 755
Total Autres produits et charges d'exploitation	2 707 118	2 321 136

Note 31 – Contrats de location

Droits d'utilisation de l'actif

Droits d'utilisation de l'actif en €	31/03/2020			31/03/2021		
	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette
Constructions	1 201 543	353 355	848 188	1 185 525	592 789	592 736
Equipements	169 237	118 290	50 947	126 766	91 485	35 281
Total Droits d'utilisation de l'actif	1 370 780	471 645	899 135	1 312 291	684 274	628 017

Variation des droits d'utilisation de l'actif

En euros	31/03/2021		
	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette
Au 31/03/2020	1 370 780	471 645	899 135
Augmentations	20 333		
Diminutions	- 56 774	- 56 774	
Variation des écarts de conversion	- 22 048	- 9 667	
Dotation aux amortissements		279 070	
Au 31/03/2021	1 312 291	684 274	628 017

Engagements locatifs par maturité

Engagement locatifs par maturité en euros	31/03/2021
A moins d'un an	153 760
Entre 1 et 2 ans	104 032
Entre 2 et 5 ans	336 681
Au-delà de 5 ans	78 756
Total engagements locatifs	673 229

XVIII.2. Information financière pro forma

Non applicable

XVIII3. Etats financiers de la société mère

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée générale de la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société constitue des provisions pour dépréciations de ses stocks et de ses créances clients selon les modalités décrites dans les notes « Stocks » et « Créances d'exploitation » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrite dans les notes « Stocks » et « Créances d'exploitation » paragraphe « D) Principes comptables » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces approches.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 24 juin 2021

KPMG S.A.

Rémi Toulemonde
Associé

Paris, le 24 juin 2021

RSA

Arnaud Devoucoux
Associé

Bilan actif en €	Note	31/03/2021 en Brut (12 mois)	Amortissements, Provisions	31/03/2021 En Net (12 mois)	31/03/2020 En Net (12 mois)
Frais d'établissement	1&2	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	1&2	-	-	-	-
Concess., brevets	1&2	352 115	346 115	6 000	12 000
Fonds commercial	1&2	70 127	70 127	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1&2	439 439	439 439	0	25 576
Immobilisations incorporelles	1&2	861 681	855 681	6 000	37 576
Installations techniques	1&2	168 905	168 905	-	-
Autres immobilisations corporelles	1&2	445 282	313 500	131 783	144 295
Immobilisations en cours	1&2	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1&2	614 187	482 405	131 783	144 295
Titres de participations	3	389 753	153 412	236 341	1
Créances rattachées à des participations	3	4 846 420	719 035	4 127 386	1 790 174
Prets	3	98 675	-	98 675	103 290
Autres immobilisations financières	3	1 221 692	70 000	1 151 692	1 290 163
Immobilisations Financières	3	6 556 539	942 446	5 614 093	3 183 627
Actif Immobilisé		8 032 407	2 280 532	5 751 875	3 365 498
Stocks Matières Premières	4	-	-	-	-
Stocks de marchandises	4	5 187 080	614 715	4 572 365	4 075 120
Stocks	4	5 187 080	614 715	4 572 365	4 075 120
Avances et acomptes versés	5	349 885	-	349 885	359 988
Clients et comptes rattachés	5	2 548 870	363 478	2 185 391	915 810
Créances sociales	5	6 044	-	6 044	11 125
Créances fiscales	5	226 893	-	226 893	192 411
Créances d'exploitation	5	3 131 692	363 478	2 768 214	1 479 334
Comptes courants débiteurs		-	-	-	-
Etat et autres collectivités		-	-	-	-
Débiteurs divers		38 024	-	38 024	292 049
Créances diverses		38 024	-	38 024	292 049
Valeurs mobilières		-	-	-	-
Disponibilités		3 152 422	-	3 152 422	534 206
Trésorerie		3 152 422	-	3 152 422	534 206
Charges constatées d'avance	6	258 844	-	258 844	271 887
Actif Circulant		11 768 062	978 193	10 789 868	6 652 595
Charges à répartir	6	55 857	-	55 857	70 119
Ecart de conversion actif	6	98 404	-	98 404	11 723
Comptes de régularisation	6	154 261	-	154 261	81 842
Total Actif		19 954 730	3 258 725	16 696 005	10 099 936

Bilan Passif en €	Note	31/03/2021 (12 mois)	31/03/2020 (12 mois)
Capital	7	3 881 660	3 881 660
Primes	7	7 237 430	7 237 430
Réserve légale	7	148 322	148 322
Réserve statutaire	7	1 112 383	1 112 383
Report à nouveau	7	- 9 203 757	- 9 026 821
Capital et réserves	7	3 176 038	3 352 974
Résultat de l'exercice		1 453 202	- 176 936
Total capitaux propres	7	4 629 239	3 176 038
Provision pour risques & charges		98 404	11 723
Provisions	8	98 404	11 723
Emprunts auprès établ. de crédit	9	3 278 062	1 346 813
Autres Emprunts Obligataires	9	1 240 245	1 501 208
Dettes financières diverses	9	-	-
Concours bancaires courants	9	33 191	496 586
Dettes financières	9	4 551 497	3 344 607
Fournisseurs		6 385 466	2 620 154
Dettes sociales		408 011	246 134
Dettes fiscales		47 796	44 994
Dettes d'exploitation		6 841 273	2 911 283
Dettes diverses		482 894	499 066
Dettes diverses		482 894	499 066
Ecart de conversion	10	92 698	157 219
Comptes de régularisation		92 698	157 219
Total passif		16 696 005	10 099 936

Compte de Résultat en € (Partie I)	Note	31/03/2021 (12 mois)	31/03/2020 (12 mois)
Ventes de marchandises		21 550 429	18 313 331
- France (vm)		9 139 090	7 557 278
- Etranger (vm)		12 411 339	10 756 053
Ventes de services		816 811	675 454
- France (vs)		33 342	20 001
- Etranger (vs)		783 469	655 452
Total chiffre d'affaires	12	22 367 240	18 988 785
Reprises amort. et prov. d'exploitation		14 339	749 910
Autres produits d'exploitation		87 760	350 274
Transfert de charges d'exploitation		241 764	182 555
Total produits d'exploitation		22 711 103	20 271 523
Achats matières 1ères & autres appro.		89 690	75 123
Achats non stockés, Matériel et Fournitures		24 792	34 177
Achats de marchandises		12 371 035	10 547 946
Variation stocks de marchandises		- 551 282	633 228
Autres charges externes		5 212 656	4 546 003
Impôts, taxes et versements assimilés		77 319	63 537
Rémunération du personnel		1 330 583	1 390 812
Charges sociales		574 125	573 557
Dotations amort. et prov. d'exploit.		316 702	650 195
Autres charges d'exploitation		1 768 086	1 528 181
Total charges d'exploitation		21 213 706	20 042 760
Résultat d'exploitation		1 497 397	228 763

Compte de Résultat en € (Partie II)	Note	31/03/2021 (12 mois)	31/03/2020 (12 mois)
Gains de change		58 137	139 890
Produits nets sur cession de VMP		-	-
Autres produits financiers		13 430	4 486
Reprises sur prov. et amort. financiers		501 522	36 919
Total produits financiers		573 089	181 295
Dotations aux prov. & amort. financiers		156 680	166 206
Intérêts et charges financiers		181 642	194 563
Pertes de change		177 126	95 270
Charges nettes sur cession de VMP		-	-
Autres charges financières		20 904	22 492
Total charges financières		536 351	478 530
Résultat financier	13	36 737	- 297 234
Résultat courant		1 534 134	- 68 471
Produits exceptionnels sur opérat° en capital		-	-
Autres produits exceptionnels		2 923	-
Total produits exceptionnels		2 923	-
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		54 674	108 465
VNC des immo. corporelles cédées		-	-
Total charges exceptionnelles		54 674	108 465
Résultat exceptionnel	14	-51 751	-108 465
Impôts sur les bénéfices		29 181	-
Résultat net		1 453 202	- 176 936

Annexe aux comptes sociaux

Environnement

Lexibook se positionne à la croisée des marchés de l'électronique grand public et du jouet qui évoluent de manière différenciée. La taille de Lexibook est insignifiante sur de tels marchés. En effet en 2018, selon les chiffres de GfK, le marché mondial de l'électronique grand public 2018 représente un chiffre d'affaires total d'environ 138 milliards d'euros, dont 100 milliards d'euros sur les TV. Casques et enceintes portables Bluetooth sont le moteur de croissance du marché de l'audio : le chiffre d'affaires mondial des casques et écouteurs a augmenté de près de 40 % en 2018, atteignant environ 14 milliards d'euros. Plus de 50% du CA a été généré par des appareils Bluetooth. Comme les fabricants de smartphones éliminent de plus en plus les prises casque des appareils, les modèles Bluetooth poursuivront leur tendance de croissance dans les prochaines années. Les enceintes portables et connectables à un smartphone via Bluetooth ont augmenté de +15 % pour atteindre près de 5 milliards d'euros. Ce segment est également clairement orienté vers le premium : les classes de prix >150 € représentent quasi 1/3 du chiffre d'affaires total. En France, selon une étude GfK publiée mardi 4 février 2020, le chiffre d'affaires du secteur a terminé en léger recul en 2019 (- 0,7 %), à 27,7 milliards d'euros. Une performance en retrait par rapport à une industrie qui affiche une croissance fragile de 0,6 % à l'échelle mondiale.

Le marché mondial du jouet est quant à lui estimé à 89 milliard de dollars en 2017 par NPD. Selon le rapport de recherche, le marché mondial du jouet devrait afficher une croissance lente mais soutenue représentée par un TCAC de 1,4% entre 2020 et 2025.

La pandémie de COVID-19 a un impact minimal sur l'industrie mondiale du jouet malgré les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la fermeture des points de vente au détail, car le canal de commerce électronique a facilité la croissance du marché. La pandémie a entraîné la fermeture d'écoles et les enfants doivent être divertis et apprendre à la maison, ce qui a également stimulé le marché des jouets.

En outre, l'augmentation de la population mondiale et la flambée du pouvoir d'achat moyen des habitants des pays en développement agissent comme un catalyseur de la croissance de l'industrie du jouet compte tenu de la faible corrélation entre l'économie mondiale et le marché du jouet.

En France, les ventes de jeux et de jouets ont reculé de 1,5 % en valeur au cours de l'année 2020, selon l'institut NPD. Relativement stable année après année, le marché du jouet a une nouvelle fois prouvé sa résilience en 2020. « Les ventes de jeux et jouets ont reculé de 1,5 % en valeur, malgré les fermetures de magasins », a déclaré Frédérique Tutt, experte du secteur chez NPD Group lors d'une conférence de presse, mardi 12 janvier. En 2019, le marché français du jouet avait fini l'année à l'équilibre, avec un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros. La baisse de 8 % des volumes a été, en partie, compensée par la hausse de 7 % du prix moyen (à 17,83 euros en moyenne) « car les gens ont acheté des plus gros jouets pour occuper les enfants », a précisé Mme Tutt. En fin d'année surtout, « ils ont anticipé leurs achats » avant le reconfinement de novembre, « et ils sont revenus en magasins pour les terminer », comme le montre la progression de 31 % des ventes la semaine du 30 novembre, lors du déconfinement, qui était aussi celle du Black Friday. « 10 % des ventes annuelles en magasins – soit 300 millions d'euros – ont été faites en une semaine », précise Mme Tutt. Le dernier trimestre, qui pèse 55 % du chiffre d'affaires, a enregistré une baisse de 2,2 % en raison de la fermeture des magasins physiques, selon l'institut NPD. Internet a servi d'amortisseur tout au long de l'année : 32 % des ventes ont été faites à distance, selon NPD, poussées par le drive et le click & collect mis en place par les distributeurs, contre 26 % en 2019 (et 22 % en 2015).

Tendances à venir :

La demande de produits électroniques grand public sur les marchés internationaux est influencée par les "mégatendances", comme la premiumisation. Ainsi, selon les études GfK, près de 50% des consommateurs préfèrent posséder moins d'appareils high-tech, mais de meilleure qualité. La crise du Covid-19 a touché le secteur tant sur la production que sur la consommation. Télétravailler, jouer sur son écran, faire la cuisine, regarder des séries, imprimer des attestations...Le quotidien des Français a ressemblé (et ressemble encore) à tous ces mots et ces nouveaux usages ont bien sûr eu des conséquences sur les ventes. Ce sont au total dix milliards d'euros additionnels

sur 32 catégories de produits, selon les savants calculs de GFK, qui ont gonflé les ventes de biens techniques. Et le chiffre d'affaires fait sous promotions, qui tourne habituellement autour de 14%, a légèrement chuté, à 12,9%. Une baisse compensée par un prix moyen, lui en progression. Entre 2016 et 2020, le prix moyen d'un smartphone a par exemple bondi de 50%.

Le record de l'informatique...

Le 17 mars, on s'en souvient, il a fallu s'équiper en France, en ordinateurs, en imprimantes, en accessoires. Résultat : le secteur de l'informatique, qui pèse un tiers des biens techniques avec 6,1 milliards d'euros de ventes, a vu son chiffre d'affaires s'envoler de...18%. Et des produits, qui commençaient à peiner, se sont réveillés, comme les tablettes (+20%). Les PC portables ultra-fins continuent sur leur lancée (+25%), ainsi que les écrans de 27 pouces (+64%). Le gaming a profité à plein des confinements successifs (+39% pour les accessoires et +34% pour le hardware).

...et le retour en grâce de la TV

S'il y a bien une énorme surprise dans ce secteur, c'est l'embellie dont profite le secteur de la télévision. Qui eût cru qu'en l'absence de compétitions sportives, il se vendrait 16% de plus d'écrans qu'en 2019? "La télévision a bien joué son rôle de locomotive du secteur de l'électronique grand public, estime Pierre Geismar, analyste GFK sur le secteur. A partir de mai, les ventes se sont envolées et les grands écrans de plus 55 pouces continuent de gagner du terrain". Dans la même catégorie, à noter la performance des casques (+16% pour la quatrième année consécutive).

Le smartphone, mal aimé

Où les Français aiment acheter leur smartphone? En magasin. Or, avec la fermeture de ces derniers, ils n'ont pas été gâtés. Le smartphone a clairement pâti de cette année particulière et ses ventes s'inscrivent en berne (-7% en valeur). La croissance des modèles très haut de gamme, entre 800 et 1000 euros, s'effondre (-33%). La conscience verte aurait-elle enfin saisi les consommateurs? En tout cas, selon GFK, les ventes de reconditionné ont progressé de 20% en volume en 2020.

Le marché des jouets a lui aussi été touché par le confinement des populations, mais de manière très inégale tant sur les segments que sur les canaux de distribution : les achats de jeux de société et les jeux éducatifs ont ainsi explosé pendant le confinement. Mais avec l'arrivée des vacances de printemps, les Français se sont également tournés vers les jeux de plein air dont les ventes ont progressé.

Au total, 37% des Français déclarent jouer davantage avec des jeux et jouets depuis le début du confinement. C'est plus que les Allemands (seulement 27%) et les Anglais (31%). Cet engouement est surtout marqué chez les 18-34 ans (53%) et pour les parents d'enfants mineurs (47%). Mais 22% des personnes sans enfants déclarent aussi avoir passé plus de temps à jouer pendant le confinement.

Compte tenu de la fermeture des magasins physiques, les consommateurs se tournent de plus en plus vers Internet pour s'en procurer. Ainsi, 54% d'entre eux comptent passer par des enseignes pure players type Amazon ou Cdiscount. 37% les achèteront leurs jeux et jouets sur les sites internet d'enseignes culturelles (Fnac, Cultura, etc.) et un tiers (34%) auprès des hyper et supermarchés (en magasin, en drive ou Internet). Un Français sur quatre passera directement par les sites internet des fabricants de jouets et 20% par ceux des enseignes de jouets.

A la fin de l'année 2019, la part des ventes de jeux et jouets effectuée sur internet se portait à 27,5% et affichait une croissance de +7% par rapport à 2018. Pour l'année 2020, cette part se monte déjà à 32%.

Lors d'une web-conférence commune, le panéliste NPD, la Fédération française des industries jouet-puériculture (FJP), la Fédération des Commerces spécialistes des jouets et des produits de l'enfant (FCJPE) et l'Association des créateurs-fabricants de jouets français (ACFJF) ont dévoilé le bilan des ventes de jeux et de jouets en France en 2020.

Un millésime marqué par la crise sanitaire et les deux confinements ayant entraîné la fermeture des commerces spécialistes durant 12 longues semaines et celles des rayons des hypers et supermarchés durant quatre semaines. Cependant, malgré ce manque à gagner, le marché parvient à limiter la casse et montre une nouvelle fois sa résistance et son agilité. Le point en 10 chiffres clés.

-1,5% en valeur

Pour l'ensemble de l'année 2020, les ventes de jeux et de jouets en France n'ont reculé que de -1,5%. "Nous sommes globalement satisfaits car, au printemps dernier, nous n'aurions jamais imaginé réaliser une telle performance... et encore sans savoir que nous allions devoir à nouveau fermer les magasins en novembre", commente Florent Leroux, président de la FJP et directeur général de Ravensburger.

-8% en volume

La baisse est plus marquée en volume où le marché perd 8%. Un résultat pouvant s'expliquer par le recul des achats d'impulsion - fortement dépendants de la visite en famille des magasins physiques - et la moindre prégnance des phénomènes de mode l'an dernier.

+7% : évolution du prix moyen

Selon NPD, le prix moyen est passé de 16,74€ en 2019 à 17,83€ l'an dernier. "Cette appréciation s'explique par un mix de produits achetés différent cette année avec davantage de produits onéreux et moins d'achats d'impulsion à petits prix", explique Frédérique Tutt, experte mondiale du jouet chez NPD.

-2,2% : les ventes du dernier trimestre

Pas de miracle : la fermeture obligatoire durant le mois de novembre a fortement pénalisé le marché du jouet pour son dernier trimestre, période cruciale pour le secteur puisqu'elle représente 55% de ses ventes annuelles.

+31% : la hausse des ventes lors de la semaine 49

La semaine du 30 novembre au 5 décembre 2020, juste après la réouverture des commerces, a vu ses ventes bondir de 31% par rapport à 2019. Cette semaine 49, déjà traditionnellement très forte, devient la plus importante du secteur avec près de 300 M€ générés en une semaine, soit près de 10% des ventes annuelles.

La plus forte hausse des ventes hebdomadaires (+62%) revient cependant à la semaine 44, précédant le reconfinement. Tandis que la semaine de Noël progresse de 21%.

32% : la part des ventes en ligne

Sans surprise, les ventes en digital (e-commerce, drive, click & collect) ont profité de la crise sanitaire : avec un bond de 27% par rapport à 2019, ce canal représente désormais un tiers des ventes de jouets en France.

-9% pour les magasins spécialistes

Là aussi, pas de surprise : durement touchés par la crise sanitaire qui les a contraint de fermer leurs commerces durant 12 semaines, les magasins spécialistes ont enregistré une baisse de 9% de leurs ventes en valeur. "Mais, en excluant ces 12 semaines de fermeture administrative, notre activité progresse de 9,3% en 2020, preuve que les consommateurs restent attachés à nos magasins physiques", pondère Philippe Gueydon, co-président de la FCJPE et directeur général de King Jouet.

50 à 100% de hausse pour l'activité digitale des spécialistes

Echaudées par le premier confinement, les enseignes spécialistes ont mis les bouchées doubles sur le digital, déployant le ship from store et accélérant sur le click & collect. Au final, ce circuit enregistre une hausse de ses ventes en ligne comprise entre 50 et 100%. "Le digital nous a permis de sauver entre 50 et 60% de notre chiffre d'affaires en novembre et de continuer à pouvoir écouler nos stocks", explique Romain Mulliez, co-président de la FCJPE et président de PicWicToys.

257 M€ de pertes en novembre

La fermeture des spécialistes et des rayons jouets des hyper/supers en novembre a généré un manque à gagner de 257M€, soit 13 millions de jouets non vendus. "Sans ce mois de fermeture qui a touché 70% de nos distributeurs, le marché du jouet aurait terminé son année 2020 en positif", regrette Florent Leroux.

+10% de hausse pour les jeux de société et puzzles

C'est la catégorie gagnante de l'année 2020 : l'an dernier, les jeux de société et puzzles ont vu leurs ventes bondir de 10%. C'est la plus forte progression du secteur, devant l'électronique junior (+6%) et les jeux de construction (+5%).

"Nous restons positifs pour 2021 et anticipons un rebond des ventes dès le deuxième trimestre. Nous allons également continuer à militer pour faire en sorte que le jouet soit considéré comme un produit essentiel, ce qui a été le cas aux Etats-Unis ou en Italie où le secteur a été moins touché par les confinements et fermetures obligatoires des commerces", conclut Florent Leroux.

Faits marquants de l'exercice

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'expansion mondiale du Coronavirus Covid-19 et a engendré d'importantes modifications sur l'environnement économique mondial, avec notamment la fermeture de certaines zones d'activités, l'ajustement des rythmes de production mais également un changement sur les modes de consommation.

Cette pandémie a touché significativement la France et ses voisins Européens depuis le mois de mars 2020 et conduit la société à s'adapter en conséquence.

Lors de la première vague, la société a pris en mesure les mesures gouvernementales suivantes :

- Mise en place de l'activité partielle essentiellement pour les sociétés Française, Espagnole et Hongkongaise.
- Mise en place d'un PGE, les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

Le Groupe a obtenu de ses partenaires bancaires un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant global de 2 179 581 € (deux millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un euros). Les fonds ont été libérés entre le 27 mai 2020 et le 2 juillet 2020. Ces PGE sont rémunérés à 0.25% en moyenne la première année. Cette première année est en franchise de capital. Le Groupe a décidé de proroger ces PGE sur 5 ans avec amortissement mensuel à compter de mai 2021.

Le Groupe n'a pas eu recours aux mesures d'aide pour la seconde vague, ayant d'une part sécurisé ses approvisionnements, et d'autre part adapté sa stratégie et réorganisé ses canaux de distribution vers les ventes en ligne.

La société a fait une analyse de la valorisation de ses différentes classes d'actif et n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur. Par ailleurs, elle n'a pas identifié non plus de passifs à comptabiliser en lien avec cette crise.

Le Groupe a actualisé ses prévisions budgétaires et n'envisage pas de difficulté de trésorerie sur les 12 prochains mois.

Sur l'année fiscale 2020-21, le chiffre d'affaires de la S.A se monte à 22.4 M€ contre 19.0 M€ en 2019-20, soit une croissance de 18 %. Cette nette croissance de l'activité s'explique par les facteurs suivants :

- L'engouement sur ses nouveaux produits, notamment les robots Powerman, promus pour la 3ème année consécutive par une campagne de publicité télévisée en France, les jouets éducatifs, les jeux de société et les talkies-walkies.
- La très forte croissance des ventes sur le e-commerce grâce à une politique adaptée de mise en avant de ses produits et une organisation logistique sans faille.
- Le succès des produits sous licence, en particulier sur les « classiques » compte tenu de l'absence de sorties de films au cinéma en 2020, avec notamment la Reine de Neiges, Spiderman, Pat' Patrouille et les nouvelles licences issues de jeux vidéos ou du web : Super Mario et Baby Shark.
- Le développement des ventes à l'international, notamment au UK, en Italie, en Europe du Nord et en Europe de l'Est.
- Une très bonne consommation des produits Lexibook lors de la saison de Noël.

La société a continué ses efforts de déstockage et le niveau de stock atteint un point historiquement bas après la campagne de Noël. Ceci témoigne des efforts continus du Groupe pour réduire ses stocks depuis plusieurs années et ainsi optimiser son besoin en fonds de roulement. Le niveau de stocks au 31/03/2021 ressort néanmoins en

légèrement augmentation compte tenu des livraisons à assurer sur le premier trimestre de son nouvel exercice fiscal. Il se porte ainsi en valeur brute à 5.187 K€ vs 4.636 K€ au 31 mars 2020.

Le taux de dépréciation moyen est stable à 11.85 % au 31 mars 2021 versus 12.09 % au 31 mars 2020.

Grâce à un mix produits favorable, la marge brute retraitée des effets de change progresse de 5.5 points malgré le déstockage, et se monte ainsi à 10.339 K€ au 31/03/2021 (46.2%) vs 7.777 K€ (40.7%) au 31/03/2020, soit une progression de 2.562 K€.

La marge 4 nets retraitée des participations publicitaires et des licences s'établit à 31.2% représentant 7.0 M€ au 31/03/2021 vs 27.9% représentant 5.3 M€ un an plus tôt. Ceci se traduit par une masse de marge 4 nette retraitée en croissance de 1.678 K€ en valeur absolue.

La société a aussi continué ses efforts de rationalisation des process et de réduction des coûts, notamment en continuant à miser sur l'EDI (Echange de Données Informatisées) avec ses clients, et en gagnant en efficacité opérationnelle dans chaque département. Sur le dernier trimestre de l'année fiscale, le nombre des retours de produits après Noël est non significatif grâce aux efforts sur la qualité et à la très bonne consommation des produits Lexibook lors de la saison de Noël 2020.

Lexibook a tenu son plan d'économies et ses objectifs en terme de charges de personnel : l'effectif est passé de 29 personnes au 31/03/2018 à 25 personnes au 31/03/2019, 22 personnes au 31/03/2020 et 26 personnes au 31/03/2021 (dont 5 VRP Multicartes rémunérés exclusivement sur commissions), ce qui permet de réduire les charges associées à 1 905 K€ en 2020/2021 vs 1 964 K€ en 2019/2020, soit une baisse de 60 K€ sur la période. Les charges de l'année prennent par ailleurs en compte la totalité des frais associés aux derniers licenciements. L'effectif est à présent stabilisé et le Groupe ne prévoit pas de variation significative sur ce poste sur l'exercice 2021-22. Le poste services extérieurs progresse avec l'activité et l'intensification des efforts publicitaires sur les produits Lexibook, tant auprès des points de ventes physiques que sur le web. Ils se portent ainsi à 5.2 M€ vs 4.5 M€ un an plus tôt.

La croissance du chiffre d'affaires de 3.4 M€ au 31/03/2021, la progression de la marge et les économies réalisées expliquent donc principalement le niveau de résultat d'exploitation qui se porte à + 1.497 K€ au 31/03/2021 vs + 229 K€ un an plus tôt, soit une croissance de 1.268 K€.

Le résultat financier s'établit à + 37 K€ vs -297 K€ un an plus tôt.

Le résultat courant avant impôts au 31 Mars 2021 se porte ainsi à + 1.534 K€ contre -68 K€ au 31 Mars 2020, soit une progression de +1.602 K€.

Le résultat exceptionnel se porte à - 52 K€ vs -108 k€ un an plus tôt, le montant N-1 incluant une charge liée à un contrôle URSSAF.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net ressort à + 1.453 K€ au 31/03/2021 vs - 177 K€ un an plus tôt, soit une progression de + 1.630 K€.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes sociaux ont été établis, notamment, conformément aux dispositions des articles L123-13 et L123-14 et L123-17 du Code de Commerce et du règlement ANC 2015-06 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 du 05 Juin 2014.

Application du principe de continuité d'exploitation

Suite aux négociations menées avec les partenaires bancaires, les concours bancaires des banques historiques ont été confirmés jusqu'au 31 Janvier 2022. La banque hors pool bancaire historique a également confirmé une ligne de crédit de campagne de 1.23 M€ à compter du 01/05/2021. La société a par ailleurs obtenu un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 2.2 M€.

Les concours bancaires, les nouveaux financements, les efforts de gestion et d'amélioration du BFR, et la trésorerie dégagée sur l'exercice 2020-21 permettent au groupe d'estimer que les conditions nécessaires sont réunies pour acter de la continuité d'exploitation sur les douze prochains mois.

Principes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les fonds de commerce acquis ne font pas l'objet d'amortissement mais peuvent, le cas échéant, être dépréciés. Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif selon des durées d'utilisation permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou le mode dégressif sur les durées précisées ci-après :

· Logiciels	1 à 3 ans
· Matériels de transport	2 ans
· Matériels et outillages	3 à 5 ans
· Matériel informatique	3 à 5 ans
· Matériel de bureau	3 à 10 ans
· Agencements et installations	5 à 10 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en fonction de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité tient compte, dès lors que la pérennité de la détention de la participation est acquise, principalement de la situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes et de la capacité immédiate ou à terme et de la contribution de la participation aux capitaux propres de l'ensemble consolidant (si les titres sont consolidés).

Si après examen de ces différents critères de suivi de la valeur des titres de participation exposés ci-dessus (pérennité de la détention, contribution aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, capacité bénéficiaire immédiate ou à terme, valeur de marché de l'entreprise objet de la participation) il ressort que la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition des titres une dépréciation est constatée. Cette dépréciation correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur nette comptable de la société concernée.

Les participations de Lexibook France dans Lexibook Iberica, Lexibook USA sont dépréciées à hauteur respectivement de 153.014 € et 399 € en raison d'une contribution aux capitaux propres consolidés négative, montants figurant en note 3 sur la ligne « Prov / titres de participations »

Quand la valeur d'utilité redevient supérieure ou égale au coût d'acquisition, les dépréciations éventuellement constatées sont annulées.

Créances rattachées à des participations

A la clôture de l'exercice, la situation nette de chacune des participations est examinée. Lorsque celle-ci est négative, les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation à due concurrence. Si les créances rattachées à des participations sont inférieures à la situation nette négative, l'excédent de situation nette négative est déprécié, le cas échéant, sur les créances commerciales détenues sur la participation concernée.

Ainsi, sur l'exercice, les opérations suivantes relatives aux créances sur participations ont été effectuées :

- Reprise partielle concernant les créances de Lexibook Iberica dans Lexibook SA pour 200 040 €, montant inclus sur la ligne « variation des provisions financières » de la note 13.
- Reprise partielle concernant les créances de Lexibook Hong Kong dans Lexibook SA pour 122 951 €, montant inclus sur la ligne « variation des provisions financières » de la note 13.
- Dotation partielle concernant les créances de Lexibook USA dans Lexibook SA pour 57 809 €, montant inclus sur la ligne « variation des provisions financières » de la note 13.

A la clôture de l'exercice, les créances rattachées à des participations détenues par Lexibook France sur Lexibook Iberica sont dépréciées à hauteur de 35.563 €.

A la clôture de l'exercice, les créances rattachées à des participations détenues par Lexibook France sur Lexibook Hong Kong ne sont pas dépréciées.

A la clôture de l'exercice, les créances rattachées à des participations détenues par Lexibook France sur Lexibook USA sont dépréciées à hauteur de 683 471 €.

Autres titres de participation, Valeurs mobilières de placement

Les autres titres de participation et valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en fonction de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité tient compte principalement de la situation nette de la société corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes et de la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme.

Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût ou de la valeur de réalisation nette estimée ; le coût est calculé selon la méthode du prix de revient moyen pondéré. La modalité de valorisation inclut le coût de l'achat des marchandises auprès de Lexibook Hong Kong ainsi que les frais d'approche.

En termes de dépréciation, comptabilisée si la valeur de réalisation est inférieure au coût, la méthode diffère en fonction du type de stock.

a) Stocks défectueux ou à recycler : ces stocks sont regroupés en différentes catégories. Ces catégories vont permettre de déterminer le niveau de dépréciation à pratiquer. Les taux de dépréciations varient de 5% à 100%.

b) Stocks à rotation lente : les stocks de produits neufs font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur des produits identifiés à « rotation lente » doit être dépréciée et le cas échéant afin de déterminer le niveau de la dépréciation.

La société procède à des dépréciations en fonction des valeurs nettes de réalisation, basées pour l'essentiel sur des perspectives de ventes et de marge attendue.

Une provision à 100% pourra également être décidée si le produit n'est plus commercialisable, pour des raisons spécifiques.

Les nouveautés ne sont jamais dépréciées. Un produit est dit nouveau lorsque sa première date de commercialisation remonte à moins d'un an.

Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont constituées d'une part, sur la base des créances irrécouvrables, et également sur l'antériorité des créances, et d'autre part sur la base de l'appréciation du management du risque de recouvrabilité.

Conformément aux dispositions évoquées dans le paragraphe relatif aux créances sur participations, sur l'exercice des dépréciations et des reprises ont été constatées sur des comptes clients intra-groupe.

A la clôture de l'exercice, les créances d'exploitation détenues par Lexibook France sur ses filiales ne sont pas dépréciées, à l'exception la créance d'exploitation détenues sur notre filiale espagnole qui est dépréciée à hauteur de 181.461€.

Ecart de conversion

Les dettes et créances libellées en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture.

Produits d'exploitation

Le fait générateur des produits d'exploitation est la réalisation de la prestation.

Charges et produits exceptionnels

Seuls les charges et produits exceptionnels de nature inhabituelle et d'une survenance exceptionnelle sont enregistrés en résultat exceptionnel.

Engagements de retraite

Les pensions et indemnités dues aux salariés lors de leur départ en retraite sont constatées dans les comptes au moment de leur versement. Les engagements de retraite sont évalués à 123.337€. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2021 au titre de cet engagement.

La méthode d'évaluation des engagements sociaux retenue est la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation CNC n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Cette approche équivaut à reconnaître, à la date de calcul, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations futures estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date de calcul et la date de départ en retraite. Implicitement, cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté. En conséquence, le calcul des prestations futures est effectué en fonction de l'ancienneté et du salaire estimé au jour du versement de la prestation (fin de carrière).

Le salaire est projeté jusqu'à la date de départ en retraite de la façon suivante :

Salaire en fin de carrière = Salaire en date de calcul * (1+ Taux de revalorisation du salaire)^{durée restante}

Puis sont calculés les droits au terme et sont appliquées deux probabilités : une de survie et une de présence (id. non sortie par licenciement ou démission).

Enfin, un prorata (Ancienneté à la date de calcul / Ancienneté à échéance) et un facteur d'actualisation multiplient le résultat obtenu.

Les principales hypothèses retenues sont : retraite à 67 ans (départ volontaire), taux d'inflation de 0.50 %, Turn-over de 13,08 % et taux d'actualisation de 0.75 % (taux actuariel Bloomberg AA – long terme (15 ans) + Indice au 31 mars 2021).

Résultat par action

Compte de Résultat en € (Partie II)	Note	31/03/2021 (12 mois)	31/03/2020 (12 mois)
Résultat net		1 453 202	- 176 936
Résultat net par action		0,1872	- 0,0228
Résultat net par action et par obligations conv.		0,1872	- 0,0228
Résultat net dilué par action		0,1872	- 0,0228
Obligations convertibles		0	0
Dividendes distribués		0	0

Notes au bilan & au compte de résultat au 31 mars 2021

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles en €	31/03/2020	Augmen- tation	Dimin- ution	Autres Variations	31/03/2021
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	352 115	-	-		352 115
Fonds de commerce	70 127				70 127
Autres Immobilisations incorporelles	479 088	-	-	39 649	439 439
TOTAL	901 330	-	-	39 649	861 681
Immobilisations corporelles					
Installations tech, mat et outillages ind.	168 905	-			168 905
Autres immobilisations corporelles	433 122	12 160	-		445 282
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-		0
TOTAL	602 027	12 160	-	-	614 187

Les « autres immobilisations incorporelles » comprennent la valorisation d'unités de crédit utilisables, dans le cadre d'une opération d'échange (barter) pour un montant de 339 439 € et les coûts du site internet engagés au 31 mars 2021 pour un montant de 100 000 €.

Note 2 : Amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

Flux d'amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles en €	31/03/2020	Augmen- tation	Dimin- ution	Autres Variations	31/03/2021
Amort / Immobilisations incorporelles					
Amort / Concessions, brevets, licences	298 694	6 000	-	-	304 694
Amort / Autres immobilisations incorporelles	100 000	-	-	-	100 000
TOTAL I	398 694	6 000	-	-	404 694
Amort / Immobilisations corporelles					
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	168 905	-	-	-	168 905
Amort / Autres immobilisations corporelles	288 827	24 672	-	-	313 499
TOTAL II	457 732	24 672	-	-	482 404
Dépréciations / Immobilisations incorporelles					
Dépréciations / Concessions, brevets, licences	41 421	-	-	-	41 421
Dépréciations / Fonds de commerce	70 127	-	-	-	70 127
Dépréciations / Autres immobilisations incorporelles	353 512	-	-	14 073	339 439
TOTAL III	465 060	-	-	14 073	450 987

Note 3 : Immobilisations financières

Flux d'immobilisations financières en €	31/03/2020	Augmen- tation	Dimin- ution	Autres Variations	31/03/2021
Immobilisations financières					
Titres de participations	389 753	0	0	0	389 753
Créances rattachées à des participations	2 774 390	20 105 610	18 033 580	0	4 846 420
Titres de participations Banques	50	0	0	0	50
Titres Giac et Mainbot	10 007	10 000	0	0	20 007
Prêts	103 290	4 544	9 159	0	98 675
Dépôts et cautionnements	1 280 107	9 709 474	9 787 946		1 201 635
Autres	0		0		0
TOTAL	4 557 596	29 829 628	27 830 685	0	6 556 539
Provisions sur immobilisations financières en €					
	31/03/2020	Augmen- tation	Dimin- ution	Autres Variations	31/03/2021
Prov / Immobilisations financières					
Prov / Titres de participation	389 752	0	236 340	0	153 412
Prov / Créances rattachées à des participations	984 216	0	265 182	1	719 033
Prov / Titres Eurosources	0	0	0		0
Prov / Fonds de Garantie	0	70 000	0		70 000
TOTAL	1 373 969	70 000	501 522	1	942 446

Immobilisations financières en €	Montant Brut	Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Immobilisations financières			
Titres de participations	389 753	0	389 753
Créances rattachées à des participations	4 846 420	4 846 420	0
Titres de participations Banques	50	0	50
Titres Giac et Mainbot	20 007	0	20 007
Prêts	98 675	1 680	96 995
Dépôts et cautionnements	1 201 635	1 101 185	100 450
Autres	0		0
TOTAL	6 556 539	5 949 286	607 254

Note 4 : Stocks

Stocks en €	Valeur brute 31/03/21	Depreciation	Valeur nette 31/03/21	Valeur nette 31/03/20
Stocks de Marchandises	5 187 080	614 715	4 572 365	4 075 120
TOTAL	5 187 080	614 715	4 572 365	4 075 120

Note 5 : Créances d'exploitation

Créances d'exploitation en €	Valeur brute 31/03/21	Depreciation	Valeur nette 31/03/21	Valeur nette 31/03/20
Avances et acomptes versés	349 885	-	349 885	359 988
Clients et comptes rattachés	2 548 870	363 478	2 185 391	915 810
Créances sociales	6 044	-	6 044	11 125
Créances fiscales	208 325	-	208 325	192 411
TOTAL	3 113 124	363 478	2 749 645	1 479 334

Créances d'exploitation	Total	1 an au +	1 à 5 ans
Avances et acomptes versés	349 885	349 885	-
Clients et comptes rattachés	2 185 391	2 185 391	-
Créances sociales	6 044	6 044	-
Créances fiscales	208 325	208 325	-
Total	2 749 645	2 749 645	-

Note 6 : Comptes de régularisation actif

Ce poste est composé de charges constatées d'avance pour 258 844 € et des écarts de conversion actif pour 98 404 €, ainsi que des charges à répartir sur frais d'émission d'emprunts pour 55 857 €.

Charges Constatées d'Avance au 31 03 2021	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Charges Constatées d'Avance	122 247	-	-	122 247
Charges Constatées d'Avance Royalties	136 597	-	-	136 597
	258 844	-	-	258 844
Ecart de Conversion Actif au 31 03 2021	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Ecart de Conversion Actif	98 404	-	-	98 404
	98 404	-	-	98 404
Charges à Répartir au 31 03 2021	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Frais d'émission des Emprunts à répartir	-	55 857	-	55 857
	-	55 857	-	55 857

Note 7 : Capitaux propres

Au 31 mars 2021, le capital est composé de 7.763.319 actions ordinaires totalement libérées d'une valeur nominale de 0.5€ chacune. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Capitaux propres en €	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Autres variations	Total
Au 1er Avril 2020	3 881 660	7 237 430	1 260 706	- 9 026 821	- 176 936		3 176 038
Affectation du résultat 2019-2020				- 176 936	176 936	-	-
Augmentation de Capital	-	-					-
Résultat au 31/03/2021					1 453 202		1 453 202
Au 31 mars 2021	3 881 660	7 237 430	1 260 706	- 9 203 757	1 453 202	-	4 629 239

Note 8 : Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges en €	31/03/2020	Augmentation	Diminutions utilisées	Diminutions non utilisées	31/03/2021
Provisions pour litiges commerciaux et sociaux	-	-	-	-	-
Provisions pour garantie	-	-	-	-	-
Provisions prime / remboursement obligations	-	-	-	-	-
Provision pour impôts	-	-	-	-	-
Autres provisions	11 723	86 680	-	-	98 404
Impot différé passif	-	-	-	-	-
Total	11 723	86 680	-	-	98 404

Les autres provisions concernent les provisions pour pertes de change

Note 9 : Echancier des dettes financières

Dettes financières en € au 31/03/2021	Total	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	1 240 245	279 272	960 973	
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 278 062	728 769	2 453 948	95 344
Dettes financières diverses	-	-		-
Concours bancaires courants	33 191	33 191		
Total	4 551 497	1 041 232	3 414 921	95 344

Note 10 : Comptes de régularisation passif

Ce poste est composé des écarts de conversion passif pour 92.698€.

Produits Constatés d'Avance au 31 03 2021	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Produits Constatés d'Avance	-			-
	-	-	-	-
Ecart de Conversion Passif au 31 03 2021	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Ecart de Conversion Passif	8 239	84 459		92 698
	8 239	84 459	-	92 698

Note 11 : Engagements hors bilan

Engagements donnés

Le CS du 25 janvier 2021 a autorisé le Directoire à se porter garant auprès des banques et à signer les documents relatifs à la mise en place de la ligne d'émissions de lettres de garanties standard (SBLC) au profit de Lexibook Hong Kong, filiale à 100% de Lexibook France. Les SBLC sont octroyées par HSBC (1.336 M USD), BNPP (1.781 M USD) et SG (1.830 M USD). Ce montant de 4.947.316 dollars US est converti au cours de clôture de 1.1725 dollars par euro.

Lexibook dispose, au 31 mars 2021, d'engagements d'achat USD à terme à hauteur de 5.800.660 dollars US, également converti au cours de clôture de 1.1725 dollars par euro.

Les contrats signés avec les sociétés Factofrance et Cofacredit, respectivement pour le financement de l'activité domestique et de l'activité export, prévoient :

Caractéristiques	FACTOFRANCE	COFACREDIT
Réserves	8%	6%
Retenue de garantie	15%	15%
Minimum Fonds de Garantie	230 000	100 000
Commission d'affacturage	0,32%	0,36%
Commission d'anticipation	Moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois + 0,75 %	Moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois + 0,75 %

Au 31 mars 2021 les créances brutes cédées auprès du factor s'élevaient à 1 608 824 € (634 040 € auprès de Factofrance et 974 785 € auprès de Cofacredit).

Il n'y a pas d'effets escomptés non échus au 31 mars 2021.

Lexibook SA n'a pas d'engagement au 31 mars 2021 sur les lignes « CREDOC » accordées par les banques et utilisées pour financer les achats de marchandise. (Engagement de lignes donné pour 1.84 M€, sans aucun tirage au 31 mars 2021)

Les lignes CREDOC et SBLC font l'objet d'un gage sur stock, au profit du pool bancaire historique, à hauteur de 6.740 M€ du 1er Février 2021 au 31 Janvier 2022.

Le conseil de Surveillance du 19 mars 2013 a autorisé la convention entre la société LEXIBOOK-L.E.S. et sa filiale à 100 %, la société LEXIBOOK HK Limited ayant son siège à HONG-KONG, et la Citibank, aux termes de laquelle la société LEXIBOOK France se porte garant (« Garant »), à hauteur de 3.000.000 US Dollars, des engagements souscrits par sa filiale à 100%, la société LEXIBOOK HK Limited. Il est ici précisé que selon Lettre de la CitiBank en date du 29 octobre 2019 « Facility Letter », la facilité de crédit, à compter de cette date, est à hauteur d'une limite globale de 1,3 millions de dollars US avec les sous-limites suivantes :

- a. 500.000 \$US pour l'émission de lettres de crédit et de prêts de reçus de fiducie ; et
- b. 800.000 dollars US pour la négociation des factures d'exportation.

Engagements reçus

Le procès-verbal de Conseil de Surveillance établi en date du 02/07/2018 constate l'engagement reçu de notre filiale LEXIBOOK Hong Kong concernant l'abandon de créance de 1 400 000 € en sa faveur, celui-ci étant soumis à une Clause de retour à Meilleure fortune.

Note 12 : Chiffre d'affaires par zone géographique et par segment

Le chiffre d'affaires France-Export s'analyse comme suit :

Chiffre d'affaires France-Export en €	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois
France	9 172 432	7 577 279
Export	13 194 808	11 411 505
Total	22 367 240	18 988 785
Chiffre d'affaires Electronique-Jouets en €		
	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois
Electronique	10 067 858	11 861 157
Jouets	10 856 900	6 066 073
Autres	1 442 482	1 061 555
Total	22 367 240	18 988 785

Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier se décompose ainsi :

Résultat financier en €	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois
Produits de participations		
Revenus des autres créances et VMP		
Gains de change	58 137	139 890
Produits nets sur cession de VMP		
Autres produits financiers	13 430	4 486
Total des produits financiers	71 567	144 376
Intérêts et charges financières	181 642	194 563
Pertes de change	177 126	95 270
Charges nettes sur cession de VMP		
Autres charges financières	20 904	22 492
Total des charges financières	379 671	312 324
Variation des provisions financières	344 842	-129 286
Résultat financier	36 737	-297 234

La variation des provisions financières comprend :

- + 236 340 € de reprise nette de provisions sur titres liées à des participations.
- - 86 680 € de dotation nette de provisions pour pertes de change.
- + 265 182 € de reprise nette de provisions sur créances liées à des participations.
- - 70 000 € de dotation nette de provisions sur risque de perte de fonds de garantie.

Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 mars 2021 s'élève à – 51 751 €.

Résultat exceptionnel en €	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Boni sur liquidation filiales	-	-
Autres produits exceptionnels	2 923	-
Total des produits exceptionnels	2 923	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	54 674	108 465
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Mali sur liquidation filiales	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Total des charges exceptionnelles	54 674	108 465
Variation des provisions exceptionnelles	-	-
Résultat Exceptionnel -	51 751 -	108 465

Note 15 : Effectifs

L'effectif de Lexibook SA se décompose comme suit :

Effectifs par CSP en France	31/03/2021	31/03/2020
Mandataires Sociaux	2	2
Cadres Dirigeants	2	2
Cadres au forfait	6	6
Cadres	1	2
Agents de Maitrise	6	6
Employés	4	4
VRP Multicarte	5	0
Contrats d'apprentissage	0	0
Contrats de Professionnalisation	0	0
Total	26	22

Note 16 : Liste des filiales et participations

Liste des filiales et participations en €	Capital	% de détention	Capitaux propres (hors capital)	Valeur brute des titres au 31/03/2021	Valeur nette des titres au 31/03/2021	Prêts / dettes Net	Cautions et avals accordés (1)	Chiffre d'affaires 31/03/2021	Résultat net 31/03/2021	Dividendes versés (-), reçus (+)
A. Filiales détenues à plus de 50%										
Lexibook Hong Kong Limited	54 853	99,9%	635 486	236 340	236 340	3 855 556	4 219 443	17 142 956	812 733	-
Lexibook Iberica SL	153 104	99,9%	370 128	153 014	-	35 563	-	459 931	47 741	-
Lexibook USA	426	100,0%	683 897	399	-	955 301	-	529 766	- 99 301	-

(1) 4 947 300 USD convertis au cours de clôture de 1.1725.

NB : Les montants en devises étrangères exprimées en euros dans ce tableau ont été convertis au cours de clôture pour les éléments du bilan et au cours moyen de l'exercice pour l'élément du compte de résultat.

Note 17 : Risques de taux et de change

Risque de taux	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Passifs Financiers	1 051 933	3 412 539	53 834	4 518 306
Actifs Financiers	-5 614 093		-	- 5 614 093
Position nette avant gestion	-4 562 160	3 412 539	53 834	- 1 095 787
Hors Bilan				
Position nette après gestion	-4 562 160	3 412 539	53 834	- 1 095 787

Dans le cas d'une augmentation d'un point des taux d'intérêts, la perte potentielle serait de 10 958 €.

Risque de change	USD	GBP	HKD
Actifs	5 961 064	237 795	-
Passifs -	5 535 036	- 99	-
Position nette avant gestion	426 028	237 696	-
Hors Bilan	4 947 300	-	-
Position nette après gestion	5 373 328	237 696	-

NB : Les 4,947 M USD de position hors bilan est composé de 4.947 M USD de SBLC, il n'y a pas de couvertures de change au 31 mars 2021.
Sur la base de cette position nette et dans le cas d'une appréciation de 1% de l'euro face à ces devises, le manque à gagner pour la société serait de 53 733 USD et de 2 377 GBP.

Note 18 : Inventaire des valeurs mobilières

Nature	Nom	Nombre de titres	Valeur brute Comptable	Dépréciations	Valeur Nette Comptable
Titres de participations (1)	Lexibook HK	49 999	236 340	-	236 340
Titres de participations (1)	Lexibook Iberica	24 694	153 014	- 153 014	-
Titres de participations (1)	Lexibook Usa	500	399	- 399	-
Actions Propres (2)	Lexibook SA	-	-	-	-

(1) Les titres détenus sont dépréciés sur la base des situations nettes négatives des filiales

(2) Les titres Lexibook SA sont dépréciés sur la base du cours de bourse du 31 mars 2021.

Note 19 : Entreprises liées ou avec un lien de participation

Nature	Montants totaux	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Immobilisations Financières	5 614 093	4 363 727	
Dettes financières	4 551 497	-	
Créances d'exploitation	2 796 734	948 912	
Dettes d'exploitation	6 869 793	4 526 340	
Charges d'exploitation	21 213 706	11 782 401	
Produits d'exploitation	22 711 103	1 008 649	
Charges financières	536 351	-	
Produits financiers	573 089	501 522	
Charges exceptionnelles	54 674	-	
Produits exceptionnels	2 923	-	

Note 20 : Ventilation des créances et des dettes d'exploitation

Créances d'exploitation et Créances diverses	Total	1 an au +	1 à 5 ans
Avances et acomptes versés	349 885	349 885	-
Clients et comptes rattachés	2 548 870	2 548 870	-
Créances sociales	6 044	6 044	-
Créances fiscales	208 325	208 325	-
Autres créances	38 024	38 024	-
Total	3 151 147	3 151 147	-

Dettes d'exploitation et Dettes diverses	Total	1 an au +	1 à 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 385 466	6 385 466	-
Avances et acomptes reçus / com.	-	-	-
Dettes sociales	408 011	408 011	-
Dettes fiscales	29 228	29 228	-
Autres Dettes	482 894	482 894	-
Total	7 305 598	7 305 598	-

NB : Les autres créances sont constituées des Fournisseurs débiteurs pour un montant de 17 768 €, ainsi que des Fournisseurs-Avoirs à recevoir pour un montant de 20 256 €.

NB : Les autres Dettes sont constituées des Clients créditeurs pour un montant de 300 164 €, ainsi que des Clients - Avoirs à établir pour un montant de 182 730 €.

Note 21 : Montant global des rémunérations des organes de direction

Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, les rémunérations des dirigeants se sont élevées à 404 460,28 €.

Note 22 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

22-1 Charge d'Impôt

L'impôt sur les sociétés du par LEXIBOOK au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élève, contribution comprise, à 29 181 €.

Le résultat fiscal s'est établi au titre de l'exercice clos au 31 mars 2021 à 1 208 438 €. Un montant de 1 104 219 € a été affecté sur les déficits fiscaux antérieurs. Le solde restant de 104 219 € a donc engendré une charge nette d'impôt de 29 181 €.

22-2 Ventilation de l'Impôt

La ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel s'établit comme suit :

	Résultat Courant		Résultat Exceptionnel	CICE	TOTAL
Résultat avant impot	1 534 134	-	51 751	-	1 482 383
Impôt	-	29 181	-	-	29 181
Résultat net	1 504 953	-	51 751	-	1 453 202

22-3 Variation de la dette future d'impôt

Variation de la dette future d'impôts en €	Ouverture 31/03/2020	Augmentations	Diminutions	Cloture 31/03/2021
Base Impôts différés actif				
Organic	-	-	-	-
Effort de construction	-	-	-	-
Déficits reportables	14 642 837	-	1 104 219	13 538 618
Moins values Nettes à long terme	1 329 192	-	236 340	1 092 852
Total des Bases d Impôts différés Actifs	15 972 029	-	1 340 559	14 631 470

Les moins-values nettes à long terme représentent les pertes prévisionnelles ou réelles sur les titres de participation.

Note 23 : Charges à payer et produits à recevoir

Dettes	Montant
Total des charges à payer	1 377 071
Dettes financières diverses	51 671
Intérêts courus non echus sur emprunts	18 481
Intérêts courus non echus	33 191
Concours bancaires	-
concours bancaires	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	787 494
Factures non parvenues	787 494
Avances et acomptes reçus sur commandes	182 730
Avoirs à établir	182 730
Dettes sociales	338 146
Congés payés	118 216
Autres dettes sociales	219 930
Dettes fiscales	17 031
Autres dettes fiscales	17 031
Autres dettes	-
Dettes diverses	-

Créances	Montant
Total des produits à recevoir	471 879
Créances financières	-
Intérêts courus à recevoir	-
Avances et acomptes versés	290 245
Acomptes versés	269 988
Avoirs à recevoir	20 256
Créances fiscales	181 635
Autres créances fiscales	181 635
Créances sociales	-
Produits à recevoir	-
Créances diverses	-
Divers	-

Note 24 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Effet Covid-19 :

La pandémie mondiale a pour le moment épargné relativement le Groupe sur la production. Néanmoins, la reprise mondiale génère une tension forte sur le marché des composants électroniques, qui allonge les délais de production et provoque une inflation généralisée sur les produits concernés. La reprise est également synonyme de pénurie de containers et de capacités de chargements sur les navires/avion/train en provenance de Chine, ce qui maintient les prix du transit à un niveau 4 fois supérieur à 2020 pour les prochains mois et allonge les délais d'approvisionnement. Par ailleurs, si le virus était amené à revenir sur les zones de production (Taïwan pour les micro-processeurs et Chine du Sud pour les produits), ceci pourrait accroître les problèmes ci-dessus et peser sur les marges d'une partie des produits, l'impact étant néanmoins compensé partiellement par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar, et le Groupe ayant déjà sécurisé la majorité de ses achats pour l'exercice. En cas de fermeture totale des usines ou de défaut de livraisons de composants, le Groupe pourrait subir des ruptures de stocks sur certains produits, pouvant impacter le business plan du Groupe. A l'inverse, la pandémie a plutôt eu un effet bénéfique sur les ventes, les jouets étant recherchés pour occuper les enfants en particulier lors des confinements. La crise a également contribué à accélérer le transfert de consommation du physique au digital, ce qui a bénéficié à Lexibook qui avait entrepris de digitaliser ses ventes depuis plusieurs mois, et qui a donc bénéficié à plein de cet accélérateur.

- Le développement du marché de Lexibook (notamment à travers l'acquisition de nouvelles licences) : L'absence de sorties au cinéma a contribué à renforcer les propriétés classiques sur lesquels Lexibook s'appuie. Dans cet logique, le Groupe a complété son offre avec de nouvelles licences « ever green » en signant un nouvel accord majeur de licence international et pluriannuel avec Warner Bros. Consumer Products le 27 mai 2021. Cet accord de licence stratégique couvre les segments de l'électronique grand public, le luminaire, les appareils de communication, les jeux électroniques, les jouets de dessin et d'apprentissage et les instruments de musique sur des propriétés célèbres comme Harry Potter, Tom & Jerry, Scooby-Doo, Looney Tunes, Batman, Justice League... Il vient conforter Lexibook dans son statut d'acteur incontournable sur ses segments auprès de la distribution européenne.

XVIII.4. Vérification des informations historiques annuelles

Non Applicable

XVIII.5. Dates des dernières informations financières

Non Applicable

XVIII.6. Informations financières intermédiaires et autres

Non Applicable

XVIII.7. Dividendes

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividende versé au titre de l'exercice					
		Net		Avoir fiscal		Total	
		FF	€	FF	€	FF	€
1994	2 300	100,00	15,24	50,00	7,62	150,00	22,86
1995	2 300	500,00	76,22	250,00	38,11	750,00	114,33
1996	800 000	6,25	0,95	3,125	0,48	9,375	1,43
1997	940 000	3,20	0,49	1,60	0,24	4,80	0,73

Aucun dividende n'a été distribué au cours des exercices de 1998 à celui clos le 31 mars 2021.

Depuis 1998 et jusqu'à ce jour la société a estimé qu'aucun dividende ne pouvait être distribué. Le critère principal est le maintien du « net gearing (retraité de l'affacturage) » au-dessous de 80%. Il ne s'agit pas en l'état et à proprement parler d'une « politique » dans la mesure où cette question est débattue chaque année par la Direction et où le critère principal est susceptible de changer, notamment sous l'influence

d'une évolution favorable de « l'effet de levier financier » qui permettrait de distribuer avec des contraintes différentes de gearing.

Au mieux de la connaissance de la société tous les dividendes distribués à ce jour ont été versés aux intéressés.

XVIII8. Procédures judiciaires et arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et ou du Groupe.

XVIII9. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

A la date du présent document d'enregistrement universel, il est précisé que LEXIBOOK n'a connu aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 31 mars 2021.

XVIII10. Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 mars 2021

	Cabinet KPMG				Cabinet RSA			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	80 187	80 524	100%	100%	20 200	20 000	100%	100%
Autres Diligences liées à la mission du commissaire aux comptes								
Sous-total	80 187	80 524			20 200	20 000		
Autres prestations								
Juridique, fiscal et social								
Technologies de l'information								
Autres			0%	0%			0%	0%
Sous-total	-	-			-	-		
TOTAL	80 187	80 524	100%	100%	20 200	20 000	100%	100%

XIX. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

XIX1. Capital social

XIX11. Montant du Capital émis

Au 31 mars 2021, le capital social est de 3 881 659,50 euros, divisé en 7 763 319 actions, chacune entièrement libérée. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans (1 536 938 à la date du présent document d'enregistrement universel et au mieux de notre connaissance) bénéficient d'un droit de vote double.

Au 31 mars 2020, le capital social est de 3 881 659,50 euros, divisé en 7 763 319 actions, chacune entièrement libérée.

La valeur nominale d'une action est de 0.5 euros.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

XIX12. Nombre et principales caractéristiques des actions non représentatives du capital

Non Applicable

XIX13. Actions détenues par la société ou ses filiales

Au 31 mars 2021, la société ne détient aucune action propre.

XIX14. Résultat sur les 5 derniers exercices et tableau des délais de paiement clients et fournisseurs

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
I- Capital en fin d'exercice					
a) Capital Social	3 881 660	3 881 660	3 412 910	3 412 910	3 124 924
b) Nombre des actions émises	7 763 319	7 763 319	6 825 819	6 825 819	6 249 849
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - Opérations & Résultats de l'exercice					
a) Chiffres d' Affaires	22 367 240	18 988 785	18 535 824	22 288 791	26 696 994
b) Résultat avant impôts, avant amortissements & provisions	1 410 723	-147 365	-2 574 272	51 127	-2 003 103
c) Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Résultat après impôts, amortissements & provisions	1 453 202	-176 936	-889 053	-215 387	-2 202 637
e) Bénéfices distribués					
III - Résultat par action					
a) Résultat Avant impôts et avant amortissements & provisions	0,18	-0,02	-0,38	0,01	-0,32
b) Résultat après impôts, amortissements & provisions	0,19	-0,02	-0,13	-0,03	-0,35
c) Dividendes attribué à chaque action dont avoir fiscal	0	0	0	0	0
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	23	23	25	32	39
b) Montant de la masse salariale globale & des avantages sociaux	1 904 707	1 964 369	1 988 202	2 181 094	2 735 459

	Article D.441 I. -1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. -2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	123	155	54	39	213	461	438	908	371	321	445	2 045
Montant total des factures concernées TTC	313 139	2 190 198	546 345	377 801	2 170 437	5 284 780	868 323	146 705	115 988	136 791	1 141 642	1 541 127
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,66%	11,59%	2,89%	2,00%	11,49%	27,97%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							3,82%	0,65%	0,51%	0,60%	5,02%	6,78%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre des factures TTC exclues												
Montant total des factures TTC exclues												

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L443-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours	- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours
--	--	--

XIX15. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Date AG	Nature de la délégation	Nominal maximum de l'AK	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion décidant l'émission ou la réduction
14/09/2020 15ème résolution	Autorisation à donner au Directoire pour opérer sur les actions de la Société	Max 10% des titres	18 mois		
14/09/2020 16ème résolution	Délégation de compétence au Directoire pour décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	20 000 000 d'euros	26 mois		
14/09/2020 17ème résolution	Délégation de compétence au Directoire pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public	20 000 000 d'euros	26 mois		
14/09/2020 18ème résolution	Délégation de compétence au Directoire pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L411-2, II du Code Monétaire et Financier	20 000 000 d'euros	26 mois		
14/09/2020 20ème résolution	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	dans la limite de 15% de l'émission initiale	26 mois		
14/09/2020 21ème résolution	Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions donnant droit par exercice à l'attribution de titres qui seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Société réservée à une catégorie de personne	3 000 000 d'euros	18 mois		
14/09/2020 25ème résolution	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres	10 000 000 d'euros	26 mois		

XIX16. Informations sur les droits d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit non libéré

Non-Applicable

XIX17. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent

Non Applicable

XIX18. Historique du capital

AGE	Nature de l'Opération	Augmentation de Capital		Nominal	Nombre de Titres Emis		Montant Cumulé du Capital Social	
		en FF	en €		Nbr	Val	en €	en titres
01/10/1981	Création de la SARL ELVECO	100 000,00	15 244,90		1 000	152,45	15 244,90	1 000
28/09/1984	Augmentation de capital par élévation du nominal à 290 FF	190 000,00	28 965,31				44 210,21	1 000
31/03/1987	Augmentation du capital par incorporations de réserves, portant le nominal à 500FF	210 000,00	32 014,29				76 224,50	1 000
31/03/1988	Augmentation du capital suite à la fusion avec la SARL GEP RIM	500 000,00	76 224,50		1 000	500,00	152 449,00	2 000
31/03/1988	Augmentation du capital par incorporation de réserves, faisant passer le nominal à 950 FF	900 000,00	137 204,11				289 653,11	2 000
31/03/1988	Augmentation du capital par incorporations des réserves, faisant passer le nominal à 1.150 F	400 000,00	60 979,61				350 632,72	2 000
30/11/1991	Transformation de la SARL ELVECO en SA Linguistic Electronic System (LES)						350 632,72	2 000
30/12/1996	Augmentation de capital par incorporation de réserves	5 980 000,00	911 645,12			8 280 000	1 262 277,86	2 000
	Division du nominal par 400					8 280 000	1 262 277,86	800 000
	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à l'occasion de l'introduction en Bourse	1 449 000,00	220 898,63		140 000	9 729 000	1 483 176,49	940 000
31/12/2003	Augmentation de Capital suite conversion 57 obligations	590,36	90,00		57	90,00	1 483 266,00	940 057
12/12/2005	Augmentation de Capital avec appel public à l'épargne	15 742 968,00	2 400 000,00	3,44	188 011	646 757,84	3 883 266,00	1 128 068
20/09/2010	Réduction du Capital par réduction de la valeur nominale			0,50			564 034,00	1 128 068
20/09/2010	Augmentation de Capital réservée			0,50	36 201	18 100,50	582 134,50	1 164 269
24/02/2011	Augmentation de Capital avec maintien DPS		1 338 909,00	0,50	2 677 818	1 338 909,00	1 921 043,50	3 842 087
16/01/2012	Annulation titres auto détenus		-21 020,00	0,50	42 040	-21 020,00	1 900 023,50	3 800 047
22/02/2012	Conversion 1ère tranche emprunt obligataire Turenne Capital (1M€)		120 482,50	0,50	240 965	120 482,50	2 020 506,00	4 041 012
12/05/2014	Conversion 2ème tranche emprunt obligataire Turenne Capital (0,5M€)		46 186,50	0,50	92 373	46 186,50	2 066 692,50	4 133 385
03/08/2015	Augmentation de Capital réservée, par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription		413 338,50	0,50	826 677	413 338,50	2 480 031,00	4 960 062
26/05/2016	Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription		644 893,50	0,50	1 289 787	644 893,50	3 124 924,50	6 249 849
30/11/2017	Augmentation de Capital par BSAR		287 985,00	0,50	575 970	287 985,00	3 412 909,50	6 825 819
11/12/2019	Augmentation de Capital réservée, par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription		468 750,00	0,50	937 500	468 750,00	3 881 659,50	7 763 319

XIX2. Acte constitutif et statuts

Les statuts ont fait l'objet d'une refonte lors de l'Assemblée générale le 2 septembre 2011 et d'une mise à jour après celles du 20 décembre 2011 et du 12 mai 2014, 24 juillet 2015, 26 mai 2016, 7 décembre 2017 et 17 décembre 2019 et du 14 septembre 2020.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions et délais fixés par les dispositions légales et réglementaires.

XIX21. Objet social (article 2)

La société a pour objet social directement ou indirectement, en France ou à l'Etranger :

- l'importation en provenance de tous pays et la distribution sous toutes ses formes de toutes matières premières, produits semi-finis ou finis pouvant être revendus en l'état ou transformés,
- le commerce sous toutes ses formes, en ce compris l'achat, la vente, l'exportation, la représentation, la réparation, l'entretien et l'installation de tous produits industriels ou de grande consommation,
- la prise d'intérêt, la participation sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise similaire, notamment par voie d'apport, souscription aux achats d'obligations, d'actions ou d'autres titres, commandite, création de société nouvelle, fusion ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature quelles qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'Etranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent le rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

XIX22. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la société

La société est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de six années, et sont toujours rééligibles, dès lors qu'ils ne dépassent pas l'âge de 80 ans.

Leur révocation est prononcée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président du Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance. Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Le Conseil de Surveillance est composé de 3 à 18 membres, qui sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut le révoquer à tout moment.

Les membres sont nommés pour une durée de six années, sont rééligibles, dès lors qu'ils ne dépassent pas l'âge de 85 ans.

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

XIX23. Droits, privilèges, restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Il existe des droits de vote double pour les personnes ayant déclaré leurs titres depuis plus de 2 ans. Voir § XVI1 (répartition actuelle du capital social et des droits de vote)

XIX24. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Article 37 des statuts, l'A.G.E. est seule habilitée à modifier les statuts.

XIX25. Assemblées Générales

Le fonctionnement des Assemblées Générales est décrit dans les articles 33 à 39 des statuts. L'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 mars 2021 aura lieu le 14 septembre 2021.

Un avis de réunion valant avis de convocation sera publié au BALO.

Nous vous indiquons ci-après le projet de résolutions :

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 SEPTEMBRE 2021

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2021, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultats et les annexes, de l'exercice clos le 31 mars 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2021, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultats et les annexes, de l'exercice clos le 31 mars 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 453 202 Euros, au compte report à nouveau, lequel poste se trouvera dès lors porté à la somme de 7 750 555 Euros débiteur.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, prend également acte qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., l'Assemblée Générale approuve les dépenses et les charges non déductibles s'élevant à 17 137 Euros correspondant à des amortissements excédentaires, l'impôt potentiel correspondant s'élevant à la somme de 4 798 Euros.

CINQUIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et chacune des conventions et chacun des engagements qui y sont mentionnés.

SIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-26 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de Commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-26 du Code de Commerce, la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance et des membres du Conseil de Surveillance telle que présentée Document d'Enregistrement Universel 2020/2021, Section XIII 1 intitulée «*Rémunération des mandataires sociaux* »

SEPTIEME RESOLUTION : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-26 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblée générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de Commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux approuve, en application de l'article L.22-10-26 du Code de Commerce, la politique de rémunération du Président du Directoire, telle qu'elle figure dans le Document d'Enregistrement Universel 2020/2021, Section XIII 1 intitulée «*Rémunération des mandataires sociaux* »

HUITIEME RESOLUTION : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-26 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblée générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de Commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux approuve, en application de l'article L.22-10-26 du Code de Commerce, la politique de rémunération des membres du Directoire, telle qu'elle figure dans le Document d'Enregistrement Universel 2020/2021, Section XIII 1 intitulée «*Rémunération des mandataires sociaux* »

NEUVIEME RESOLUTION : APPROBATION DES INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DE CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX REQUISES PAR L'ARTICLE L.22-10-9 I DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées en application de l'article L.22-10-34 I du Code de Commerce, les informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du même Code, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé à l'article L.225-68 du même code et qui

figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2020/2021, Section XIII 1 intitulée «Rémunération des mandataires sociaux »

DIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES ELEMENTS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AU COURS DE L'EXERCICE 2020/2021 OU ATTRIBUES AU TITRE DU MEME EXERCICE A M. LUC LE COTTIER, PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-34 II DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise rapport sur le gouvernement d'entreprise, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil de Surveillance tels que présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020/2021 Section XIII 1 intitulée «Rémunération des mandataires sociaux »

ONZIEME RESOLUTION : APPROBATION DES ELEMENTS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AU COURS DE L'EXERCICE 2020/2021 OU ATTRIBUES AU TITRE DU MEME EXERCICE A M. AYMERIC LE COTTIER, PRESIDENT DU DIRECTOIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-34 II DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 ou attribués au titre du même exercice au Président du Directoire tels que présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020/2021 Section XIII 1 intitulée «Rémunération des mandataires sociaux »

DOUZIEME RESOLUTION : APPROBATION DES ELEMENTS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AU COURS DE L'EXERCICE 2020/2021 OU ATTRIBUES AU TITRE DU MEME EXERCICE M. EMMANUEL LE COTTIER, MEMBRE DU DIRECTOIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-34 II DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du gouvernement d'entreprise, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice antérieur ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général, membre du Directoire tels que présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020/2021 Section XIII 1 intitulée «Rémunération des mandataires sociaux »

TREIZIEME RESOLUTION : REMUNERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.225-83 du Code de Commerce décide d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité (le terme « *jetons de présence* » n'existant plus et étant remplacé par « *rémunération* »), une somme fixe annuelle de 20.000 (vingt mille) Euros pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

Sa répartition entre les membres du Conseil de Surveillance est déterminée par ce dernier, conformément à l'article L.225-83 du Code de Commerce et à l'article L.22-10-26 du même Code.

QUATORZIEME RESOLUTION : QUITUS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE, AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021 consent aux membres du Directoire quitus de leur gestion pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Elle donne également, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

Elle donne enfin, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

QUINZIEME RESOLUTION : COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires viennent à expiration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil de Surveillance, et conformément aux dispositions des L.225-228 et L.823-1 et suivants du Code de Commerce :

- nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire la société GRANT THORNTON, dont le siège social est sis 20 rue du pont – 92200 NEUILLY SUR SEINE, RCS Nanterre 632 013 843, en lieu et place de KPMG SA - dont le mandat vient à expiration pour cet exercice clos le 31 mars 2021 - et ce pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2027.

La société GRANT THORNTON a accepté ces fonctions après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat qui leur a été confié.

- décide de ne pas renouveler le mandat de la société RSA, dont le mandat vient à expiration pour cet exercice clos le 31 mars 2021, la société n'ayant plus l'obligation d'avoir deux Commissaires aux Comptes titulaires

SEIZIEME RESOLUTION : COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes suppléants, Messieurs Salustro Reydel et Jean-Louis FOURCADE dont le mandat vient à expiration pour cet exercice clos le 31 mars 2021 et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil de Surveillance, décide de ne pas renouveler lesdits mandats, la société n'ayant plus l'obligation d'avoir des Commissaires aux Comptes suppléants.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE POUR OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'autoriser le Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés

financiers (l'«AMF») et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité et conformément à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Directoire ou la personne agissant sur délégation du Directoire agira ;
- de la conservation et de la remise ultérieure d'actions de la société à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- de la remise d'actions de la Société à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- de l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'AMF ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué ou payé par tous moyens, sur le marché de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre public, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables. La part du programme réalisée sous forme de bloc pourra atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation pourra être mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- le nombre maximum d'actions dont la Société pourra faire l'acquisition au titre de la présente résolution ne pourra excéder la limite de 10% des actions composant le capital social à la date de réalisation du rachat des actions de la Société ;
- le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- le prix maximum d'achat par action de la Société est fixé à 50 Euros, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, ce prix maximum d'achat sera ajusté en conséquence par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération concernée et le nombre d'actions après ladite opération.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

En cas d'offre public sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire, la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne conformément aux dispositions légales, en vue d'assurer l'exécution de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous organismes, établir tous documents, notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée générale ; elle annule et remplace, pour sa durée restant à courir et à concurrence de sa fraction non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale du 14 septembre 2020.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L.225-211 du Code de Commerce.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 14 DES STATUTS

L'Assemblée Générale, constatant une erreur sur l'article 14 des statuts, celui-ci faisant apparaître les seuils lorsque la Société était sur le Marché Euronext, décide de modifier cet article afin de le mettre en conformité avec les seuils figurant sur le Marché Euronext Growth, ses actions étant admises sur ce marché.

Il conviendra de remplacer le premier alinéa de l'article 14 « EXISTENCE ET FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES » par :

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 50% et 95%, doit informer la société de sa participation ainsi que des variations ultérieures de cette participation. L'information doit être communiquée à la société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la société, en précisant le nombre de titres et le nombre de droits de vote y attachés ».

A TITRE ORDINAIRE, DE NOUVEAU

DIX-NEUVIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES DEPOTS ET FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir ou faire accomplir toutes formalités, publications ou publicités nécessaires.

XIX26. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Non Applicable.

XIX27. Dispositions fixant les seuils au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Article 14 des statuts : dispositions légales et réglementaires.

XIX28. Conditions régissant les modifications du capital

Article 37 des statuts, l'A.G.E. est seule habilitée à modifier le capital.

XX. CONTRATS IMPORTANTS (AUQUEL TOUT MEMBRE DU GROUPE EST PARTIE)

Non Applicable.

XXI. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais au siège social de LEXIBOOK, 6 Avenue des Andes Bâtiment 11 – 91940 LES ULIS, sur le site internet de la société (www.LEXIBOOK.com), ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). De même, les différents communiqués de la société sont disponibles sur le site de la société.

Ci-après la liste des communiqués publiés sur notre site depuis notre dernier Document de référence :

• Communiqué Résultats annuels 2019-2020	30/06/2020
• Communiqué mise à disposition du DEU au 31 mars 2020	30/06/2020
• Communiqué CA T1 2020-2021	14/08/2020
• Communiqué INTERPRTOR II	08/09/2020
• Communiqué TRIO MAX	15/09/2020
• Communiqué Ordinateurs éducatifs	25/09/2020
• Communiqué BABY SHARK	30/09/2020
• Communiqué Jeux de société	08/10/2020
• Communiqué Crosslander et Extreme Crosslander	15/10/2020
• Communiqué Powerman Kid	22/10/2020
• Communiqué Planétarium Projecteur	29/10/2020
• Communiqué Mini Home Cinéma Haute Définition	19/11/2020
• Communiqué Résultats semestriels au 30/09/2020	12/11/2020
• Communiqué Boite stérilisatrice UV	10/12/2020
• Communiqué CA T3 2020-2021	10/02/2021
• Communiqué Produits Audio	19/03/2021
• Communiqué CA T4 2020-2021	14/04/2021

XXII. TABLES DE RECONCILIATION

XXII1. Table de réconciliation du rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l'AMF)

Comptes annuels de la société LEXIBOOK SA	103
Comptes consolidés du Groupe LEXIBOOK	67
Rapport de gestion	se référer à la Table de réconciliation du rapport de gestion
Attestation du responsable du rapport financier annuel	06
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	100
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	64
Honoraires des Commissaires aux comptes	126
Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise	se référer à la Table de réconciliation du rapport sur le gouvernement d'entreprise

XXII2. Table de réconciliation du rapport de gestion

Exposé de la situation de la société durant l'exercice écoulé (article L. 232-1 II)	29 à 35
Évolution prévisible de la situation de la société (article L. 232-1 II)	N/A
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (article L. 232-1 II)	39
Activités en matière de recherche et de développement (article L. 232-1 II)	25
Activité et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (article L. 233-6 al. 2)	105, 106, 120 et 121
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires – Indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant non financière – Description des principaux risques et incertitudes – Indication sur l'utilisation des instruments financiers (article L. 225-100-1 1° à 3° et 6°)	8 à 14, 29, 95
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (article L.225-100-1 5°)	51 à 54
Mention des succursales existantes (article L. 232-1 II)	N/A
Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital (article L. 228-99)	N/A
Aliénations d'actions (participations réciproques) (article R.233-19 al. 2)	N/A
Attributions d'actions gratuites (article L. 225-197-1 II al. 4)	N/A
Attributions de stock-options (article L. 225-185 al. 4)	57
Autocontrôle (article L. 233-13)	N/A
Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique (article L. 225-105 al.5)	N/A
Charges fiscalement non déductibles et charges réintégrées suite à un redressement fiscal (articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts)	N/A
Détenteurs du capital ou des droits de vote (article L. 233-13)	57, 58
Dividendes (article 243 bis du code général des impôts)	125
Opérations de rachat d'actions (article L. 225-211 al.2)	57
Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers)	57
Participation des salariés au capital de la société (article L.225-102)	N/A
Pratiques anticoncurrentielles (article L. 464-2 al.5)	N/A
Prises de participation ou de contrôle (article L. 233-6 al. 1)	N/A
Tableau des résultats financiers de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices (article R. 225-102 al. 2)	127
Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (article L. 225-102-1 al. 5)	38, 55
Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse (article L. 225-102-2)	N/A
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en oeuvre une stratégie bascarbone (article L.225-100-1 4°)	N/A
Délais de paiement clients et fournisseurs (article L. 441-6-1 al1)	128
Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du code monétaire et financier	N/A

XXI3. Table de réconciliation du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	39 à 43
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.	59 à 63
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	129
A l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1.	N/A
Composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	39 à 43, 49
Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	50
Limitations que le conseil de surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire	54
Lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, ainsi que le lieu où ce code peut être consulté, ou, à défaut d'une telle référence à un code, les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas s'y référer ainsi que, le cas échéant, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi	51
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	132
Pour Chaque mandataire social	
a) la rémunération totale et les avantages de toute nature versés par la société durant l'exercice, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93. Les rémunérations et avantages en question comprennent le cas échéant ceux reçus des sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16, par la société dans laquelle le mandat est exercé ainsi que de la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé ;	43 à 48
b) description en les distinguant des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués, en faisant référence, le cas échéant, aux résolutions votées dans les conditions prévues à l'article L. 225-82-2. Il fait mention, s'il y a lieu, de l'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-83 ;	47
c) les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers. L'information donnée mentionne, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre.	47
Exposé et, le cas échéant, explication des éléments suivants lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange (article L. 225-37-5) :	
a) la structure du capital de la société ;	57
b) les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 ;	58
c) les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ;	58
d) la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci ;	58
e) les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ;	N/A
f) les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;	N/A
g) les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil de surveillance ainsi qu'à la modification des statuts de la société ;	131
h) les pouvoirs du conseil de Surveillance, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions ;	129
i) les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts ;	N/A
j) les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.	N/A
La présentation des projets de résolution relatifs aux principes et aux critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat.	N/A
Pour chacun des mandataires sociaux de la SA/SCA qui détiennent au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les informations prévues à l'article L. 225-37-3 du code de commerce (cf. ci-avant) sur les rémunérations et les avantages de toute nature sont communiquées.	N/A